

VILLE DE SAINT-LAMBERT**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 6 JUILLET 2020 À 19 h 30****ORDRE DU JOUR****1. OUVERTURE**

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2020
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 9 juillet 2020
 - 2.2.1. Orientations du conseil
 - 2.2.2. Autorisation au maire
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et au Réseau de transport de Longueuil (RTL)

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Adoption - Règlement modifiant le règlement concernant les nuisances - souffleurs à feuilles.

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés, des transactions bancaires et des subventions aux organismes.
- 4.2. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à une émission d'obligations
- 4.3. Country Club Montreal - Investissements

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 6.1. Projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria.
- 6.2. UMQ - Regroupement d'achat de bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2021

7. ADMINISTRATION

- 7.1. Aide financière à la Foire d'art contemporain de Saint-Lambert
- 7.2. Imposition d'une réserve pour fins publique - Expropriation du 840 Notre-Dame
- 7.3. Création d'un point de dépôt pour le carton excédentaire

8. URBANISME

- 8.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 17 juin 2020.
- 8.2. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.2.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 160, avenue de Bedford (district 4)
 - 8.2.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 171, avenue Hickson (district 4)
 - 8.2.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 173, avenue Berkley (district 7)
 - 8.2.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 220, rue Logan (district 6)
 - 8.2.5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 305, avenue de Stanley (district 5)
 - 8.2.6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 206, avenue de Merton (district 7)
 - 8.2.7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 212, rue du Dauphiné (district 2)
 - 8.2.8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 350, avenue Victoria (district 5)
 - 8.2.9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 593, boulevard Desaulniers (district 7)
 - 8.2.10. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 238, avenue Oak (district 6)
 - 8.2.11. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 588, avenue Mercille (district 6)
 - 8.2.12. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 410, avenue Berkley (district 7)
 - 8.2.13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 105, rue Upper Edison (district 8)

- 8.2.14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 578-580, avenue Victoria (district 6)
- 8.2.15. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 110, avenue de Sanford (district 7)
- 8.2.16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 459 , avenue Wickham (district 4)
- 8.2.17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 790, avenue Oak (district 8)
- 8.2.18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 257, avenue du Dulwich (district 7)
- 8.2.19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 306, avenue de Putney (district 7)
- 8.2.20. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 235, rue Logan (district 6)
- 8.2.21. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 825, rue Boissy (district 3)

9. CLÔTURE

- 9.1. Seconde période de questions (une heure)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 3 juillet 2020

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020**

****Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.****

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020.



PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 15 juin 2020 à 19 h 30 en visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière adjointe
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire exerce son droit de vote tel que prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La greffière adjointe constate que le quorum est atteint puis le maire invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2020-06-144)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 5.2 Nomination - Directrice du Service du greffe et du contentieux
- 5.3 Nomination - Chef du service du greffe
- 8.5 Demande au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation - Prolongation du délai pour la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-06-145)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

Au cours de cette période qui s'étend de 19 h 38 à 19 h 48, le maire élabore sur les sujets suivants:

LA PANDÉMIE SE POURSUIT...

Malgré le déconfinement progressif, nous sommes toujours en période de pandémie.

Par conséquent, l'année 2020 s'annonce déjà bien différente de 2019 en ce qui a trait aux activités municipales.

Vous comprendrez que nous sommes en attente des directives gouvernementales et nous devons constamment nous ajuster suivant les annonces.

Celles-ci nous obligent souvent à réagir dans un très court délai et à trouver rapidement des solutions pour reprendre nos services.

Nous comptons sur votre collaboration et votre patience pour nous aider dans cette situation exceptionnelle.

REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITÉS

Suivant les consignes du gouvernement et de la Santé publique, nous avons procédé au cours des derniers jours à la réouverture de la grande majorité de nos parcs et de nos installations sportives extérieures :

- modules de jeux,
- pistes d'athlétisme,
- circuit d'entraînement extérieur,
- terrains de tennis, de pickleball, de soccer, de baseball, de basketball, etc.



Malgré tous nos efforts pour assurer un environnement le plus sécuritaire possible, nous ne pouvons pas garantir qu'il n'y a aucun risque de contagion lié à l'utilisation de ces installations.

Ainsi, nous vous incitons fortement à continuer de bien suivre les consignes recommandées par la Santé publique du Québec, notamment :

- Maintenez une distance de 2 mètres avec les autres et évitez les rassemblements;
- Apportez votre bouteille d'eau et votre désinfectant;
- Utilisez votre propre équipement et ne le partagez pas avec d'autres personnes ;
- Lavez-vous les mains avant et après votre activité;
- Toussez ou éternuez dans votre coude;
- Restez à la maison si vous présentez des symptômes ou si vous avez été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19.

Nous vous invitons également à porter le masque dans vos déplacements en transport en commun et dans les lieux publics.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et je vous félicite pour votre résilience face à cette situation difficile.

Pour tous les détails concernant la reprise des activités offertes par les associations ou les ligues sportives et les mesures qu'elles mettent en place, vous pouvez communiquer directement avec elles ou visiter notre microsite Nos organismes en action.

BUDGET RÉVISÉ

En fin de l'année 2019, nous avons adopté un budget équilibré totalisant 57 M\$.

En raison des conséquences de la pandémie, nous avons révisé ce budget.

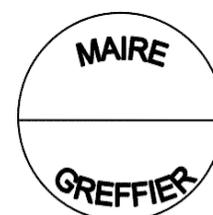
Malgré une augmentation prévue au niveau de la taxe foncière, nous anticipons une baisse de revenus estimée globalement à 750 500 \$.

De plus, la pandémie a entraîné des dépenses imprévues, notamment au niveau du réaménagement et de la désinfection des installations ainsi que de la réorganisation des activités municipales.

Cependant, notre équipe a su réagir rapidement face à cette situation exceptionnelle.

En réévaluant l'ensemble des activités, elle a su proposer des économies de l'ordre de 967 400 \$, tout en appliquant les mesures requises par la Santé publique afin que le virus ne se propage pas dans nos activités quotidiennes.

C'est donc dire que malgré la pandémie nous anticipons un excédent de 216 902 \$ au niveau de nos activités locales.



Toutefois, cette marge est bien mince considérant les règles qui changent constamment et le climat incertain dans lequel nous évoluons.

De plus, cette mise à jour ne tient pas compte du déficit anticipé de la Société de transport de Longueuil dont nous devons assumer une partie proportionnellement à notre quote-part au sein de l'agglomération.

Il y aura donc lieu de réagir lorsque les détails seront connus.

À cet égard, le comité des finances et des ressources humaines se réunira encore ce jeudi pour poursuivre son travail de planification.

Nous vous en tiendrons informés en temps et lieu.

RÉOUVERTURE DES PISCINES

Bonne nouvelle! Suivant les consignes du gouvernement et de la Santé publique, vous pourrez vous rafraîchir cet été dans nos piscines, nos pataugeoires et nos jeux d'eau.

Tout d'abord, j'aimerais remercier chacun d'entre vous qui avez pris le temps de répondre à notre sondage afin de nous aider dans l'élaboration de nos orientations compte tenu de cette situation exceptionnelle.

Je peux ainsi vous annoncer, qu'à l'exception de la pataugeoire Préville dont la taille est trop petite pour permettre une ouverture sécuritaire, toutes les piscines et les pataugeoires seront ouvertes dès la fin du mois de juin pour la saison estivale.

Nos équipes travaillent déjà depuis plusieurs jours à la planification de leur réouverture autant au niveau des installations que de la préparation des mesures pour notre personnel.

Nous diffuserons sous peu les dates d'ouverture précises ainsi que les modalités d'accès qui auront été définies en fonction des directives gouvernementales.

D'ici là, je vous rappelle que les jeux d'eau des parcs Dulwich et Houde sont déjà ouverts pour vous rafraîchir.

N'oubliez pas d'y respecter les mesures de distanciation sociale lors de vos visites.

PROGRAMME CULTUREL

La pandémie nous pousse également à repenser notre espace public et notre manière de vous offrir des services afin de permettre un retour de la socialisation dans un environnement sécuritaire permettant la distanciation sociale.

Parmi ces activités, nous sommes soucieux de reprendre progressivement notre mission culturelle qui a été l'un des secteurs les plus affectés par cette pandémie.

Nous sommes conscients que ces activités sont importantes pour le dynamisme de notre communauté et notre bien-être collectif.



Ainsi, nous approuverons ce soir une enveloppe budgétaire qui nous permettra de vous offrir au courant de l'été quelques activités culturelles inédites, fruit des nouvelles mesures imposées par la COVID-19.

Je félicite notre équipe qui a su être créative, et ce, rapidement afin de pouvoir planifier ce nouveau programme.

Nous avons également pris la décision que le piano public reprendra sa place au centre-ville pour la saison estivale.

D'ici quelques semaines, vous pourrez jouer au grand air pour animer l'avenue Victoria de belles mélodies ou écouter le talent de vos concitoyens, tout en respectant la distanciation sociale, bien entendu!

Tous les détails concernant son ouverture et le programme culturel vous seront communiqués prochainement.

Nous espérons que vous les apprécierez et que vous serez nombreux à y participer.

PIÉTONNISATION DE L'AVENUE VICTORIA

Comme je vous ai annoncé lors de la dernière séance du conseil, nous avons mis sur pied un comité en collaboration avec la Corporation de développement économique pour étudier la possibilité de piétonniser l'avenue Victoria cet été.

Plusieurs solutions flexibles et options sont présentement en cours d'analyse afin de trouver le meilleur aménagement possible pour tous les acteurs concernés.

Un sondage auprès des gens d'affaires a d'ailleurs permis de récolter des informations qui seront très pertinentes dans nos réflexions.

Rappelons que ce projet de piétonnisation est le résultat de suggestions provenant de plusieurs groupes, incluant plusieurs résidents, commerçants et même, conseillers municipaux.

Il vise à donner plus d'espace à la population pour circuler au centre-ville et à encourager ainsi le commerce local malgré les directives de distanciation sociale.

Peu importe sa forme, il est important pour nous que les commerçants bénéficient directement de ce projet et qu'il suscite un intérêt marqué pour la population.

Nous vous tiendrons au courant du dénouement de ce projet.

SINCÈRES CONDOLÉANCES

J'aimerais terminer en prenant quelques instants pour souligner le décès de deux Lambertois de renom.

D'abord, le comédien et journaliste sportif, Yves Létourneau, que nous avons tous connu comme le Pirate Maboule.



J'ai eu personnellement la chance de connaître ce grand homme lorsqu'il a été mon professeur de théâtre il y a bien des années déjà.

Puis, nous avons appris le décès d'Andrée Champagne, la comédienne qui nous a offert notamment une interprétation marquante de Donalda.

Rappelons qu'elle a été également ministre et sénatrice jusqu'à sa retraite.

Mme Champagne se trouve aussi à être la mère de Patrick Clune, à qui j'offre personnellement mes sympathies.

Nous perdons avec eux deux figures importantes au Québec qui ont contribué à forger notre collectivité.

Je terminerai en offrant mes sincères condoléances à leurs familles, et à leurs proches. Mes pensées vous accompagnent.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 49 et se termine à 19 h 56.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 28 mai 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2020-06-146)

Orientations du conseil

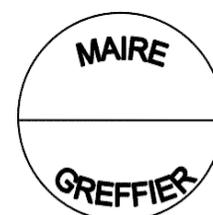
CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 18 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-200618-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mai 2020, à 16 h;



CA-200618-2.1 Demande de suspension de la mise en oeuvre de la réorganisation du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'Investissement Québec (SD-2020-1574);

CA-200618-4.3 Diffusion du rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019 visant ses compétences d'agglomération;

CA-200618-6.1 Autorisation d'une dépense au contrat cadre APP-16-022 (2016-GEN-600) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis, la réalisation d'études préliminaires ainsi que la surveillance de divers travaux à être réalisés dans les usines d'eau potable et d'eaux usées (SD-2020-1257);

CA-200618-7.1 Abandon de la réserve pour fins publiques imposée sur le lot 2 666 130 du cadastre du Québec (SD-2020-1261);

CA-200618-8.1 Approbation d'un protocole d'entente de prêt de services à intervenir entre la Ville et la Sûreté du Québec (SD-2020-0445);

CA-200618-8.2 Approbation d'une convention de modification à la convention d'aide financière intervenue entre la Ville et le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (SD-2020-1445);

CA-200618-8.3 Approbation des Règlements L-105 et L-106 adoptés par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2020-1412)

CA-200618-8.4 Adoption du Règlement CA-2020-335 ordonnant des travaux de remplacement du refroidisseur et des chaudières d'appoint du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS) et décrétant à cette fin, et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1289);

CA-200618-8.5 Adoption du Règlement CA-2020-325 ordonnant des travaux de remplacement des équipements de déshydratation et décrétant à cette fin, et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1241);

CA-200618-8.6 Adoption du Règlement CA-2020-331 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et de surveillance de travaux relatifs à l'alimentation en eau potable (SD-2020-1286).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-06-147) Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour : Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

La résolution est adoptée à la majorité, avec l'abstention du vote au maire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Le conseiller David Bowles : Commission du budget, des finances et de l'administration de l'Agglomération.
 - Le conseiller Philippe Glorieux : Conseil d'administration de l'office d'habitation de Longueuil.
 - Le conseiller Loïc Blancquaert : Commission d'environnement.
-

Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances afin de remplacer l'article 5.13 régissant les souffleurs à feuilles

Le conseiller Loïc Blancquaert donne un avis de l'intention de soumettre pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances.



Ce projet de règlement a pour objet :

- 1° L'interdiction d'utiliser tout souffleur à feuilles à l'exception des souffleurs à feuilles électriques du 1er juin au 30 septembre;
- 2° L'interdiction complète en tout temps, de l'usage des souffleurs à feuilles opérés par un moteur à essence à compter du 1er mai 2021 ;

Le projet de règlement 2020-19-4 est déposé.

(2020-06-148)

Adoption du Règlement modifiant l'article 53 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2020-125-2)

En amendement,

Il est proposé par le conseiller B. Rodrigue
appuyé par le conseiller L. Blancquaert

DE RETIRER la dernière phrase du deuxième paragraphe de l'article 53 proposé au projet de règlement no 2020-125-2 avant son adoption.

Vote sur la proposition d'amendement :

Votent pour : Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre : Le maire P. Brodeur, les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles, F. Désaulniers.

La proposition d'amendement est donc rejetée.

La greffière adjointe demande le vote sur la proposition principale :

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de préciser la façon de procéder lorsqu'une personne adresse sa question à un élu en particulier;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil tenue le 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le Règlement modifiant l'article 53 du *Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2020-125-2)*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-06-149)

Adoption du Règlement 2020-122-5 modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à modifier le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville afin de tenir compte de la nouvelle structure du service du Greffe.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé à la séance du Conseil tenue le 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2020-122-5)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la décision de la CRE - Règlement 2020-181 adoptant la division du territoire de la Ville de Saint-Lambert en 8 districts électoraux

La greffière adjointe procède au dépôt de la décision de la Commission de la représentation électorale du Québec relative au Règlement 2020-181 adoptant la division du territoire de la Ville de Saint-Lambert en 8 districts électoraux.

(2020-06-150)

Arrêté numéro 2020-033 - Dérogations mineures, comité de démolition et procédures référendaires

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a adopté le décret numéro 177-2020 déclarant l'état sanitaire d'urgence sur tout le territoire québécois, le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 7 mai 2020 interdit la tenue de toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce même Arrêté donne la possibilité aux municipalités de remplacer toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;



CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté 2020-033 prévoit également la suspension des procédures référendaires, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas elles doivent se dérouler en apportant les adaptations nécessaires afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des recommandations qui lui ont été faites par le service du greffe et le service de l'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le remplacement de l'audition prévue à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant les dérogations mineures, par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public publié sur le site internet de la ville.

DE REPRENDRE la tenue des séances du comité de démolition avec les ajustements nécessaires dont la vidéodiffusion sur le site internet de la Ville.

DE GARDER en suspens toute procédure référendaire (registres et scrutins référendaires) jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés, des transactions bancaires et des subventions aux organismes

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

La greffière adjointe procède au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2020 pour les sommes respectives de 6 571 095,01 \$ et 862 107,82 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2020-06-151)

Dépôt du budget révisé pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du budget révisé par les directeurs pour l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'approuver le budget révisé tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux



QUE le budget révisé pour l'année 2020, soit entériné et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-152)

Demande du conseiller Loïc Blancquaert - dépenses du maire

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert.****

CONSIDÉRANT que le maire de la Ville de Saint-Lambert peut engager des dépenses sans autorisation préalable du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu comme une saine pratique de gestion de déposer ses rapports de dépenses dans un document spécifique aux autres administrateurs;

CONSIDÉRANT que les contribuables et citoyens lambertois exigent de la transparence envers leurs élus et une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux sont tenus de déposer annuellement leurs frais de recherche et de soutien au plus tard à chaque année au mois de mars;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE DEMANDER au maire de la Ville de Saint-Lambert de déposer au conseil municipal mensuellement un rapport spécifique contenant ses frais de dépenses remboursées par la municipalité.

DE DEMANDER au maire de la Ville de Saint-Lambert de déposer annuellement, au plus tard au mois de mars de chaque année, ses frais de dépenses de la dernière année civile écoulée à une séance publique du conseil municipal.

En amendement :

Il est proposé par la conseillère B. Marcotte
appuyé par le conseiller B. Rodrigue

D'AJOUTER au deuxième résolu les mots "et ce depuis le début de son mandat en tant que maire"

La résolution principale tel qu'amendée est donc adoptée à l'unanimité, avec l'abstention du vote au maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

La greffière adjointe procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 14 mai au 3 juin 2020.

(2020-06-153)

Nomination - Directrice du Service du greffe et du contentieux

CONSIDÉRANT que la directrice du greffe et du contentieux de la ville a donné sa démission le 5 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le poste de greffier est un poste névralgique au sein d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que nous avons une personne à l'interne qualifiée et intéressée à prendre le poste de directrice du greffe et du contentieux;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE NOMMER Me Cassandra Comin Bergonzi à titre de directrice du greffe et du contentieux, le tout selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre*, à compter du 16 juin 2020; et

DE NOMMER Me Cassandra Comin Bergonzi à titre de greffière de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-154)

Nomination - Chef du service du greffe

CONSIDÉRANT la démission de la Directrice du greffe et du contentieux en date du 5 juin 2020;

CONSIDÉRANT la nomination de Me Cassandra Comin Bergonzi audit poste.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE PROCÉDER à l'embauche de Mme Lucille Angers en tant que chef de division du Greffe pour une période maximale de 6 mois, à compter du 16



juin 2020, le tout selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* et au contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-155)

Adjudication du contrat de construction No 20GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures municipales rue Riverside (de Alexandra à de Bretagne), avenue de Bromley et rue Osborne (de Alexandra à de Montrose)

CONSIDÉRANT QUE la ville poursuit les travaux de réfection des infrastructures municipales entrepris en 2011 sur la rue Riverside, et qu'elle entend procéder cette année à la dernière phase;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public no 20GN01 le 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à la présente résolution font l'objet d'une subvention dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et contribution Québec (TECQ 2019-2023);

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 11 mai 2020, la ville a reçu quatre (4) soumissions;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER uniquement les volets A et D du contrat de construction no 20GN01 ayant pour objet la réfection des infrastructures municipales rue Riverside (de Alexandra à de Bretagne), avenue de Bromley et rue Osborne (de Alexandra à de Montrose) au plus bas soumissionnaire conforme, soit EXCAVATION CIVILPRO INC., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix, au montant de 5 456 629 \$;

D'AUTORISER la dépense de 5 729 460 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur des volets A et D du contrat de 5 456 629 \$ à laquelle s'ajoute une somme équivalente à 5 % (272 831 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la somme de 5 729 460 \$, toutes taxes comprises, au Règlement décrétant une dépense de 9 600 000 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre l'avenue Alexandra et la rue de Bretagne ainsi que la réfection des égouts et de l'aqueduc situés sous la partie du boulevard de Montrose comprise entre les rues Osborne et Riverside (2020-178);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



*Conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseiller Bernard Rodrigue dénonce un conflit d'intérêts et s'abtient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celui-ci. *

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-156)

Adjudication du contrat 20GN20 ayant pour objet l'ajout de filets de protection au club de golf de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu et analysé les plaintes de citoyens au sujet des inconvénients causés par les balles de golf projetées sur leurs propriétés longeant une section du parcours de golf de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QU'un mandat fut confié à la firme Yanick Pilon architecte de golf, afin d'élaborer des recommandations pour régler le problème;

CONSIDÉRANT QUE le Service du génie a pris connaissance du rapport de cette firme, et que le conseil accueille la recommandation de procéder à l'installation de filets de protection aux endroits déterminés;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été adressées à trois fournisseurs et que deux ont répondu, le tout conformément aux règles de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à l'octroi de ce contrat à condition qu'une entente de partage des coûts soit conclue entre la Ville et différents intervenants et uniquement dans la mesure où la Ville n'assumera que 50% de la dépense totale estimée.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

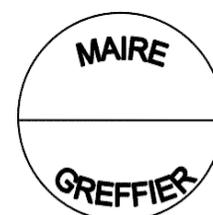
D'ADJUGER le contrat no 20GN20 ayant pour objet l'ajout de filets de protection au club de golf de Saint-Lambert à 9095-0940 QUÉBEC INC. au montant estimé de 20 925,45 \$, le tout conditionnellement à la conclusion d'une entente de partage de coûts avec différents intervenants dans ce dossier.

D'IMPUTER la dépense maximale de 10 462,73 \$, toutes taxes comprises, à même le fonds d'immobilisation.

Votent pour : Le maire P. Brodeur et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



(2020-06-157) Annulation de l'appel d'offres no 20ÉQUI01 ayant pour objet l'acquisition de trois (3) véhicules compacts électriques

CONSIDÉRANT QUE la ville a lancé l'appel d'offres 20ÉQUI01 le 12 mai 2020 pour l'achat de trois (3) véhicules compacts électriques;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de soumissions le 1er juin 2020, la ville n'a reçu aucune soumission;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ANNULER l'appel d'offres no 20ÉQUI01 – Acquisition de trois véhicules compacts électriques, à toutes fins que de droit;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-158) Annulation de l'appel d'offres no 20ÉQUI02 ayant pour objet l'acquisition de trois (3) véhicules VUS hybrides

CONSIDÉRANT QUE la ville a lancé l'appel d'offres 20ÉQUI02 le 12 mai 2020 pour l'achat de trois (3) véhicules VUS hybrides;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de soumissions le 1er juin 2020, la ville n'a reçu aucune soumission;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ANNULER l'appel d'offres no 20ÉQUI02 - Acquisition de trois véhicules VUS hybrides, à toutes fins que de droit;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-159) Adjudication du contrat no 20ENV03 ayant pour objet des travaux d'élagage et d'haubanage

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public no 20ENV03 pour les travaux d'élagage et d'haubanage;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de soumissions le 28 mai 2020, la ville a reçu deux (2) soumissions dans le cadre du contrat no 20ENV03;



CONSIDÉRANT que les travaux de foresterie sont essentiels à la sécurité des Lambertois;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADJUGER le contrat no 20ENV03 ayant pour objet les travaux d'élagage et d'haubanage au plus bas soumissionnaire conforme, Émondage SBP, pour un montant estimé de 436 905,00 \$, toutes taxes comprises, pour la durée initiale de deux ans;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-160)

Adjudication du contrat no 20ENV04 ayant pour objet des travaux d'abattage et d'essouchage

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public no 20ENV04 pour les travaux d'abattage et d'essouchage;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de soumissions le 28 mai 2020, la ville a reçu trois (3) soumissions dans le cadre du contrat no 20ENV04;

CONSIDÉRANT que les travaux de foresterie sont essentiels à la sécurité des Lambertois;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'ADJUGER le contrat no 20ENV04 ayant pour objet les travaux d'abattage et d'essouchage pour une période initiale de deux ans au plus bas soumissionnaire conforme, Émondage SBP, au montant estimé de 386 879,38 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

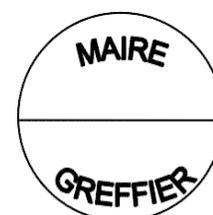
D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-161)

Adjudication du contrat no 20GN12 ayant pour objet des travaux de scellement de fissures sur diverses rues

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2020, la ville a lancé l'appel d'offres 20GN12 ayant pour objet des travaux de scellement de fissures sur diverses rues;



CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 1er juin 2020, la ville a reçu quatre (4) soumissions;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADJUGER le contrat no 20GN12 ayant pour objet les travaux de scellement de fissures sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, Environnement Routier NRJ Inc., pour un montant estimé de 63 914,60 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 65 512,46 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 63 914,60 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (1 597,86 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la somme de 65 512,46 \$, toutes taxes comprises, au Règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville et un emprunt de 1 500 000 \$ (2020-177);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-162)

Demande d'aide financière pour le projet de recherche SylvCiT : un logiciel d'intelligence artificiel pour maximiser la résilience et les bienfaits des arbres municipaux face aux changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire forestier lambertois est source de fierté et d'appartenance pour les lambertois;

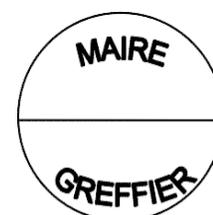
CONSIDÉRANT QUE la canopée lambertoise est sénescente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert est en pleine opération de remplacement des frênes abattus suites à l'infestation de l'agrile du frêne et continuera cette opération pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert veut pouvoir faire en sorte que sa forêt soit résiliente et s'adapte le plus possible aux changements climatiques anticipés;

CONSIDÉRANT QUE les arbres publics de Saint-Lambert devront être constitués d'essences diversifiées et adaptées à leur milieu de plantation;

CONSIDÉRANT QU'un outil tel que proposé dans la demande de subvention déposée par M. Messier de l'UQAM s'avérerait grandement utile à la division environnement pour la gestion de la foresterie urbaine;



Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPUYER cette demande de financement présentée dans le cadre de l'appel de projet *Visage Municipal* lancé par le Fonds de Recherche Québécois Nature et Technologie.

D'OCTROYER une subvention au montant de 4 166,67 \$ en espèces, et ce pendant une période de deux (2) ans (en 2021 et 2022), au projet de recherche SylvCiT pour le développement d'un logiciel d'intelligence artificielle pour maximiser la résilience et les bienfaits des arbres municipaux face aux changements climatiques;

D'IMPUTER la dépense totale de 8 333,34 \$, à même le fond vert, le tout conformément à la recommandation du Directeur des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-163)

Propositions d'activités culturelles pendant le confinement

CONSIDÉRANT QU'en raison de la crise sanitaire, le gouvernement du Québec a annoncé l'annulation des festivals ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la division des arts et de la culture a annulé sa programmation culturelle estivale pour la saison 2020;

CONSIDÉRANT la politique culturelle de la Ville et la recommandation du service de la culture et des loisirs.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER le programme présenté par le Service de la culture et des loisirs, plus précisément en autorisant l'organisation et la tenue des deux événements suivants :

- Les soirées ciné-parc en famille (2) – Projection cinématographique familiale, et
- Le Défilé dans ta ville – Activité jeunesse

D'IMPUTER la dépense totale de 19 237,61 \$, conformément aux recommandations du Directeur des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-06-164) Renouvellement de l'entente de droit d'utilisation

CONSIDÉRANT QUE depuis 66 ans la mission de l'organisme *Ma Deuxième Maison à moi* est de supporter les familles vivant avec des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement en offrant des services de répit, d'hébergement, de gardiennage, des ateliers adaptés, des activités de jour ainsi que des camps de vacances qui visent l'intégration et la socialisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement sis au 82, avenue Bétournay, présenté par cet organisme demeure sous étude du conseil;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la cession d'un droit d'utilisation d'une partie du terrain vacant, lot 5 974 601 intervenu entre la Ville et *Ma Deuxième Maison* en juin 2015;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE renouveler l'entente relative à la cession d'un droit d'utilisation d'une partie du terrain vacant, lot 5 974 601, pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-165) Approbation de la procédure pour les mesures d'apaisement de la circulation, de la politique pour l'ajout d'un dos d'âne allongé et de la politique d'ajout de balise centrale flexible

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 25 février 2020.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la diffusion de la procédure pour les mesures d'apaisement de la circulation sur le site internet de la ville et autres médias;

D'ENTÉRINER la politique pour l'ajout de dos d'âne allongé et la politique pour l'ajout de balise centrale flexible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-166) Implantation d'une traverse piétonne sur la rue de Namur à l'intersection avec l'avenue d'Isère

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la division du génie pour la problématique soulevée par un citoyen et les élus.



CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 24 septembre 2019 (19STL040)

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'AUTORISER l'implantation d'une traverse pour piétons sur la rue de Namur à l'intersection avec l'avenue d'Isère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-167) Implantation d'une traverse piétonne sur l'avenue Victoria à l'intersection de l'avenue Hickson

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la division du génie pour la problématique soulevée par un citoyen et les élus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 14 mai 2019 (19STL021).

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'AUTORISER l'implantation d'une traverse pour piétons sur l'avenue Victoria à l'intersection de l'avenue Hickson. (Demande : 19STL021)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-168) Adoption du Plan d'action vers le rétablissement des opérations à 100% des travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics;

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ADOPTER le Plan d'action vers le rétablissement des activités des travaux publics, tel que présenté par le Directeur des Travaux publics;

D'IMPUTER toute dépense reliée audit plan conformément aux recommandations du Directeur des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 30 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme

La greffière adjointe procède au dépôt du procès-verbal de la séance du 30 avril 2020 du comité consultatif d'urbanisme.



Avant la lecture de la résolution globale, le conseiller B. Rodrigue fait une proposition technique appuyée par la conseillère B. Marcotte afin de scinder la résolution concernant le 181, avenue de Sanford. La proposition globale est scindée conformément.

(2020-06-169)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 127, avenue d'Alsace (district 2)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1956;

CONSIDÉRANT QU'à l'exception des bâtiments recouverts de brique déjà peinte, aucun produit non destiné à recouvrir la brique ne doit être utilisé;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux en aluminium de couleur noire adjacents aux fenêtres ne devraient pas être installés afin d'alléger la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois posé à la verticale, proposé sous les fenêtres au niveau de l'élévation avant, devrait être aligné avec la largeur des fenêtres;

CONSIDÉRANT QUE la bande verticale à l'extrémité gauche de l'élévation avant devrait être recouverte de brique tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;

CONSIDÉRANT QUE la colonne supportant l'avant-toit en projection gauche de l'élévation avant devrait être en bois tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;

CONSIDÉRANT QUE le calcul du pourcentage de maçonnerie pour l'élévation avant devra être fourni par le demandeur afin de s'assurer qu'un minimum de 60 % de maçonnerie est conservé suite aux travaux.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 127, avenue d'Alsace aux conditions suivantes :

- Les panneaux en aluminium de couleur noire adjacents aux fenêtres ne doivent pas être installés au niveau de l'élévation avant du bâtiment;
- Le revêtement de bois posé à la verticale, proposé sous les fenêtres au niveau de l'élévation avant, doit être aligné avec la largeur des fenêtres;



- La bande verticale à l'extrémité gauche de l'élévation avant doit être recouverte de brique tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;
- La colonne supportant l'avant-toit en projection gauche de l'élévation avant doit être en bois tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;
- Le calcul du pourcentage de maçonnerie pour l'élévation avant doit être fourni par le demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-170)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 234, rue de Lorraine (district 2)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de conversion du garage attaché existant en pièce habitable et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1972;

CONSIDÉRANT QU'une fenêtre composée de trois sections et un revêtement d'aluminium posé à la verticale, de couleur noire, identique à l'existant, vont combler l'ouverture de la porte de garage existante;

CONSIDÉRANT QU'une bande de végétation devrait être aménagée devant le nouveau mur suite à la conversion du garage en pièce habitable;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 234, rue de Lorraine à la condition suivante :

- Une bande de végétation doit être aménagée devant le nouveau mur avant suite à la conversion du garage en pièce habitable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-171)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 316, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1920;



CONSIDÉRANT QUE le projet consiste notamment à peindre le revêtement de stuc sur l'ensemble des élévations du bâtiment actuellement de couleur bleu pâle;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment voisin jumelé va effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs proposées dans les teintes de gris sont un peu trop foncées et alourdissent la façade donnant sur rue du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la couleur de la peinture devrait être un gris plus pâle et plus chaud afin d'alléger la façade et de mieux s'intégrer avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que deux teintes de couleurs soit proposées en façade, soit au rez-de-chaussée et à l'étage, afin d'apporter un élément architectural intéressant supplémentaire au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 316, avenue Maple à la condition suivante :

- La couleur de la peinture doit être dans des teintes de gris plus pâle et plus chaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-172)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 318, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1920;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à peindre le revêtement de stuc sur l'ensemble des élévations du bâtiment actuellement de couleur bleu pâle;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment voisin jumelé va effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;



CONSIDÉRANT QUE les couleurs proposées dans les teintes de gris sont un peu trop foncées et alourdissent la façade donnant sur rue du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la couleur de la peinture devrait être un gris plus pâle et plus chaud afin d'alléger la façade et de mieux s'intégrer avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU suggèrent que deux teintes de couleurs soit proposés en façade, soit au rez-de-chaussée et à l'étage, afin d'apporter un élément architectural intéressant supplémentaire au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 318, avenue Maple à la condition suivante :

- La couleur de la peinture doit être dans des teintes de gris plus pâle et plus chaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-173)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 170, avenue d'Irvine (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la couleur proposée pour le revêtement de bois du volume donnant sur la façade avant est trop foncée et alourdit la façade donnant sur rue du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' une couleur de teinture plus pâle et plus claire pour le revêtement de bois permettrait de mettre en valeur le volume principal du bâtiment composé de brique d'argile;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 170, avenue d'Irvine à la condition suivante :



- La couleur de la teinture pour le revêtement de bois doit être plus pâle et plus claire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-174)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 755, rue Boissy (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour agrandir et transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1962;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'agrandissement et de transformation de la façade des bâtiments doivent s'harmoniser avec le milieu et tenir compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirer en vue d'une intégration;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées mettent en valeur le revêtement en pierre naturelle existant et le style architectural moderne des années 60;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade et agrandissement de l'immeuble situé au 755, rue Boissy tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-175)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 599, avenue Curzon (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment possède une façade avant donnant sur l'avenue Curzon et une façade avant secondaire donnant sur la rue Lespérance;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de clin de bois proposé pour la lucarne et pour le volume arrière devrait être de couleur plus pâle afin de



diminuer l'effet de masse et de minimiser le contraste avec les autres revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE la brique existante devrait être récupérée, mais si celle-ci s'avère irrécupérable, une nouvelle brique similaire dans les teintes de beige, de format identique, devrait être utilisée;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades de l'immeuble situé au 599, avenue Curzon aux conditions suivantes :

- Le revêtement de clin de bois proposé pour la lucarne et pour le volume arrière doit être de couleur plus pâle;
- La brique existante doit être récupérée, mais si celle-ci s'avère irrécupérable, une nouvelle brique similaire dans les teintes de beige, de format identique, doit être utilisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-176)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 637, avenue Oak (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1921;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à rénover la galerie existante donnant sur la façade avant du bâtiment, et ce, en conservant la structure et l'implantation existante;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau de la galerie respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 637, avenue Oak tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



(2020-06-177) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 410, avenue Berkley (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952;

CONSIDÉRANT QUE tous projets de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment s'intègrent peu avec la façade avant existante du bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de pierre devrait être conservé afin de garder une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé et de préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être posé à l'horizontale, et l'avant-toit devrait garder sa forme d'origine afin d'assurer une continuité avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être de couleur plus pâle;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée à l'étage en projection gauche de l'élévation avant devrait être davantage de forme verticale afin de s'harmoniser avec l'ensemble des ouvertures donnant sur l'élévation avant;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE garder à l'étude la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 410, avenue Berkley considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-178) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 26, rue de Bretagne (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;



CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite dans la seconde moitié du 18e siècle;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer le revêtement de la toiture ainsi que le revêtement mural de l'annexe située en projection latérale gauche, et ce, tout en conservant les caractéristiques architecturales d'origines du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les transformations extérieures proposées respectent l'époque de construction du bâtiment d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que le revêtement de toiture du bâtiment accessoire situé à la droite du bâtiment principal soit également remplacé par un revêtement de toiture d'acier Galvalume, soit une tôle d'acier non peinte;

CONSIDÉRANT QUE les bandes métalliques situées aux extrémités latérales de la toiture devraient être composées d'acier galvanisé et être de même couleur que l'ensemble du nouveau revêtement de toiture proposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 26, rue de Bretagne à la condition suivante :

- Les bandes métalliques situées aux extrémités latérales de la toiture doivent être composées d'acier galvanisé et être de même couleur que l'ensemble du nouveau revêtement de toiture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-179)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 139, chemin Tiffin (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1961;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;



CONSIDÉRANT QUE le choix de matériau pour l'agrandissement et l'alignement du bas de la toiture au niveau de l'élévation avant du bâtiment ont été revus;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement sera recouvert, en façade avant, d'une brique d'argile de modèle et de dimension identiques à la brique d'argile existante;

CONSIDÉRANT QUE le bas de la toiture de l'agrandissement donnant sur l'élévation avant sera aligné avec le reste de la toiture existante afin de favoriser l'horizontalité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la mezzanine initialement proposée au niveau du garage a été retirée du projet et que dans ce sens le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur selon les plans déposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour agrandissement et transformation de la façade de l'immeuble situé au 139, chemin Tiffin tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-180)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 430, avenue de Putney (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour agrandir la maison unifamiliale isolée construite vers 1951;

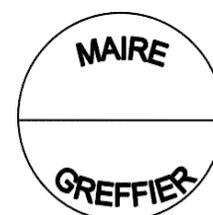
CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à la façade principale du bâtiment, ce qui favorise l'intégration du nouveau volume;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est prévue au niveau de la façade avant du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour agrandissement de l'immeuble situé au 430, avenue de Putney tel que déposé.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-181) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 896, boul. Queen (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1974;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 896, boulevard Queen tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-182) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 181, avenue de Sanford (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'agrandissement des bâtiments doivent s'harmoniser avec le milieu et tenir compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirer en vue d'une intégration;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se questionne sur la possibilité de réaliser l'agrandissement autrement, en reculant vers l'arrière, de façon à mettre en valeur le volume existant;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont d'avis que le nouveau volume proposé est imposant;



CONSIDÉRANT QUE l'entrée principale devrait être conservée au même endroit afin d'effectuer un rappel de la construction d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont d'accord avec l'ajout d'un étage, mais un travail architectural supplémentaire doit être apporté au projet;

CONSIDÉRANT QU' aucune donnée n'a été fournie pour valider si les murs du rez-de-chaussée et les fondations peuvent supporter un étage supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra être soumis au comité de démolition;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE garder à l'étude la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée pour l'agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade de l'immeuble situé au 181, avenue de Sanford considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-183)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 366, avenue Maple (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1945;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude fait partie du répertoire « King Cottage »;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées par rapport au projet initial répondent à la majorité des recommandations du CCU du 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que la marquise proposée, construite sur le mur latéral gauche pour recouvrir la porte d'entrée secondaire, devrait être davantage réduite en hauteur et en superficie;



CONSIDÉRANT QUE le perron et les marches menant à l'entrée principale sont trop imposants et que dans ce sens, le volume et le choix de matériau tel que proposé sur la perspective 3D devraient être revus afin d'alléger la façade;

CONSIDÉRANT QUE les marches menant à l'entrée principale devraient être orientées vers la rue et mener directement au niveau du sol, telles que les marches existantes et les marches des bâtiments voisins;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades de l'immeuble situé au 366, avenue Maple aux conditions suivantes :

- Le perron et les marches menant à l'entrée principale doivent être réduits en volume et être composés d'un matériau de pierre plus léger que celui proposé sur la perspective 3D;
- Les marches donnant sur le perron de l'entrée principale doivent être orientées vers la rue et mener directement au niveau du sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-184)

Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement - 47 Rue Green (Restaurant Primi Piatti)

CONSIDÉRANT QUE le restaurant Primi Piatti a présenté une demande d'exemption d'aménager deux nouvelles cases de stationnement dans le cadre du projet d'agrandissement situé au 47 rue Green, le tout moyennant le paiement de 7 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner la recommandation du Service de l'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

QUE le conseil, conformément à l'article 7.1 du règlement de zonage, accepte d'exempter le Restaurant Primi Piatti, sis au 47 rue Green, de l'obligation d'aménager 2 nouvelles cases de stationnement, conditionnellement au paiement d'une somme totale de 7 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-185)

Sentier multifonctionnel - Projet Loggia

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loggia a été accepté avec l'implantation proposée en 2016;



CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-376 adoptée à la majorité lors de la rencontre du conseil tenue le 2 décembre 2019 et imposant l'aménagement d'un *sentier multifonctionnel dans l'axe de la voie ferrée jusqu'à la gare de Saint-Lambert*.

CONSIDÉRANT l'opposition du CN au projet d'aménagement d'un sentier multifonctionnel le long de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection entre ce sentier et la rue Saint-Georges n'est pas conforme aux normes de conception du CN;

CONSIDÉRANT QUE d'autres possibilités s'offrent à la Ville et aux futurs résidents dans la zone de redéveloppement pour faciliter l'accès vers la gare et peut-être vers une future passerelle;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite retirer la condition d'aménager un sentier multifonctionnel le long de la voie ferrée sur le terrain de Loggia.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ABROGER la résolution 2019-12-376;

D'APPROUVER la demande de modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé suivant la résolution n° 2016-04-099, adoptée le 18 avril 2016, pour la construction des phases C et D du projet immobilier *Loggia* situé au 200, rue Saint-Georges.

D'AUTORISER le service de l'urbanisme à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-06-186)

Demande au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation - Prolongation du délai pour la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

CONSIDÉRANT QUE le nouveau schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil a été adopté le 20 octobre 2016 par le conseil d'agglomération de Longueuil et est entré en vigueur le 19 décembre suivant;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan de tout règlement qui n'y est pas réputé conforme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la loi, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'un organisme compétent, d'une municipalité



ou de la Commission municipale du Québec, un délai ou un terme que leur impartit la loi si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Ville afin d'accomplir la révision réglementaire d'urbanisme; (Réf.: résolutions nos 2019-06-188 et 2019-08-260)

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel de la crise sanitaire du coronavirus (COVID-19), la Ville n'est pas en mesure de respecter le délai prévu au 30 juin 2020 pour adopter lesdits règlements d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE DEMANDER à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder le prolongement jusqu'au 31 décembre 2020 du délai donné à la Ville pour réviser son plan d'urbanisme et adopter tout règlement de concordance aux fins de leur conformité au nouveau Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21 h et se termine à 21 h 39.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 39 à 21 h 58.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 21 h 59.

Pierre Brodeur
Maire

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière adjointe



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à *[indiquer l'heure du début de la période]* et se termine à *[indiquer l'heure de la fin de la période]*. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- *[indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];*
- *[indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].*



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1) **Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2020**

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 18 juin 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.1) **Orientations du conseil**

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 9 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-200709-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2020, à 16 h

CA-200709-2.1 Réponse à la demande d'aide financière de Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil pour une entente de développement de l'économie sociale dans l'agglomération de Longueuil 2020-2025 (SD-2020-1462)

CA-200709-2.4 Approbation de la recommandation CBF-2020-001 de la Commission du budget, des finances et de l'administration concernant les affectations de l'excédent

CA-200709-2.5 Désignation d'un membre à la Commission du budget, des finances et de l'administration (SD-2020-1541)

CA-200709-4.1 Affectation du surplus non affecté de l'agglomération au 31 décembre 2019 (SD-2020-1477)

CA-200709-4.3 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 15 juin 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-1784)

CA-200709-5.1 Adoption du Règlement CA-2020-338 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de l'ancienne Ville de Saint-Hubert (SD-2020-1408)

CA-200709-6.1 Modification au contrat no 18GN01 de la Ville de Saint-Lambert pour la réfection des infrastructures municipales de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Hickson et Alexandra (SD-2020-1436)

CA-200709-6.2 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'acquisition de serveurs et de licences et emprunt au fonds de roulement (SD-2020-1814)

CA-200709-6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-133 (2020-GDE-515) pour la fourniture de services professionnels d'analyse d'eau (contrat 2) (SD-2020-1774)

CA-200709-6.4 Adjudication du contrat APP-20-045 (2018-GDE-663) pour la fourniture de pièces pour la remise à neuf des systèmes de raclage de surface des quatre décanteurs du Centre d'épuration rive-sud (CERS) (SD-2020-1792)

CA-200709-6.5 Adjudication du contrat APP-20-130 (2019-GDE-609) pour le démantèlement, la fourniture et l'installation de nouveaux boîtiers d'eau de service au Centre d'épuration rive-sud (CERS) (SD-2020-1773)

CA-200709-6.6 Consentement à la cession du contrat APP-19-261 (ÉQ-19-25) pour l'acquisition de quatre véhicules utilitaires sport pour le Service de police (contrat 1) et approbation d'une entente à cet effet (SD-2020-1536)

CA-200709-8.3 Adoption du Règlement CA-2020-336 ordonnant des travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage Lafrance et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1724)

CA-200709-8.4 Adoption du Règlement CA-2020-337 modifiant le Règlement CA-2019-293 ordonnant des travaux de réparation de la conduite maîtresse d'aqueduc située dans la rue Riverside à Saint-Lambert et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1502)

CA-200709-8.5 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Table de concertation régionale de la Montérégie concernant les frais de gestion 2020-2023 dans le cadre des travaux de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2020-1721)

CA-200709-8.8 Déclaration sur la procédure d'approbation du Règlement CA-2020-322 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux (SD-2020-1562)

CA200709-MAJ1. FIN DU LIEN D'EMPLOI ENTRE LA VILLE ET L'EMPLOYÉ N° 162972 (SD-2020-1899)

Séance ordinaire du 9 juillet 2020

Ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 9 juillet 2020, à 16 h, avec participation par vidéoconférence.

1. OUVERTURE

- CA-200709-1.1 Ouverture de la séance
- CA-200709-1.2 Adoption de l'ordre du jour
- CA-200709-1.3 Période de questions du public
- CA-200709-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-200709-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2020, à 16 h

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-200709-2.1 Réponse à la demande d'aide financière de Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil pour une entente de développement de l'économie sociale dans l'agglomération de Longueuil 2020-2025 (SD-2020-1462)
- CA-200709-2.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 6 mai 2020 (SD-2020-1475)
- CA-200709-2.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenue le 19 mai 2020 (SD-2020-1554)
- CA-200709-2.4 Approbation de la recommandation CBF-2020-001 de la Commission du budget, des finances et de l'administration concernant les affectations de l'excédent
- CA-200709-2.5 Désignation d'un membre à la Commission du budget, des finances et de l'administration (SD-2020-1541)

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

- CA-200709-4.1 Affectation du surplus non affecté de l'agglomération au 31 décembre 2019 (SD-2020-1477)
- CA-200709-4.2 Dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligation relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2020-1415)
- CA-200709-4.3 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 15 juin 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-1784)

5. RESSOURCES HUMAINES

- CA-200709-5.1 Adoption du Règlement CA-2020-338 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de l'ancienne Ville de Saint-Hubert (SD-2020-1408)

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

- CA-200709-6.1 Modification au contrat no 18GN01 de la Ville de Saint-Lambert pour la réfection des infrastructures municipales de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Hickson et Alexandra (SD-2020-1436)
- CA-200709-6.2 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'acquisition de serveurs et de licences et emprunt au fonds de roulement (SD-2020-1814)
- CA-200709-6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-133 (2020-GDE-515) pour la fourniture de services professionnels d'analyse d'eau (contrat 2) (SD-2020-1774)
- CA-200709-6.4 Adjudication du contrat APP-20-045 (2018-GDE-663) pour la fourniture de pièces pour la remise à neuf des systèmes de raclage de surface des quatre décanteurs du Centre d'épuration rive-sud (CERS) (SD-2020-1792)
- CA-200709-6.5 Adjudication du contrat APP-20-130 (2019-GDE-609) pour le démantèlement, la fourniture et l'installation de nouveaux boîtiers d'eau de service au Centre d'épuration rive-sud (CERS) (SD-2020-1773)
- CA-200709-6.6 Consentement à la cession du contrat APP-19-261 (ÉQ-19-25) pour l'acquisition de quatre véhicules utilitaires sport pour le Service de police (contrat 1) et approbation d'une entente à cet effet (SD-2020-1536)
- CA-200709-6.7 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de mai 2020, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2020, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2020-1667)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

- CA-200709-8.1 Avis de motion d'un règlement modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au Décret 1214-2005 concernant l'agglomération de Longueuil et modifiant le Règlement CA-2009-120 relatif à la mise en œuvre du programme de contribution financière aux infrastructures (SD-2020-0793)
- CA-200709-8.2 Dépôt du projet de Règlement CA-2020-333 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au Décret 1214-2005 concernant l'agglomération de Longueuil et modifiant le Règlement CA-2009-120 relatif à la mise en œuvre du programme de contribution financière aux infrastructures (SD-2020-0793)
- CA-200709-8.3 Adoption du Règlement CA-2020-336 ordonnant des travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage Lafrance et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1724)
- CA-200709-8.4 Adoption du Règlement CA-2020-337 modifiant le Règlement CA-2019-293 ordonnant des travaux de réparation de la conduite maîtresse d'aqueduc située dans la rue Riverside à Saint-Lambert et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1502)
- CA-200709-8.5 Approbation d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Table de concertation régionale de la Montérégie concernant les frais de gestion 2020-2023 dans le cadre des travaux de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie (SD-2020-1721)
- CA-200709-8.6 Avis de motion d'un règlement modifiant le Règlement CA-2017-268 autorisant le paiement de quotes-parts pour des travaux d'entretien de cours d'eau et ordonnant des travaux d'entretien de cours d'eau du ruisseau Beloeil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1818)
- CA-200709-8.7 Dépôt du projet de Règlement CA-2020-340 modifiant le Règlement CA-2017-268 autorisant le paiement de quotes-parts pour des travaux d'entretien de cours d'eau et ordonnant des travaux d'entretien de cours d'eau du ruisseau Beloeil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2020-1818)
- CA-200709-8.8 Déclaration sur la procédure d'approbation du Règlement CA-2020-322 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux (SD-2020-1562)
- CA-200709-8.9 Dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le Règlement CA-2020-324 modifiant le Règlement CA-2019-298 autorisant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants dans le cadre des activités d'agglomération et décrétant, à cette fin, un emprunt (SD-2020-1809)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

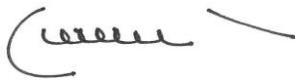
12. CLÔTURE

CA-200709-12.1 Période d'interventions des membres du conseil

CA-200709-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 26 juin 2020.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.2)

Autorisation au maire

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3) **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission];
- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4) **Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et au Réseau de transport de Longueuil (RTL)**

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

[**OU** – le cas échéant: Il mentionne qu'aucune réunion de ___ n'a été tenue ou qu'il n'a pu assister à la réunion de ___]



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1) **Adoption - Règlement modifiant le règlement concernant les nuisances - souffleurs à feuilles.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller L. Blancquaert et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 15 juin 2020.

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet:

- 1° L'interdiction d'utiliser tout souffleur à feuilles à l'exception des souffleurs à feuilles électriques du 1er juin au 30 septembre;
- 2° L'interdiction complète en tout temps, de l'usage des souffleurs à feuilles opérés par un moteur à essence à compter du 1er mai 2021.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

D'ADOPTER le règlement 2020-19-4 modifiant le *Règlement concernant les nuisances - souffleurs à feuilles*.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES
Remplacement de l'article 5.13 régissant les souffleurs à feuilles

À sa séance ordinaire du 6 juillet 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 5.13 du *Règlement concernant les nuisances* (2006-19) est remplacé par ce qui suit :

À l'exception des installations et équipements de la Ville ou des travaux effectués par les services municipaux ou les services d'utilité publique, constitue une nuisance et est prohibé :

« 5.13

- a) Le fait d'utiliser tout souffleur à feuilles, aspirateur à feuilles ou à brindilles, balai mécanique ou tout appareil du même type du lundi au vendredi inclusivement avant 7h et après 19h; les samedi et jours fériés avant 10h et après 16h, et le dimanche;
- b) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même type, opéré par un moteur à essence entre le 1^{er} juin et le 30 septembre;
- c) Le fait d'utiliser un souffleur à feuilles ou tout appareil du même, opéré par un moteur à essence en tout temps et ce, à partir du 1^{er} mai 2021; »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

CASSANDRA COMIN BERGONZI, greffière adjointe

Avis de motion : 15 juin 2020
Adoption : 6 juillet 2020
Entrée en vigueur :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

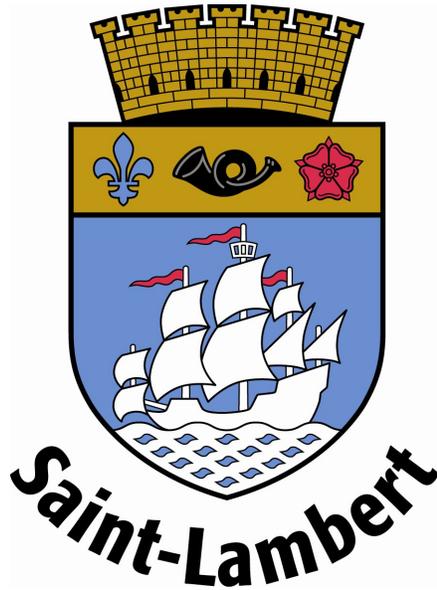
Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.1) **Dépôt de la liste des déboursés, des transactions bancaires et des subventions aux organismes.**

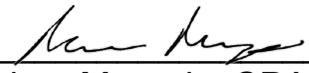
CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

La greffière adjointe procède au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1er au 21 juin 2020 pour les sommes respectives de 1 439 171,81\$ et 528 409,33 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



Je confirme avoir vérifié la liste des chèques, les transactions bancaires et les transactions de MasterCard pour la période du 01 au 21 juin 2020.

Date : 2020-06-23

Signature : 
Maxime Marquis, CPA, CA
(Chef du service de la comptabilité
et trésorier adjoint)



Ville de Saint-Lambert
REGISTRE DES CHÈQUES
Du 2020-06-01 au 2020-06-21

Date de paiement	Numéro du Chèque	Nom du fournisseur	Annotation	Montant du chèque
2020-06-05	S12706	B-CITI SOLUTION INC.	TARIFICATION MENSUELLE ET TRANSACTIONNEL DU 1 AU 31 MAI 2020 (2020-1074, 2020-1075)	1 684,96
2020-06-05	S12707	BÉLANGER SAUVE AVOCATS	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT DU TRAVAIL - RH	1 710,82
2020-06-05	S12708	ELECTRIMAT LTÉE	ACHAT DE FOURNITURE ÉLECTRIQUE (2020-5938)	94,19
2020-06-05	S12709	ENSEIGNES BROMAR INC. (LES)	ACHAT DE VINYLE AUTOCOLLANT (2020-8219)	68,99
2020-06-05	S12710	ÉQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	GAZ PROPANE (2020-5936)	216,95
2020-06-05	S12711	ÉQUIPEMENTS ROBERT INC.	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8220)	495,73
2020-06-05	S12712	ÉQUIPEMENTS STINSON (QUÉBEC) INC.	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8217)	342,63
2020-06-05	S12714	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8212)	52,88
2020-06-05	S12715	GROUPE ABS INC.	SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX: LES ÉTUDES GÉOTHERMIQUES ET LA CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE (2020-9063)	9 995,45
2020-06-05	S12716	IMPRESSION ND	AFFICHES POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES - COVID-19 (2020-1258)	57,49
2020-06-05	S12717	LESLIE MACDONALD	SERVICE DE TRADUCTION (2020-2506)	100,49
2020-06-05	S12718	LIBRAIRIE LE FURETEUR	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	268,23
2020-06-05	S12719	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGER (2020-5927)	1 869,79
2020-06-05	S12720	NAVADA LTÉE	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2020-5943)	860,02
2020-06-05	S12721	PG SOLUTIONS INC.	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - TRANSPHERE (LUDIK) (2019-9534)	68,70
2020-06-05	S12722	R. GUERTIN & ASS.	HONORAIRES PROFESSIONNELS - 2019-056R - 1907-3352-3	672,20
2020-06-05	S12723	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROV. LOCAL 306	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	3 618,54
2020-06-05	S12724	TOROMONT CAT	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8224)	115,43
2020-06-05	S12725	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	SERVICES INFORMATIQUES	2 408,28
2020-06-05	S12726	WOLTERS KLUWER	COLLOQUE - ACTUALITÉ EN DROIT DU TRAVAIL	1 138,25

Date de paiement	Numéro du Chèque	Nom du fournisseur	Annotation	Montant du chèque
2020-06-12	S12727	COJALAC INC.	LIBÉRATION DE RETENUE POUR LE CERTIFICAT FINALE 2 - 18-GN-06B	7 706,98
2020-06-12	S12728	CONSTRUCTION DJL INC.	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	1 748,13
2020-06-12	S12729	ENSEIGNES BROMAR INC. (LES)	ACHAT DE PLAQUE D'IDENTIFICATION (2020-1199)	32,48
2020-06-12	S12730	ÉQUIPEMENTS ROBERT INC.	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8235)	110,55
2020-06-12	S12731	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1238)	154,49
2020-06-12	S12732	INSIGHT CANADA INC.	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1262)	55,96
2020-06-12	S12733	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	271,19
2020-06-12	S12734	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	PUBLICATIONS - D'AVIS D'APPELS D'OFFRES (2020-1042)	1 596,77
2020-06-12	S12735	MONTMORENCY FORD (1997) INC.	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8233)	298,83
2020-06-12	S12736	PATRI-ARCH	SERVICES PROFESSIONNELS (2018-9200)	15 713,24
2020-06-12	S12737	PNEUS ROBERT BERNARD (BOUCHERVILLE) LTÉE (LES)	ACHAT DE PNEUS (2020-8237)	1 285,73
2020-06-12	S12738	QUINCAILLERIE DEMERS INC.	ACHAT DE MATÉRIEL - QUINCAILLERIE (2020-5934)	60,43
2020-06-12	S12739	SERRURIER RIVE-SUD, DIV. NORMAND (2004) INC.	SERVICE DE SERRURIER (2020-5641)	604,20
2020-06-12	S12740	VITRERIE LONGUEUIL	RÉPARATION DE SIÈGE POUR VÉHICULE (2020-8231)	212,70
2020-06-19	S12741	AXIA SERVICES	REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE D'EXÉCUTIN AU MONTANT DE 3340,00 \$ (CHÈQUE NO 09627)	3 340,00
2020-06-19	S12742	B-CITI SOLUTION INC.	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE (2020-1074)	4 024,13
2020-06-19	S12743	CONSTRUCTION DJL INC.	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	2 394,17
2020-06-19	S12744	ÉMONDAGE SBP INC. (9211-4560 QUÉBEC INC.)	TRAVAUX D'ESSOUCHAGE CONTRAT 15TP16D (2019-9558)	2 644,57
2020-06-19	S12745	ENSEIGNES BROMAR INC. (LES)	PLAQUE D'IDENTIFICATION DE NOM (2020-5841)	56,92
2020-06-19	S12746	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	LIBÉRATION DE RETENUE DE 5% POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE RIVERSIDE	882 964,73
2020-06-19	S12747	ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1035)	9 174,03
2020-06-19	S12748	EXCAVATION C.G. 2 INC.	DÉCOMPTE NO 5 POUR LE PROJET 19GN01 - AVENUE ROTHESAY ET UNE PARTIE DE LA RUE D'ARRAN (2019-9584)	29 856,15
2020-06-19	S12749	GROUPE ABS INC.	SERVICE D'INGÉNÉRIE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (2020-9072)	5 990,56
2020-06-19	S12750	INSIGHT CANADA INC.	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1260)	1 916,82
2020-06-19	S12751	JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. (LES)	REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE DE SOUMISSION POUR LA DEMANDE DE PRIX 20DDP10	500,00
2020-06-19	S12752	MBM EXTERMINATION INC.	GESTION PARASITAIRE (2019-9615)	86,23
2020-06-19	S12753	RABAIS CAMPUS	ACHAT DE LIVRES (2020-5979)	45,94
2020-06-05	161780	AFFLECK PHILIPPE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	22,50
2020-06-05	161781	BEJANIN SANDRINE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00

Date de paiement	Numéro du Chèque	Nom du fournisseur	Annotation	Montant du chèque
2020-06-05	161782	BIELEC PRZEMYSŁAW	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00
2020-06-05	161783	BOUCHARD SYLVIE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00
2020-06-05	161784	BOUCHARD YVONNE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00
2020-06-05	161785	BRAULT SONIA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00
2020-06-05	161786	CAUET VIRGINIE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00
2020-06-05	161787	CHAMBERLAND YVON	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00
2020-06-05	161788	CHEN XIAO	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	30,00
2020-06-05	161789	CIUBOTARU RENAT	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00
2020-06-05	161790	COURVAL SOLANGE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00
2020-06-05	161791	DANIELLE MORENCY	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	58,65
2020-06-05	161792	DÉCARIE ANAÏS	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	114,00
2020-06-05	161793	DORAY PIERRE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	30,00
2020-06-05	161794	EID RULA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	32,00
2020-06-05	161795	GAGNE VÉRONIQUE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	95,00
2020-06-05	161796	GOYETTE SUZANNE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00
2020-06-05	161797	IJIMA SHINOBU	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00
2020-06-05	161798	JULIE-CAPUCINE DUCHAINE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	53,00
2020-06-05	161799	LACHANCE RENÉE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	29,80
2020-06-05	161800	LÉCUYER RITA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00
2020-06-05	161801	LETENDRE ROBERT	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	53,80
2020-06-05	161802	LETOURNEAU SYLVIE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00
2020-06-05	161803	LI JINHUA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	195,50
2020-06-05	161804	LIM PHI-YEN	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	23,50
2020-06-05	161805	LUMMACK ROBERT	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	22,50
2020-06-05	161806	MACDONALD NATASHA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	117,28
2020-06-05	161807	MAEDA ROSA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	30,00
2020-06-05	161808	MCGREGOR SONIA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	29,80
2020-06-05	161809	MÉNAGER PAULINE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00
2020-06-05	161810	MOUSSEAU PIERRE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	27,00
2020-06-05	161811	MUSTILLE SARAH	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	38,00
2020-06-05	161812	NOËL PAUL-YVES	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00

Date de paiement	Numéro du Chèque	Nom du fournisseur	Annotation	Montant du chèque
2020-06-05	161813	NOLET RENÉ	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00
2020-06-05	161814	NORTON SARAH	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	54,00
2020-06-05	161815	OJEDA SOFIA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00
2020-06-05	161816	OTOU BEYALA STÉPHANIE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00
2020-06-05	161817	PAQUET YANN	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	23,66
2020-06-05	161818	PATRICE PASQUALINI	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	27,00
2020-06-05	161819	PATRICIA JAZMIN BONILLA DE ROMERO	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	31,00
2020-06-05	161820	PETER TANOUS	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	31,00
2020-06-05	161821	RANA BOUTROS	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	43,67
2020-06-05	161822	ROGER CHAMPAGNE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	36,00
2020-06-05	161823	ROSLYN DAVEY	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	30,00
2020-06-05	161824	SENET ROBERT	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00
2020-06-05	161825	SIMONE SPILLER	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00
2020-06-05	161826	SLAVA SINIGERSKA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00
2020-06-05	161827	SOLIMAN VIOLA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00
2020-06-05	161828	SUZANNE BORDELEAU	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	45,00
2020-06-05	161829	SYLVIE LAPOINTE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00
2020-06-05	161830	SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES WATERMAN -PHASE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	89,70
2020-06-05	161831	TRUDEAU SUZANNE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00
2020-06-05	161832	VANESSA RANGEL VÉLASQUEZ	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	22,50
2020-06-05	161833	VANESSA SUAREZ	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00
2020-06-05	161834	VÉRONIQUE BRODEUR	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00
2020-06-05	161835	VUKOV UROS	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00
2020-06-05	161836	WELLS VALÉRIE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00
2020-06-05	161837	WU XIXI	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	28,50
2020-06-05	161838	YIN XUE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00
2020-06-05	161839	ZENGIN TULAY	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	35,00
2020-06-05	161840	BELL EXPRESS VU S.E.C.	FRAIS DE TÉLÉPHONE	67,73
2020-06-05	161841	BRALCO ÉLECTRIQUE INC.	GEL ANTISEPTIQUE (2020-1246)	453,00
2020-06-05	161842	CENTRAIDE DU GRAND MONTRÉAL	REMISES DONS CENTRADE	42,00
2020-06-05	161843	CLINIQUE DU PETIT MOTEUR RIVE-SUD INC.	ACHAT DE PIÈCES (2020-8216)	92,21

Date de paiement	Numéro du Chèque	Nom du fournisseur	Annotation	Montant du chèque
2020-06-05	161844	CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC)	REMISE DONS CROIX-ROUGE	22,00
2020-06-05	161845	ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL	FRAIS DE RETARD ET FORMATION MESURES D'URGENCE SARA BRUNELLE	468,08
2020-06-05	161846	ENERGIR	FRAIS DE GAZ NATUREL	4 244,51
2020-06-05	161847	ÉQUIPEMENT ROBERT NADEAU INC.	ACHAT DE DÉTECTEUR DE MÉTAL (2020-1264)	2 012,06
2020-06-05	161848	ÉQUIPEMENTS INOTRAC INC.	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8226)	1 489,91
2020-06-05	161849	FIDUCIE DESJARDINS	CAISSE DE RETRAITES CADRES	116 004,41
2020-06-05	161850	FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)	REMISES DU 26 AVRIL AU 23 MAI 2020 RÉFÉRENCE NO 25965	2 785,50
2020-06-05	161851	HYDRO-QUÉBEC	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	289,69
2020-06-05	161852	KATERI CAMPILLO	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES	1 271,40
2020-06-05	161853	LOCATION SAUVAGEAU	LOCATION DE CAMION (2019-9648)	1 912,03
2020-06-05	161854	MANDERLEY TURF PRODUCTS INC.	ACHAT DE SEMENCE (2020-5027)	2 575,33
2020-06-05	161855	MINISTRE DES FINANCES	FACTURATION TRIMESTRIELLE DE LA COTISATION EXIGIBLE POUR LA LICENCE CONSTRUCTEUR- PROPRIÉTAIRE DU 1 JANVIER AU 31 MARS 2020 (2020-5941)	156,10
2020-06-05	161857	QUINCAILLERIE BERGER INC.	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5632)	81,49
2020-06-05	161858	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC.	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-5631)	51,72
2020-06-05	161859	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	HONORAIRES PROFESSIONNELS - (2020-4015)	2 874,39
2020-06-05	161860	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS AVRIL 2020 PÉRIODES: 13-14-15-16 17 ET 18	42 548,00
2020-06-05	161861	RENÉ RIEUNDEAU (1986) INC.	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8108)	582,39
2020-06-05	161862	RÉSEAU RH D'ANNIE INC.	SERVICES PROFESSIONNELS - PLANIFICATION STRATÉGIQUE (2020-4003)	5 880,97
2020-06-05	161863	RONA INC. - BROSSARD	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR RÉSEAU D'ÉGOUT (2020-1255)	308,58
2020-06-05	161864	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	4 440,06
2020-06-05	161865	SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC.	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK POUR AVRIL 2020 (2018-9141)	12 277,61
2020-06-05	161866	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MOUILLEPIED	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	1 550,00
2020-06-05	161867	ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-1256)	7 324,84
2020-06-05	161868	TELUS	FRAIS DE TÉLÉPHONE	2 122,67
2020-06-05	161869	TENAQUIP	ACHAT D'EXTINCTEUR POUR VÉHICULE (2020-1261)	263,89
2020-06-05	161870	TROIS FOIS PAR JOUR INC.	ABONNEMENT D'UN AN AU MAGASINE TFPJ - AOÛT 2020 À MAI 2021 (2020-5931)	34,44
2020-06-05	161871	UAP INC.	LICENCES POUR VÉHICULES (2020-1140)	2 865,76
2020-06-12	161872	ACIER JEAN HÉBERT INC.	ACHAT DE POMPE POUR LES PARCS (2020-5962)	411,61

Date de paiement	Numéro du Chèque	Nom du fournisseur	Annotation	Montant du chèque
2020-06-12	161873	AGFMQ / ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES	ADHÉSION AGFMQ PÉRIODE DU 1ER JUIN 2020 AU 31 MAI 2021	350,67
2020-06-12	161874	ALLFETT SOLUTIONS	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8241)	793,10
2020-06-12	161875	BELL CANADA	FRAIS DE TÉLÉPHONE	188,62
2020-06-12	161876	BELL CONFERENCES	FRAIS POUR SERVICE D'AUDIO CONFÉRENCE - COVID 19	3 802,87
2020-06-12	161877	BRALCO ÉLECTRIQUE INC.	ACHAT DE VISIÈRE DE PROTECTION (2020-1245)	229,38
2020-06-12	161878	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE	PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS (2018-9170)	574,88
2020-06-12	161879	CONFÉRENCES DIALOGUE	SERVICES DE CONFÉRENCE - SOUS PROJET COVID-19	68,14
2020-06-12	161880	ETPOUF	ABRI POUR PIANO	258,69
2020-06-12	161881	FRANCINE GIGNAC	REMBOURSEMENT POUR ABONNEMENT PISCINE	29,79
2020-06-12	161882	HODGSON THOMAS	RÉPARATION DE PIANO	301,81
2020-06-12	161883	IRRIGATION MULTI-JETS INC.	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS POUR LE BOULINGRIN (2020-5947)	856,50
2020-06-12	161884	J P CÔTÉ ET FRÈRES (1980) LTÉE	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8229)	408,04
2020-06-12	161885	L'ÉQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	BRODERIE SUR VÊTEMENTS (2020-9016)	10,35
2020-06-12	161886	LIMOGE CHRISTINE	REMBOURSEMENT POUR SPECTACLE VIKINGS ANNULÉ- COVID-19	30,00
2020-06-12	161887	LIZETTE GENDRON	REMPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS COMPTABLE DU 1 AU 4 JUIN 2020	1 330,00
2020-06-12	161888	MALLET TAVAN	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	75,00
2020-06-12	161889	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	AVIS DE DROITS EXIGIBLES - PERMIS D'EXPLOITATION NO. 203871 (2020-5970)	63,75
2020-06-12	161890	NOXENT INC.	TOILE ET PROJECTEUR AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL (2019-1994)	19 337,65
2020-06-12	161891	PÉPINIÈRE ABBOTSFORD INC.	ACHAT DE FOURNITURE D'ARBRES (2020-1157, 2020-1242)	8 357,76
2020-06-12	161892	PIÈCES D'ÉQUIPEMENT BERGOR INC.	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8227)	339,87
2020-06-12	161893	PIERRE-ANDRÉ ROUX	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	75,00
2020-06-12	161894	PLOMBERIE C.L. LANGLOIS INC.	RÉPARATION - MAINTENANCE DE CHAUDIÈRE (2020-1257)	4 081,61
2020-06-12	161895	PROMOTION LEPINE INC.	ACHAT DE VAPORISATEUR (2020-1222)	95,55
2020-06-12	161896	QUINCAILLERIE BERGER INC.	ACHAT DE MATÉRIEL - QUINCAILLERIE (2020-5639)	381,44
2020-06-12	161897	ROBERT BAILLARGEON ÉMILE	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	75,00
2020-06-12	161898	SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-HUBERT INC.	APPEL DE SERVICE AU 349 RIVERSIDE (2020-5945)	212,70
2020-06-12	161899	TENAQUIP	ACHAT DE RADIO WALKIE TALKIE (2020-1252)	1 058,62
2020-06-12	161900	THIBODEAU FRANÇOIS	REMBOURSEMENT POUR ABONNEMENT TENNIS	93,00
2020-06-12	161901	VIDEOTRON S.E.N.C.	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK	136,47
2020-06-12	161902	VILLE DE BOUCHERVILLE	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 DE MAI 2020 SELON LA CLÉ DE PARTAGE ÉTABLIE POUR LES 3 VILLES	103,89

Date de paiement	Numéro du Chèque	Nom du fournisseur	Annotation	Montant du chèque
2020-06-19	161904	BELL CANADA	FRAIS DE TÉLÉPHONE	3 103,39
2020-06-19	161905	BELL CANADA	FRAIS DE TÉLÉPHONE	234,68
2020-06-19	161906	BELL CANADA	FRAIS DE TÉLÉPHONE	10,63
2020-06-19	161907	CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR JUIN 2020	57 828,52
2020-06-19	161908	CDW CANADA	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2019-1872)	573,34
2020-06-19	161909	CRÉATIONS SAKSAC INC.	ACHAT DE MASQUES BARRIÈRE POUR LA COVID-19 (2020-2509)	2 273,98
2020-06-19	161910	DAVID POWERS	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	54,00
2020-06-19	161911	ENERGERE INC.	5 ÉMONDAGE DEMANDÉ PAR LA VILLE POUR CONVERSIONS D'ÉCLAIRAGE (2019-9625)	478,58
2020-06-19	161912	HYDRO-QUÉBEC	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	24 654,76
2020-06-19	161913	KENT AUTOMOTIVE	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-5982)	1 163,51
2020-06-19	161914	LBEL INC.	LOCATION DE PHOTOCOPIEUR (2020-9020)	300,16
2020-06-19	161915	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	NUMÉRISATION DE DOCUMENTS	70,54
2020-06-19	161916	MARIE-ANDRÉE LÉVESQUE	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	80,00
2020-06-19	161917	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - SEAO	PUBLICATION D'ADDENDA SUR SEAO (2020-1042)	580,42
2020-06-19	161918	PUBLICATION LE PHARE	PARUTION DU 18 MARS 2020	517,39
2020-06-19	161919	RETRAITE QUÉBEC	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX	3 428,83
2020-06-19	161920	ROGERS	FRAIS DE TÉLÉPHONE	598,17
2020-06-19	161921	ROWAN LINDA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	20,25
2020-06-19	161922	SALAM SELMAN, NOTAIRE EN FIDEICOMMIS	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES	339,87
2020-06-19	161923	SOCIÉTÉ CHORALE DE SAINT-LAMBERT INC.	PRESTATION LOGI DES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR 2019	500,00
2020-06-19	161924	TENAQUIP	ACHAT DE PEINTURE ET PANNEAUX (2020-1221)	867,19
2020-06-19	161925	WILKINS TARA	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	197,00
2020-06-19	161926	ZEGAL WALID	REMBOURSEMENT POUR PROGRAMME PAD - AIDE FINANCIÈRE - PAIEMENT FINAL	14 070,00
2020-06-19	161927	9294-9189 QUÉBEC INC.	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES	65 285,76
	193			1 439 171,81

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	00041	Nom:	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	Montant:	68,99 \$:	S12709	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	----------------------------	-----------------	----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	51940	2020-05-14	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8219)	ACHAT DE VINYLE AUTOCOLLANT (2020-8219)	68,99 \$
2020-06-12	51867	2020-05-05	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1199)	ACHAT DE PLAQUE D'IDENTIFICATION (2020-1199)	32,48 \$
2020-06-19	51868	2020-05-05	Dominique-Anne Soucie	J.Robert Belliveau en remplacement de Rémi Richard (2020-5841)	PLAQUE D'IDENTIFICATION DE NOM (2020-5841)	56,92 \$
Total :						158,39 \$

Référence Fourn.:	00061	Nom:	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION	Montant:	4 440,06 \$:		No chèque/Transit:	161785
--------------------------	-------	-------------	---	-----------------	-------------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200528	2020-05-28	Robert Belliveau		COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	4 440,06 \$
Total :						4 440,06 \$

Référence Fourn.:	00062	Nom:	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX L	Montant:	3 618,54 \$:	S12723	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	--	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200528	2020-05-28	Robert Belliveau		COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	3 618,54 \$
Total :						3 618,54 \$

Référence Fourn.:	00064	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LO	Montant:	42 548,00 \$:		No chèque/Transit:	161781
--------------------------	-------	-------------	--	-----------------	--------------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200528	2020-05-28	Robert Belliveau		RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS	42 548,00 \$
Total :						42 548,00 \$

Référence Fourn.:	00066	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGAL	Montant:	116 004,41 \$:		No chèque/Transit:	161770
--------------------------	-------	-------------	---	-----------------	---------------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200528-1	2020-05-28	Robert Belliveau		CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	39 151,21 \$
2020-06-05	20200528-2	2020-05-28	Robert Belliveau		CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRE	1 811,60 \$
2020-06-05	20200528	2020-05-28	Robert Belliveau		CAISSE DE RETRAITES CADRES	75 041,60 \$
Total :						116 004,41 \$

Référence Fourn.:	00166	Nom:	LESLIE MACDONALD	Montant:	100,49 \$:	S12717	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	------------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	140420-1	2020-04-14	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-2506)	SERVICE DE TRADUCTION (2020-2506)	100,49 \$
Total :						100,49 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	00313	Nom:	TELUS	Montant:	2 122,67 \$:	No chèque/Transit:	161789
--------------------------	-------	-------------	-------	-----------------	-------------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	35290023017	2020-05-16	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	2 122,67 \$
Total :						2 122,67 \$

Référence Fourn.:	00374	Nom:	SOCIETE CHORALE DE SAINT-LAMBERT INC	Montant:	500,00 \$:	No chèque/Transit:	161844
--------------------------	-------	-------------	--------------------------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	19-15	2019-12-30	Georges Pichet		PRESTATION LORS DES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR 2019	500,00 \$
Total :						500,00 \$

Référence Fourn.:	00613	Nom:	INSIGHT CANADA INC	Montant:	55,96 \$:	S12732	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	--------------------	-----------------	----------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	721193480	2020-05-16	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1262)	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1262)	55,96 \$
2020-06-19	721191524	2020-05-13	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1260)	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1260)	1 916,82 \$
Total :						1 972,78 \$

Référence Fourn.:	01082	Nom:	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant:	70,54 \$:	No chèque/Transit:	161836
--------------------------	-------	-------------	--------------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	111764	2020-05-26	Julie Larose		NUMÉRISATION DE DOCUMENTS	24,55 \$
2020-06-19	111648	2020-05-20	Julie Larose		NUMÉRISATION DE DOCUMENTS	45,99 \$
Total :						70,54 \$

Référence Fourn.:	01128	Nom:	VITRERIE LONGUEUIL	Montant:	212,70 \$:	S12740	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	--------------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	V1760928	2020-05-20	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8231)	RÉPARATION DE SIÈGE POUR VÉHICULE (2020-8231)	212,70 \$
Total :						212,70 \$

Référence Fourn.:	01248	Nom:	MANDERLEY TURF PRODUCTS INC.	Montant:	2 575,33 \$:	No chèque/Transit:	161775
--------------------------	-------	-------------	------------------------------	-----------------	-------------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	CRMemo-BRO19391	2020-05-15	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-5027)	RETOUR DE MARCHANDISES (2020-5027)	(1 333,67 \$)
2020-06-05	INV-BRO84648	2020-05-15	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-5939)	ACHAT DE SEMENCE (2020-5939)	908,25 \$
2020-06-05	INV-BRO84535	2020-05-11	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-5027)	ACHAT DE SEMENCE (2020-5027)	3 000,75 \$
Total :						2 575,33 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	01272	Nom:	RENE RIENDEAU (1986) INC	Montant:	582,39 \$:	No chèque/Transit:	161782
--------------------------	-------	-------------	--------------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	FCA0028247	2020-03-17	Sébastien Gravel	Isabelle Nault (2020-8163)	CREDIT EN REFERNCE DE LA FACTURE FCH0002753 (2020-8163)	(244,33 \$)
2020-06-05	FCB0016633	2020-02-19	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8108)	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8108)	724,34 \$
2020-06-05	FCA0028246	2020-03-17	Sébastien Gravel	Isabelle Nault (2020-8163)	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8163)	102,38 \$
Total :						582,39 \$

Référence Fourn.:	01289	Nom:	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	Montant:	52,88 \$:	S12714	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	--------------------------	-----------------	----------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	7111167	2020-05-11	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8212)	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8212)	52,88 \$
Total :						52,88 \$

Référence Fourn.:	01441	Nom:	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant:	1 596,77 \$:	S12734	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	CN764797	2020-05-19	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	PUBLICATIONS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES (2020-1042)	498,99 \$
2020-06-12	CN764813	2020-05-19	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	PUBLICATIONS D'AVIS D'APPEL D'OFFRES (2020-1042)	498,99 \$
2020-06-12	CN764816	2020-05-19	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	PUBLICATIONS - D'AVIS D'APPELS D'OFFRES (2020-1042)	598,79 \$
2020-06-19	2243580	2020-05-01	Stéphanie Fournier	J.Robert Belliveau (2020-1042)	PUBLICATION D'ADDENDA SUR SEAO (2020-1042)	580,42 \$
Total :						2 177,19 \$

Référence Fourn.:	01541	Nom:	RABAIS CAMPUS	Montant:	45,94 \$:	S12753	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	---------------	-----------------	----------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	764135336.	2020-04-01	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-5979)	ACHAT DE LIVRES (2020-5979)	45,94 \$
Total :						45,94 \$

Référence Fourn.:	01590	Nom:	AGFMQ / ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES	Montant:	350,67 \$:	No chèque/Transit:	161794
--------------------------	-------	-------------	---------------------------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	2020-05-19/675	2020-05-22	Robert Belliveau		ADHÉSION AGFMQ PÉRIODE DU 1ER JUIN 2020 AU 31 MAI 2021	350,67 \$
Total :						350,67 \$

Référence Fourn.:	01852	Nom:	BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant:	1 710,82 \$:	S12707	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	------------------------	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	385433	2020-05-12	Mélissa Mercure		SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT DU TRAVAIL - RH	1 534,50 \$
2020-06-05	385435	2020-05-12	Cassandra Comin Bergor		SERVICES PROFESSIONNELS - JOURNAL ST-LAMBERT	176,32 \$
Total :						1 710,82 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	02483	Nom:	REGIE DU BATIMENT DU QUEBEC	Montant:	156,10 \$:	No chèque/Transit:	161776
--------------------------	-------	-------------	-----------------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	EL037008	2020-05-15	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-5941)	FACTURATION TRIMESTRIELLE DE LA COTISATION EXIGIBLE POUR LA LICENCE CON	156,10 \$
Total :						156,10 \$

Référence Fourn.:	02597	Nom:	PNEUS ROBERT BERNARD (BOUCHERVILLE) LTEE (LES)	Montant:	1 285,73 \$:	S12737	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	--	-----------------	-------------	---	---------------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	BOU-F067920	2020-05-22	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8236)	ACHAT DE PNEUS (2020-8236)	252,84 \$
2020-06-12	BOU-F067930	2020-05-22	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8237)	ACHAT DE PNEUS (2020-8237)	1 032,89 \$
Total :						1 285,73 \$

Référence Fourn.:	02941	Nom:	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant:	51,72 \$:	No chèque/Transit:	161779
--------------------------	-------	-------------	----------------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	PF 34139	2020-05-11	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5631)	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-5631)	51,72 \$
Total :						51,72 \$

Référence Fourn.:	03036	Nom:	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)	Montant:	882 964,73 \$:	S12746	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	------------------------------------	-----------------	---------------	---	---------------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	31938	2020-03-02	Georges Pichet		LIBÉRATION DE RETENUE DE 5% POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L	882 964,73 \$
Total :						882 964,73 \$

Référence Fourn.:	03046	Nom:	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant:	1 869,79 \$:	S12719	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	----------------------------------	-----------------	-------------	---	---------------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	144288	2020-05-12	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5929)	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGER (2020-5929)	747,34 \$
2020-06-05	144381	2020-05-13	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5927)	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGER (2020-5927)	1 122,45 \$
Total :						1 869,79 \$

Référence Fourn.:	03131	Nom:	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant:	7 324,84 \$:	No chèque/Transit:	161788
--------------------------	-------	-------------	-----------------------------------	-----------------	-------------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	FC-275877	2020-05-13	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1256)	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-1256)	7 151,46 \$
2020-06-05	FC-276010	2020-05-15	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-5948)	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-5948)	173,38 \$
Total :						7 324,84 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:						
03152	Nom:	PEPINIERE ABBOTSFORD INC	Montant:	8 357,76 \$:	No chèque/Transit: 161812
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	F-1067135	2020-05-14	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2020-1157), Marie-Eve Ferland (2020-1242)	ACHAT DE FOURNITURE D'ARBRES (2020-1157, 2020-1242)	8 357,76 \$
Total :						8 357,76 \$
Référence Fourn.:						
03236	Nom:	ROGERS	Montant:	598,17 \$:	No chèque/Transit: 161841
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	2173877827	2020-05-24	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	598,17 \$
Total :						598,17 \$
Référence Fourn.:						
03240	Nom:	EQUIPEMENT ROBERT NADEAU INC	Montant:	2 012,06 \$:	No chèque/Transit: 161768
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	59966-0	2020-05-14	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-1264)	ACHAT DE DÉTECTEUR DE MÉTAL (2020-1264)	2 012,06 \$
Total :						2 012,06 \$
Référence Fourn.:						
03398	Nom:	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	Montant:	342,63 \$:	S12712 No chèque/Transit:
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	50527	2020-05-12	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8217)	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8217)	342,63 \$
Total :						342,63 \$
Référence Fourn.:						
03492	Nom:	EXCAVATION C.G. 2 INC.	Montant:	29 856,15 \$:	S12748 No chèque/Transit:
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	1670	2020-05-15	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9584)	DÉCOMPTE NO 5 POUR LE PROJET 19GN01 - AVENUE ROTHESAY ET UNE PARTIE DE	29 856,15 \$
Total :						29 856,15 \$
Référence Fourn.:						
03519	Nom:	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Montant:	2 874,39 \$:	No chèque/Transit: 161780
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	2255718	2020-05-11	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-4015)	HONORAIRES PROFESSIONNELS - (2020-4015)	2 874,39 \$
Total :						2 874,39 \$
Référence Fourn.:						
03619	Nom:	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	Montant:	63,75 \$:	No chèque/Transit: 161810
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	F00057760	2020-02-18	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-5970)	AVIS DE DROITS EXIGIBLES - PERMIS D'EXPLOITATION NO. 203871 (2020-5970)	63,75 \$
Total :						63,75 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	03621	Nom:	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	Montant:	339,87 \$:	No chèque/Transit:	161813
--------------------------	-------	-------------	--------------------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	127661	2020-05-20	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8227)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8227)	339,87 \$
Total :						339,87 \$

Référence Fourn.:	03693	Nom:	TENAQUIP	Montant:	263,89 \$:	No chèque/Transit:	161790
--------------------------	-------	-------------	----------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	13102034-00	2020-05-14	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-1261)	ACHAT D'EXTINCTEUR POUR VÉHICULE (2020-1261)	263,89 \$
2020-06-12	13090726-00	2020-05-06	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1252)	ACHAT DE RADIO WALKIE TALKIE (2020-1252)	888,19 \$
2020-06-12	13078493-00	2020-05-19	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2020-1235)	ACHAT DE CASQUES ET VISIÈRES (2020-1235)	170,43 \$
2020-06-19	13084399-00	2020-05-20	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1221)	ACHAT DE PEINTURE ET PANNEAUX (2020-1221)	746,32 \$
2020-06-19	13091362-00	2020-05-11	Julie Larose	Julie Larose (2020-1253)	ACHAT DE PEINTURE EN AÉROSOL (2020-1253)	120,87 \$
Total :						2 189,70 \$

Référence Fourn.:	03694	Nom:	ECOLE POLYTECHNIQUE (L')	Montant:	468,08 \$:	No chèque/Transit:	161766
--------------------------	-------	-------------	----------------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20566919	2020-03-03	Georges Pichet		FRAIS DE RETARD ET FORMATION MESURES D'URGENCE SARA BRUNELLE	468,08 \$
Total :						468,08 \$

Référence Fourn.:	03870	Nom:	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTC	Montant:	2 785,50 \$:	No chèque/Transit:	161771
--------------------------	-------	-------------	---	-----------------	-------------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200528	2020-05-28	Robert Belliveau		REMISES DU 26 AVRIL AU 23 MAI 2020 RÉFÉRENCE NO 25965	2 785,50 \$
Total :						2 785,50 \$

Référence Fourn.:	03884	Nom:	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)	Montant:	115,43 \$:	S12724	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	--	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	9012547203	2020-05-12	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8224)	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8224)	61,81 \$
2020-06-05	9012546721	2020-05-11	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8222)	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8222)	53,62 \$
Total :						115,43 \$

Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	604,20 \$:	S12739	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	-------------------------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	249205	2020-05-21	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5641)	SERVICE DE SERRURIER (2020-5641)	502,56 \$
2020-06-12	249228	2020-05-22	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5642)	SERVICE DE SERRURIER (2020-5642)	49,90 \$
2020-06-12	249173	2020-05-20	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5638)	SERVICE DE SERRURIER (2020-5638)	51,74 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	03971	Nom:	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant:	604,20 \$:	S12739	No chèque/Transit:	
Total :									604,20 \$

Référence Fourn.:	03999	Nom:	RETRAITE QUEBEC	Montant:	3 428,83 \$:		No chèque/Transit:	161840
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	-------------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	20200618	2020-06-18	Robert Belliveau		RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES365541	3 428,83 \$
Total :						3 428,83 \$

Référence Fourn.:	04053	Nom:	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant:	2 408,28 \$:	S12725	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	1922-754	2020-05-11	Maxime Marquis		SERVICES INFORMATIQUES	2 408,28 \$
Total :						2 408,28 \$

Référence Fourn.:	04064	Nom:	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	Montant:	154,49 \$:	S12731	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-----------------------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	315386	2020-05-04	Maxime Marquis	Martin Roy (2020-1238)	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU - VOIR CREDIT 322397 (2020-1238)	516,82 \$
2020-06-12	322397	2020-05-08	Maxime Marquis	Martin Roy (2020-1238)	RETOUR DE FOURNITURE DE BUREAU - VOIR FACTURE 315386 (2020-1238)	(516,82 \$)
2020-06-12	334214	2020-05-19	Maxime Marquis	Stéphanie Fournier (2020-1254)	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1254)	84,91 \$
2020-06-12	339958	2020-05-22	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1273)	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1273)	69,58 \$
Total :						154,49 \$

Référence Fourn.:	04101	Nom:	LIBRAIRIE ALIRE	Montant:	271,19 \$:	S12733	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	164796	2020-05-20	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	180,43 \$
2020-06-12	164797	2020-05-20	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	90,76 \$
Total :						271,19 \$

Référence Fourn.:	04119	Nom:	LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant:	268,23 \$:	S12718	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-----------------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	160928	2020-03-17	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	52,40 \$
2020-06-05	160927	2020-03-17	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	17,80 \$
2020-06-05	162748	2020-05-13	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	44,99 \$
2020-06-05	162728	2020-05-13	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	153,04 \$
Total :						268,23 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	04174	Nom:	WOLTERS KLUWER	Montant:	1 138,25 \$:	S12726	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	2705298	2019-06-13	Georges Pichet		COLLOQUE - ACTUALITÉ EN DROIT DU TRAVAIL	1 138,25 \$
Total :						1 138,25 \$

Référence Fourn.:	04199	Nom:	NAVADA LTÉE	Montant:	860,02 \$:	S12720	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	259728	2020-05-12	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5943)	APPEL DE SERVICE AU 606 OAK (2020-5943)	370,22 \$
2020-06-05	259727	2020-05-12	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5943)	APPEL DE SERVICE AU 616 OAK (2020-5943)	489,80 \$
Total :						860,02 \$

Référence Fourn.:	04288	Nom:	IRRIGATION MULTI-JETS INC	Montant:	856,50 \$:		No chèque/Transit:	161804
--------------------------	-------	-------------	---------------------------	-----------------	-----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	200140	2020-05-21	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5947)	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS POUR LE BOULINGRIN (2020-5947)	856,50 \$
Total :						856,50 \$

Référence Fourn.:	04316	Nom:	RONA INC. - BROSSARD	Montant:	308,58 \$:		No chèque/Transit:	161784
--------------------------	-------	-------------	----------------------	-----------------	-----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	41460-12020221	2020-05-15	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-1255)	ACHAT DE MATÉRIAUX POUR RÉSEAU D'ÉGOUT (2020-1255)	308,58 \$
Total :						308,58 \$

Référence Fourn.:	04319	Nom:	LOCATION SAUVAGEAU	Montant:	1 912,03 \$:		No chèque/Transit:	161774
--------------------------	-------	-------------	--------------------	-----------------	-------------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	M254184-07	2020-05-01	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2019-9648)	LOCATION DE CAMION (2019-9648)	1 912,03 \$
Total :						1 912,03 \$

Référence Fourn.:	04347	Nom:	MONTMORENCY FORD (1997) INC	Montant:	298,83 \$:	S12735	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-----------------------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	943428	2020-05-20	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8233)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8233)	298,83 \$
Total :						298,83 \$

Référence Fourn.:	04349	Nom:	ELECTRIMAT LTEE	Montant:	94,19 \$:	S12708	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	FC00285230	2020-05-13	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5938)	ACHAT DE FOURNITURE ÉLECTRIQUE (2020-5938)	94,19 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	04349	Nom:	ELECTRIMAT LTEE	Montant:	94,19 \$:	S12708	No chèque/Transit:		Total :	94,19 \$
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	--------	---------------------------	--	----------------	----------

Référence Fourn.:	04387	Nom:	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	Montant:	408,04 \$:		No chèque/Transit:	161805		
--------------------------	-------	-------------	--------------------------------	-----------------	-----------	---	--	---------------------------	--------	--	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	1-1444724	2020-05-22	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8234)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8234)	69,38 \$
2020-06-12	1-1444355	2020-05-20	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8229)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8229)	338,66 \$
Total :						408,04 \$

Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	289,69 \$:		No chèque/Transit:	161772		
--------------------------	-------	-------------	--------------	-----------------	-----------	---	--	---------------------------	--------	--	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	627 102 197 321	2020-05-25	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	261,34 \$
2020-06-05	643 302 165 115	2020-05-22	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	28,35 \$
2020-06-19	637 902 179 277	2020-06-02	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	110,18 \$
2020-06-19	688 301 995 951	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	260,08 \$
2020-06-19	628 902 199 796	2020-05-29	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	85,26 \$
2020-06-19	648 702 151 702	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	72,27 \$
2020-06-19	648 702 151 701	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	28,35 \$
2020-06-19	638 802 179 470	2020-05-28	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	376,99 \$
2020-06-19	647 802 148 978	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	892,70 \$
2020-06-19	619 902 216 506	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	27,88 \$
2020-06-19	672 102 083 556	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	196,77 \$
2020-06-19	691 901 944 919	2020-05-28	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	361,55 \$
2020-06-19	691 901 945 587	2020-05-29	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	368,92 \$
2020-06-19	669 402 096 704	2020-05-27	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	28,71 \$
2020-06-19	686 502 369 447	2020-06-02	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	7 006,72 \$
2020-06-19	654 102 137 365	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	8 348,82 \$
2020-06-19	654 102 137 362	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	3 366,47 \$
2020-06-19	686 502 369 446	2020-06-02	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	824,92 \$
2020-06-19	654 102 137 363	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)	1 178,63 \$
2020-06-19	622 602 211 745	2020-06-02	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	419,59 \$
2020-06-19	624 402 206 682	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	138,89 \$
2020-06-19	621 702 212 841	2020-06-03	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	28,11 \$
2020-06-19	662 202 126 165	2020-05-28	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	87,45 \$
2020-06-19	664 902 107 287	2020-05-29	Maxime Marquis		FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	445,50 \$
Total :						24 944,45 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	04530	Nom:	CENTRAIDE DU GRAND MONTREAL	Montant:	42,00 \$:	No chèque/Transit:	161763
--------------------------	-------	-------------	-----------------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200528	2020-05-28	Robert Belliveau		REMISES DONS CENTRADE NO. DE COMPTE 294328	42,00 \$
Total :						42,00 \$

Référence Fourn.:	04640	Nom:	CONSTRUCTION DJL INC	Montant:	1 748,13 \$:	S12728	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	----------------------	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	2020 18003380	2020-05-22	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	266,56 \$
2020-06-12	2020 18003393	2020-05-22	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	925,55 \$
2020-06-12	2020 18004007	2020-05-21	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-5971)	ASPHALTE ROUTIER (2020-5971)	556,02 \$
2020-06-19	2020 18000439	2020-05-01	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2019-9581)	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	601,61 \$
2020-06-19	2020 18000841	2020-05-04	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2019-9581), Ronald Laurin (2020-1153)	PIERRE CONCASSÉE ET SERVICE DE REBUT (2019-9581, 2020-1153)	289,26 \$
2020-06-19	2020 18001031	2020-05-09	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2019-9581), Ronald Laurin (2020-1153)	PIERRE CONCASSÉE ET SERVICE DE REBUT (2019-9581, 2020-1153)	577,93 \$
2020-06-19	2020 18000990	2020-05-08	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2019-9581)	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	325,35 \$
2020-06-19	2020 18000919	2020-05-06	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2019-9581)	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	160,70 \$
2020-06-19	2020 18000868	2020-05-05	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2019-9581), Ronald Laurin (2020-1153)	PIERRE CONCASSÉE ET SERVICE DE REBUT (2019-9581, 2020-1153)	439,32 \$
Total :						4 142,30 \$

Référence Fourn.:	04705	Nom:	QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant:	81,49 \$:	No chèque/Transit:	161778
--------------------------	-------	-------------	--------------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	0766933	2020-05-13	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5632)	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-5632)	81,49 \$
2020-06-12	0767382	2020-05-21	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5640)	ACHAT DE MATÉRIEL - QUINCAILLERIE (2020-5640)	24,46 \$
2020-06-12	0767381	2020-05-21	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5639)	ACHAT DE MATÉRIEL - QUINCAILLERIE (2020-5639)	154,33 \$
2020-06-12	0767243	2020-05-19	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5636)	ACHAT DE MATÉRIEL - QUINCAILLERIE (2020-5636)	52,30 \$
2020-06-12	0767302	2020-05-20	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-5942)	ACHAT DE MATÉRIEL - QUINCAILLERIE (2020-5942)	29,18 \$
2020-06-12	0767245	2020-05-19	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5637)	ACHAT DE MATÉRIEL - QUINCAILLERIE (2020-5637)	121,17 \$
Total :						462,93 \$

Référence Fourn.:	04706	Nom:	QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant:	60,43 \$:	S12738	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	--------------------------	-----------------	----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	0488539	2020-05-19	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-5934)	ACHAT DE MATÉRIEL - QUINCAILLERIE (2020-5934)	50,36 \$
2020-06-12	0488494	2020-05-19	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-5934)	ACHAT DE MATÉRIEL - QUINCAILLERIE (2020-5934)	10,07 \$
Total :						60,43 \$

Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	136,47 \$:	No chèque/Transit:	161822
--------------------------	-------	-------------	-----------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
------	------------	--------------	--------------	------------------------------	------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	136,47 \$:	No chèque/Transit:	161822
--------------------------	-------	-------------	-----------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	00014363/01	2020-05-22	Maxime Marquis		SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 ARGYLE	65,33 \$
2020-06-12	00006530/01	2020-05-29	Maxime Marquis		SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK	71,14 \$
Total :						136,47 \$

Référence Fourn.:	04753	Nom:	EQUIPEMENTS INOTRAC INC	Montant:	1 489,91 \$:	No chèque/Transit:	161769
--------------------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------	-------------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	FCD0004447	2020-05-11	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8226)	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8226)	1 513,05 \$
2020-06-05	FCD0004462	2020-05-12	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8226)	ÉCHANGE DE PIÈCES POUR VÉHICULES (2020-8226)	(23,14 \$)
Total :						1 489,91 \$

Référence Fourn.:	04790	Nom:	CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC)	Montant:	22,00 \$:	No chèque/Transit:	161765
--------------------------	-------	-------------	---	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200528	2020-05-28	Robert Belliveau		REMISE DONS CROIX-ROUGE	22,00 \$
Total :						22,00 \$

Référence Fourn.:	04799	Nom:	SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	Montant:	212,70 \$:	No chèque/Transit:	161819
--------------------------	-------	-------------	------------------------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	37684	2020-05-22	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5945)	APPEL DE SERVICE AU 349 RIVERSIDE (2020-5945)	212,70 \$
Total :						212,70 \$

Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	188,62 \$:	No chèque/Transit:	161796
--------------------------	-------	-------------	-------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	6722217-10-05-20	2020-05-10	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	163,07 \$
2020-06-12	4657829-28-05-2020	2020-05-28	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	25,55 \$
2020-06-19	9236612-04-06-20	2020-06-04	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	21,52 \$
2020-06-19	9236576-04-06-20	2020-06-04	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	21,52 \$
2020-06-19	9236575-04-06-20	2020-06-04	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	21,52 \$
2020-06-19	9236582-04-06-20	2020-06-04	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	21,52 \$
2020-06-19	9238621-04-06-20	2020-06-04	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	775,71 \$
2020-06-19	6714803-01-06-20	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	19,80 \$
2020-06-19	4664719-25-05-20	2020-05-25	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	20,41 \$
2020-06-19	6719680-01-06-20	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	19,95 \$
2020-06-19	9236529-04-06-20	2020-06-04	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	1 782,89 \$
2020-06-19	9236601-04-06-20	2020-06-04	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	21,52 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	04802	Nom:	BELL CANADA	Montant:	3 103,39 \$:	No chèque/Transit:	161825
--------------------------	-------	-------------	-------------	-----------------	-------------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	4650898-28-05-20	2020-05-28	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	19,80 \$
2020-06-19	9236514-04-06-20	2020-06-04	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	61,12 \$
2020-06-19	9236510-04-06-20	2020-06-04	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	99,03 \$
2020-06-19	6713324-01-06-20	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	59,40 \$
2020-06-19	6711443-01-06-20	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	78,28 \$
2020-06-19	6711336-01-06-20	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	59,40 \$
Total :						3 292,01 \$

Référence Fourn.:	04814	Nom:	L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant:	10,35 \$:	No chèque/Transit:	161806
--------------------------	-------	-------------	----------------------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	37683	2020-03-11	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	BRODERIE SUR VÊTEMENTS (2020-9016)	10,35 \$
Total :						10,35 \$

Référence Fourn.:	04827	Nom:	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant:	92,21 \$:	No chèque/Transit:	161764
--------------------------	-------	-------------	--	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	136700	2020-05-15	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8208)	ACHAT DE PIÈCES (2020-8208)	9,06 \$
2020-06-05	136604	2020-05-13	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8216)	ACHAT DE PIÈCES (2020-8216)	83,15 \$
Total :						92,21 \$

Référence Fourn.:	04869	Nom:	NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	Montant:	2 865,76 \$:	No chèque/Transit:	161792
--------------------------	-------	-------------	--	-----------------	-------------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	077-036762	2020-03-10	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-1140)	LICENCES POUR VÉHICULES (2020-1140)	2 865,76 \$
Total :						2 865,76 \$

Référence Fourn.:	04880	Nom:	JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC. (LES)	Montant:	500,00 \$:	S12751	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	------------------------------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	20200611	2020-06-11	Stéphanie Fournier		REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE DE SOUMISSION POUR LA DEMANDE DE PRIX 20	500,00 \$
Total :						500,00 \$

Référence Fourn.:	04913	Nom:	Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant:	12 277,61 \$:	No chèque/Transit:	161786
--------------------------	-------	-------------	---	-----------------	--------------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	16100	2020-04-09	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9141)	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK POUR AVRIL 2020 (2018-9141)	12 277,61 \$
Total :						12 277,61 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	04981	Nom:	Bureau en gros.com	Montant:	0,01 \$:	T1	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	--------------------	-----------------	---------	---	----	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-08	20200608-MCARD	2020-06-08	Robert Belliveau	Martin Roy (2020-1193)	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT R. BELLIVEAU (2020-1193)	0,01 \$
2020-06-08	20200609-MCARD-1	2020-06-08	Robert Belliveau	Maxime Marquis (2020-1220)	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT R. BELLIVEAU (2020-1220)	207,50 \$
Total :						207,51 \$

Référence Fourn.:	050103	Nom:	BELL CANADA	Montant:	234,68 \$:		No chèque/Transit:	161826
--------------------------	--------	-------------	-------------	-----------------	-----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	517682929-01-06-20	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	234,68 \$
Total :						234,68 \$

Référence Fourn.:	05019	Nom:	PROMOTION LEPINE INC.	Montant:	95,55 \$:		No chèque/Transit:	161816
--------------------------	-------	-------------	-----------------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	4110778	2020-05-11	Sylvain Bujold	Sylvain Cadieux (2020-1237)	ACHAT D'ACCESSOIRE POUR HORTICULTURE (2020-1237)	62,50 \$
2020-06-12	4110946	2020-05-12	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1222)	ACHAT DE VAPORISATEUR (2020-1222)	(184,54 \$)
2020-06-12	4109466	2020-05-01	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-1222)	ACHAT DE VAPORISATEUR (2020-1222)	217,59 \$
Total :						95,55 \$

Référence Fourn.:	05124	Nom:	Groupe ABS Inc.	Montant:	9 995,45 \$:	S12715	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	128837	2020-04-27	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9063)	SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX: LES ÉTUDES GÉOTHE	1 477,70 \$
2020-06-05	128756	2020-04-21	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9063)	SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX: LES ÉTUDES GÉOTHE	8 517,75 \$
2020-06-19	128678	2020-04-14	Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-9072)	SERVICE D'INGÉNIERIE POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (2020-9072)	5 990,56 \$
Total :						15 986,01 \$

Référence Fourn.:	05254	Nom:	LBEL INC.	Montant:	300,16 \$:		No chèque/Transit:	161835
--------------------------	-------	-------------	-----------	-----------------	-----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	1386928	2020-05-22	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau en remplacement de Rémi Richard (2020-9020)	LOCATION DE PHOTOCOPIEUR (2020-9020)	300,16 \$
Total :						300,16 \$

Référence Fourn.:	05259	Nom:	CDW Canada	Montant:	573,34 \$:		No chèque/Transit:	161829
--------------------------	-------	-------------	------------	-----------------	-----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	VDP8355	2019-10-01	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2019-1872)	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2019-1872)	573,34 \$
Total :						573,34 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:						
05358	Nom:	Amazon Canada	Montant:	59,68 \$:	T1
						No chèque/Transit:
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-08	20200608-MCARD	2020-06-08	Robert Belliveau	Maxime Marquis (2020-1192)	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT R. BELLIVEAU (2020-1192)	59,68 \$
						Total :
						59,68 \$
Référence Fourn.:						
05484	Nom:	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant:	2 644,57 \$:	S12744
						No chèque/Transit:
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	3420	2020-05-07	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9558)	TRAVAUX D'ESSOUCHAGE CONTRAT 15TP16D (2019-9558)	2 644,57 \$
						Total :
						2 644,57 \$
Référence Fourn.:						
05629	Nom:	PLOMBERIE C.L. LANGLOIS INC.	Montant:	4 081,61 \$:	
						No chèque/Transit: 161815
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	013622	2020-05-19	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1257)	RÉPARATION - MAINTENANCE DE CHAUDIÈRE (2020-1257)	4 081,61 \$
						Total :
						4 081,61 \$
Référence Fourn.:						
05705	Nom:	AXIA SERVICES (ADAPTES TRANSIT)	Montant:	3 340,00 \$:	S12741
						No chèque/Transit:
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	20200608	2020-06-01	Maxime Marquis		REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE D'EXÉCUTIN AU MONANT DE 3340.00 \$ (CHÈQUE)	3 340,00 \$
						Total :
						3 340,00 \$
Référence Fourn.:						
05747	Nom:	ALLFETT SOLUTIONS	Montant:	793,10 \$:	
						No chèque/Transit: 161795
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	19664	2020-05-21	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8241)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8241)	793,10 \$
						Total :
						793,10 \$
Référence Fourn.:						
05775	Nom:	MBM EXTERMINATION INC.	Montant:	86,23 \$:	S12752
						No chèque/Transit:
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	5034	2020-05-14	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2019-9615)	GESTION PARASITAIRE (2019-9615)	86,23 \$
						Total :
						86,23 \$
Référence Fourn.:						
05802	Nom:	TROIS FOIS PAR JOUR INC	Montant:	34,44 \$:	
						No chèque/Transit: 161791
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	BB2020051301	2020-05-13	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-5931)	ABONNEMENT D'UN AN AU MAGASINE TFPJ - AOUT 2020 À MAI 2021 (2020-5931)	34,44 \$
						Total :
						34,44 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	05840	Nom:	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant:	495,73 \$:	S12711	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	48741	2020-05-12	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8225)	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8225)	40,80 \$
2020-06-05	48740	2020-05-12	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8225)	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8225)	183,60 \$
2020-06-05	48692	2020-05-11	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8220)	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8220)	271,33 \$
2020-06-12	48877	2020-05-19	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8235)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8235)	110,55 \$
Total :						606,28 \$

Référence Fourn.:	05892	Nom:	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	Montant:	216,95 \$:	S12710	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	----------------------------------	-----------------	-----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	30045	2020-05-15	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5936)	GAZ PROPANE (2020-5936)	216,95 \$
Total :						216,95 \$

Référence Fourn.:	05977	Nom:	B-CITI SOLUTION INC.	Montant:	1 684,96 \$:	S12706	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	----------------------	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	656	2020-05-01	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1074)	TARIFICATION MENSUELLE ET TRANSACTIONNEL DU 1 AU 31 MAI 2020 (2020-1074, 2020-1074)	1 684,96 \$
2020-06-19	602	2020-01-30	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1074)	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE (2020-1074)	4 024,13 \$
Total :						5 709,09 \$

Référence Fourn.:	500104	Nom:	BELL CANADA	Montant:	10,63 \$:		No chèque/Transit:	161827
--------------------------	--------	-------------	-------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	41361628-01-06-20	2020-06-01	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	10,63 \$
Total :						10,63 \$

Référence Fourn.:	50011	Nom:	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MOUILLEPIED	Montant:	1 550,00 \$:		No chèque/Transit:	161787
--------------------------	-------	-------------	--------------------------------	-----------------	-------------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200529	2020-05-29	Georges Pichet		SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	1 550,00 \$
Total :						1 550,00 \$

Référence Fourn.:	50103	Nom:	BELL CANADA	Montant:	67,73 \$:		No chèque/Transit:	161761
--------------------------	-------	-------------	-------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	0131369-17-05-20	2020-05-17	Maxime Marquis		FRAIS DE TÉLÉPHONE	67,73 \$
Total :						67,73 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:						
50167	Nom:	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE	Montant:	574,88 \$:	No chèque/Transit: 161799
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	6071	2019-09-11	Martin Latulippe	Georges Pichet (2018-9170)	PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AINÉS (2018-9170)	574,88 \$
Total :						574,88 \$
Référence Fourn.:						
50296	Nom:	COURVAL SOLANGE	Montant:	24,00 \$:	No chèque/Transit: 161711
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200424	2020-04-24	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00 \$
Total :						24,00 \$
Référence Fourn.:						
50644	Nom:	VILLE DE BOUCHERVILLE	Montant:	103,89 \$:	No chèque/Transit: 161823
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	202020-300000010	2020-05-20	Maxime Marquis		RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 DE MAI 2020 SELON LA	103,89 \$
Total :						103,89 \$
Référence Fourn.:						
50943	Nom:	LIZETTE GENDRON	Montant:	1 330,00 \$:	No chèque/Transit: 161808
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	014	2020-06-04	Robert Belliveau		REMPLACEMENT AU POSTE DE COMMIS COMPTABLE DU 1 AU 4 JUIN 2020	1 330,00 \$
Total :						1 330,00 \$
Référence Fourn.:						
51529	Nom:	PG SOLUTIONS INC.	Montant:	68,70 \$:	S12721 No chèque/Transit:
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	STD39120	2020-05-11	Maxime Marquis	René Gauvreau (2019-9534)	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - TRANSPHERE (LUDIK) (2019-9534)	68,70 \$
Total :						68,70 \$
Référence Fourn.:						
51695	Nom:	CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	Montant:	57 828,52 \$:	No chèque/Transit: 161828
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	R-0000310037	2020-05-31	Robert Belliveau		ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR JUIN 2020	18 905,59 \$
2020-06-19	R-0000307871	2020-05-31	Robert Belliveau		ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR JUIN 2020	38 922,93 \$
Total :						57 828,52 \$
Référence Fourn.:						
51974	Nom:	MCGREGOR SONIA	Montant:	29,80 \$:	No chèque/Transit: 161729
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200408	2020-04-08	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	29,80 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	51974	Nom:	MCGREGOR SONIA	Montant:	29,80 \$:	No chèque/Transit:	161729	Total :	29,80 \$
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------	----------------	----------

Référence Fourn.:	52135	Nom:	LACHANCE RENEE	Montant:	29,80 \$:	No chèque/Transit:	161720	Total :	29,80 \$
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur				
2020-06-05	20200408	2020-04-08	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	29,80 \$				
						Total :			29,80 \$	

Référence Fourn.:	52241	Nom:	NORTON SARAH	Montant:	54,00 \$:	No chèque/Transit:	161735	Total :	54,00 \$
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur				
2020-06-05	20200423	2020-04-23	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	54,00 \$				
						Total :			54,00 \$	

Référence Fourn.:	52267	Nom:	LETENDRE ROBERT	Montant:	53,80 \$:	No chèque/Transit:	161722	Total :	53,80 \$
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur				
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Elizabeth Jacques		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00 \$				
2020-06-05	20200408	2020-04-08	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	29,80 \$				
						Total :			53,80 \$	

Référence Fourn.:	52302	Nom:	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant:	4 244,51 \$:	No chèque/Transit:	161767	Total :	4 244,51 \$
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur				
2020-06-05	770001712283	2020-05-20	Maxime Marquis		FRAIS DE GAZ NATUREL	15,84 \$				
2020-06-05	760001765938	2020-05-20	Maxime Marquis		FRAIS DE GAZ NATUREL	128,26 \$				
2020-06-05	760001765931	2020-05-20	Maxime Marquis		FRAIS DE GAZ NATUREL	440,57 \$				
2020-06-05	760001765932	2020-05-20	Maxime Marquis		FRAIS DE GAZ NATUREL	1 147,68 \$				
2020-06-05	760001765934	2020-05-20	Maxime Marquis		FRAIS DE GAZ NATUREL	386,61 \$				
2020-06-05	760001765937	2020-05-20	Maxime Marquis		FRAIS DE GAZ NATUREL	32,27 \$				
2020-06-05	760001765936	2020-05-20	Maxime Marquis		FRAIS DE GAZ NATUREL	1 972,28 \$				
2020-06-05	760001765935	2020-05-20	Maxime Marquis		FRAIS DE GAZ NATUREL	121,00 \$				
						Total :			4 244,51 \$	

Référence Fourn.:	52413	Nom:	WELLS VALERIE	Montant:	24,00 \$:	No chèque/Transit:	161757	Total :	24,00 \$
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur				
2020-06-05	20200429	2020-04-29	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00 \$				
						Total :			24,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:						
52561	Nom:	DORAY PIERRE	Montant:	30,00 \$:	No chèque/Transit: 161714
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200421	2020-04-21	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	30,00 \$
Total :						30,00 \$
Référence Fourn.:						
52575	Nom:	ROBERT BAILLARGEON EMILE	Montant:	75,00 \$:	No chèque/Transit: 161818
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	20200428	2020-04-28	Marie-Eve Ferland		SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	75,00 \$
Total :						75,00 \$
Référence Fourn.:						
52908	Nom:	DANIELLE MORENCY	Montant:	58,65 \$:	No chèque/Transit: 161712
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200521	2020-05-21	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	58,65 \$
Total :						58,65 \$
Référence Fourn.:						
52930	Nom:	BRAULT SONIA	Montant:	15,00 \$:	No chèque/Transit: 161706
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00 \$
Total :						15,00 \$
Référence Fourn.:						
52993	Nom:	R. GUERTIN & ASS.	Montant:	672,20 \$:	S12722 No chèque/Transit:
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	2715	2019-11-07	Cassandra Comin Bergor		HONORAIRES PROFESSIONNELS - 2019-056R - 1907-3352-3	672,20 \$
Total :						672,20 \$
Référence Fourn.:						
53539	Nom:	9294-9189 QUÉBEC INC.	Montant:	65 285,76 \$:	No chèque/Transit: 161848
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	20200617	2020-06-17	Robert Belliveau		REMBOURSEMENT DU 1ER ET 2I`ME VERSEMENT PAYÉ EN DOUBLE MOINS LES FRAI	65 285,76 \$
Total :						65 285,76 \$
Référence Fourn.:						
54016	Nom:	VERONIQUE BRODEUR	Montant:	16,00 \$:	No chèque/Transit: 161755
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200429	2020-04-29	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00 \$
Total :						16,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:		54296		Nom: NOXENT INC.		Montant: 19 337,65 \$:		No chèque/Transit: 161811	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation					Payé au fournisseur	
2020-06-12	2030719	2020-03-27	Georges Pichet	Georges Pichet (2019-1994)	TOILE ET PROJECTEUR AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL (2019-1994)					19 337,65 \$	
										Total :	19 337,65 \$
Référence Fourn.:		54319		Nom: SUZANNE BORDELEAU		Montant: 45,00 \$:		No chèque/Transit: 161749	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation					Payé au fournisseur	
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS					45,00 \$	
										Total :	45,00 \$
Référence Fourn.:		54561		Nom: SLAVA SINIGERSKA		Montant: 15,00 \$:		No chèque/Transit: 161747	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation					Payé au fournisseur	
2020-06-05	20200429	2020-04-29	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS					15,00 \$	
										Total :	15,00 \$
Référence Fourn.:		54574		Nom: MARIE-ANDREE LEVESQUE		Montant: 80,00 \$:		No chèque/Transit: 161837	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation					Payé au fournisseur	
2020-06-19	20200526	2020-05-26	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS					80,00 \$	
										Total :	80,00 \$
Référence Fourn.:		54619		Nom: JULIE-CAPUCINE DUCHAINE		Montant: 53,00 \$:		No chèque/Transit: 161719	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation					Payé au fournisseur	
2020-06-05	20200526	2020-05-26	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS					53,00 \$	
										Total :	53,00 \$
Référence Fourn.:		58083		Nom: ROGER CHAMPAGNE		Montant: 36,00 \$:		No chèque/Transit: 161743	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation					Payé au fournisseur	
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Elizabeth Jacques		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS					36,00 \$	
										Total :	36,00 \$
Référence Fourn.:		58096		Nom: BOUCHARD YVONNE		Montant: 15,00 \$:		No chèque/Transit: 161705	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation					Payé au fournisseur	
2020-06-05	20200421	2020-04-21	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS					15,00 \$	
										Total :	15,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	58117	Nom:	ACIER JEAN HEBERT INC.	Montant:	411,61 \$:	No chèque/Transit:	161793
--------------------------	-------	-------------	------------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	2494	2020-05-04	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-5962)	ACHAT DE POMPE POUR LES PARCS (2020-5962)	411,61 \$
Total :						411,61 \$

Référence Fourn.:	58188	Nom:	ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	Montant:	9 174,03 \$:	S12747	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	--	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	10589095	2020-03-16	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1035)	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1035)	9 174,03 \$
Total :						9 174,03 \$

Référence Fourn.:	58227	Nom:	COJALAC INC.	Montant:	7 706,98 \$:	S12727	No chèque/Transit:
--------------------------	-------	-------------	--------------	-----------------	-------------	---	--------	---------------------------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	016620	2020-05-19	Eric Painchaud		LIBÉRATION DE RETENUE POUR LE CERTIFICAT FINALE 2 - 18-GN-06B	7 706,98 \$
Total :						7 706,98 \$

Référence Fourn.:	58244	Nom:	KATERI CAMPILLO	Montant:	1 271,40 \$:		No chèque/Transit:	161773
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	-------------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20191115	2019-11-15			REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - SL1700719 OMISSION MENTION RETRAIT	1 271,40 \$
Total :						1 271,40 \$

Référence Fourn.:	58247	Nom:	ROSLYN DAVEY	Montant:	30,00 \$:		No chèque/Transit:	161744
--------------------------	-------	-------------	--------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200415	2020-04-15	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	30,00 \$
Total :						30,00 \$

Référence Fourn.:	58248	Nom:	VANESSA RANGEL VELASQUEZ	Montant:	22,50 \$:		No chèque/Transit:	161753
--------------------------	-------	-------------	--------------------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200423	2020-04-23	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	22,50 \$
Total :						22,50 \$

Référence Fourn.:	58276	Nom:	LUMMACK ROBERT	Montant:	22,50 \$:		No chèque/Transit:	161726
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200421	2020-04-21	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	22,50 \$
Total :						22,50 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	58355	Nom:	PETER TANIIOUS	Montant:	31,00 \$:	No chèque/Transit:	161741
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	31,00 \$
Total :						31,00 \$

Référence Fourn.:	58378	Nom:	RANA BOUTROS	Montant:	43,67 \$:	No chèque/Transit:	161742
--------------------------	-------	-------------	--------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	43,67 \$
Total :						43,67 \$

Référence Fourn.:	58394	Nom:	NOEL PAUL-YVES	Montant:	16,00 \$:	No chèque/Transit:	161733
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00 \$
Total :						16,00 \$

Référence Fourn.:	58401	Nom:	VANESSA SUAREZ	Montant:	16,00 \$:	No chèque/Transit:	161754
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200430	2020-04-30	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00 \$
Total :						16,00 \$

Référence Fourn.:	58437	Nom:	COURRIELLEUR	Montant:	86,46 \$:	No chèque/Transit:	T1
--------------------------	-------	-------------	--------------	-----------------	----------	---	---------------------------	----

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-08	20200608-MCARD-PA`	2020-06-08	Stéphanie Fournier	René Gauvreau (2018-9186)	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT P. GUTIERREZ (2018-9186)	86,46 \$
Total :						86,46 \$

Référence Fourn.:	58566	Nom:	BRALCO ÉLECTRIQUE INC.	Montant:	453,00 \$:	No chèque/Transit:	161762
--------------------------	-------	-------------	------------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	126820	2020-05-11	Mélissa Mercure	Ronald Laurin (2020-1246)	GEL ANTISEPTIQUE (2020-1246)	453,00 \$
2020-06-12	126821	2020-05-11	Mélissa Mercure	Éric Painchaud (2020-1245)	ACHAT DE VISIÈRE DE PROTECTION (2020-1245)	229,38 \$
Total :						682,38 \$

Référence Fourn.:	58578	Nom:	PATRI-ARCH	Montant:	15 713,24 \$:	No chèque/Transit:	S12736
--------------------------	-------	-------------	------------	-----------------	--------------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	1544	2020-02-10	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9200)	SERVICES PROFESSIONNELS (2018-9200)	15 713,24 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	58578	Nom:	PATRI-ARCH	Montant:	15 713,24 \$:	S12736	No chèque/Transit:		Total :	15 713,24 \$
--------------------------	-------	-------------	------------	-----------------	--------------	---	--------	---------------------------	--	----------------	--------------

Référence Fourn.:	58654	Nom:	SIMONE SPILLER	Montant:	24,00 \$:		No chèque/Transit:	161746		
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------	--	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200429	2020-04-29	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00 \$
Total :						24,00 \$

Référence Fourn.:	58673	Nom:	FRANCINE GIGNAC	Montant:	29,79 \$:		No chèque/Transit:	161802		
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------	--	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	20200601	2020-06-01	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT POUR ABONNEMENT PISCINE	29,79 \$
Total :						29,79 \$

Référence Fourn.:	58956	Nom:	SYLVIE LAPOINTE	Montant:	24,00 \$:		No chèque/Transit:	161750		
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------	--	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200429	2020-04-29	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00 \$
Total :						24,00 \$

Référence Fourn.:	59040	Nom:	PATRICE PASQUALINI	Montant:	27,00 \$:		No chèque/Transit:	161739		
--------------------------	-------	-------------	--------------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------	--	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200423	2020-04-23	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	27,00 \$
Total :						27,00 \$

Référence Fourn.:	59145	Nom:	HODGSON THOMAS	Montant:	301,81 \$:		No chèque/Transit:	161803		
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	-----------	---	--	---------------------------	--------	--	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	20200522	2020-05-22	Josée Véronneau		RÉPARATION DE PIANO	301,81 \$
Total :						301,81 \$

Référence Fourn.:	59167	Nom:	ENERGERE INC	Montant:	478,58 \$:		No chèque/Transit:	161832		
--------------------------	-------	-------------	--------------	-----------------	-----------	---	--	---------------------------	--------	--	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	5565	2020-05-21	Simon Bédard-Goulet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9625)	5 ÉMONDAGE DEMANDÉ PAR LA VILLE POUR CONVERSIONS D'ÉCLAIRAGE (2019-9625)	478,58 \$
Total :						478,58 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	59197	Nom:	IMPRESSION ND	Montant:	57,49 \$:	S12716	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	---------------	-----------------	----------	---	--------	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	1406	2020-05-12	Catherine Langevin	Martin Latulippe (2020-1258)	AFFICHES POUR LES JARDINS COMMUNAUTAIRES - COVID-19 (2020-1258)	57,49 \$
Total :						57,49 \$

Référence Fourn.:	59268	Nom:	KENT AUTOMOTIVE	Montant:	1 163,51 \$:		No chèque/Transit:	161834
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	-------------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	9307464878	2020-03-16	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8166)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8166)	454,21 \$
2020-06-19	9307445858	2020-03-07	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8166)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8166)	26,42 \$
2020-06-19	9307468097	2020-03-17	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5982)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-5982)	1 604,42 \$
2020-06-19	9600090513	2020-03-03	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5895)	RETOUR DE PIÈCES VÉHICULES (2020-5895)	(97,29 \$)
2020-06-19	9307471260	2020-03-18	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8166)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8166)	72,71 \$
2020-06-19	9600090512	2020-03-03	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5895)	RETOUR DE PIÈCES VÉHICULES (2020-5895)	(59,07 \$)
2020-06-19	9600090047	2020-02-18	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5895)	RETOUR DE PIÈCES VÉHICULES (2020-5895)	(600,87 \$)
2020-06-19	9307481146	2020-03-23	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8166)	PIÈCES ET SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8166)	59,34 \$
2020-06-19	9600089955	2020-02-14	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5897)	RETOUR DE PIÈCES VÉHICULES (2020-5897)	(132,31 \$)
2020-06-19	9600089809	2020-02-10	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5896)	RETOUR DE PIÈCES VÉHICULES (2020-5896)	(9,95 \$)
2020-06-19	9600089956	2020-02-14	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5895)	RETOUR DE PIÈCES VÉHICULES (2020-5895)	(127,37 \$)
2020-06-19	9600089808	2020-02-10	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5895)	RETOUR DE PIÈCES VÉHICULES (2020-5895)	(26,73 \$)
Total :						1 163,51 \$

Référence Fourn.:	59281	Nom:	RESEAU RH D'ANNIE INC.	Montant:	5 880,97 \$:		No chèque/Transit:	161783
--------------------------	-------	-------------	------------------------	-----------------	-------------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	1576	2020-03-08	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-4003)	SERVICES PROFESSIONNELS - PLANIFICATION STRATÉGIQUE (2020-4003)	5 880,97 \$
Total :						5 880,97 \$

Référence Fourn.:	59351	Nom:	CONFERENCES DIALOGUE	Montant:	68,14 \$:		No chèque/Transit:	161800
--------------------------	-------	-------------	----------------------	-----------------	----------	---	--	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	0041109	2020-05-06	Maxime Marquis		SERVICES DE CONFÉRENCE - SOUS PROJET COVID-19	68,14 \$
Total :						68,14 \$

Référence Fourn.:	59400	Nom:	DECATHLON CANADA INC.	Montant:	74,73 \$:	T1	No chèque/Transit:	
--------------------------	-------	-------------	-----------------------	-----------------	----------	---	----	---------------------------	--

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-08	20200608-MCARD	2020-06-08	Robert Belliveau	Éric Carignan (2020-1208)	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT R. BELLIVEAU (2020-1208)	74,73 \$
Total :						74,73 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	59446	Nom:	GOYETTE SUZANNE	Montant:	24,00 \$:	No chèque/Transit:	161717
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200429	2020-04-29	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00 \$
Total :						24,00 \$

Référence Fourn.:	59447	Nom:	IJIMA SHINOBU	Montant:	15,00 \$:	No chèque/Transit:	161718
--------------------------	-------	-------------	---------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00 \$
Total :						15,00 \$

Référence Fourn.:	59448	Nom:	EID RULA	Montant:	32,00 \$:	No chèque/Transit:	161715
--------------------------	-------	-------------	----------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200430	2020-04-30	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	32,00 \$
Total :						32,00 \$

Référence Fourn.:	59449	Nom:	MAEDA ROSA	Montant:	30,00 \$:	No chèque/Transit:	161728
--------------------------	-------	-------------	------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	30,00 \$
Total :						30,00 \$

Référence Fourn.:	59450	Nom:	CIUBOTARU RENAT	Montant:	16,00 \$:	No chèque/Transit:	161710
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200430	2020-04-30	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00 \$
Total :						16,00 \$

Référence Fourn.:	59451	Nom:	BIELEC PRZEMYSŁAW	Montant:	18,00 \$:	No chèque/Transit:	161703
--------------------------	-------	-------------	-------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200421	2020-04-21	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00 \$
Total :						18,00 \$

Référence Fourn.:	59452	Nom:	MOUSSEAU PIERRE	Montant:	27,00 \$:	No chèque/Transit:	161731
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200421	2020-04-21	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	27,00 \$
Total :						27,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	59453	Nom:	LIM PHI-YEN	Montant:	23,50 \$:	No chèque/Transit:	161725
--------------------------	-------	-------------	-------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200427	2020-04-27	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	23,50 \$
Total :						23,50 \$

Référence Fourn.:	59454	Nom:	MENAGER PAULINE	Montant:	15,00 \$:	No chèque/Transit:	161730
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200427	2020-04-27	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00 \$
Total :						15,00 \$

Référence Fourn.:	59455	Nom:	PATRICIA JAZMIN BONILLA DE ROMERO	Montant:	31,00 \$:	No chèque/Transit:	161740
--------------------------	-------	-------------	-----------------------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200429	2020-04-29	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	31,00 \$
Total :						31,00 \$

Référence Fourn.:	59456	Nom:	PAQUET YANN	Montant:	23,66 \$:	No chèque/Transit:	161738
--------------------------	-------	-------------	-------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200507	2020-05-07	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	23,66 \$
Total :						23,66 \$

Référence Fourn.:	59457	Nom:	ZENGIN TULAY	Montant:	35,00 \$:	No chèque/Transit:	161760
--------------------------	-------	-------------	--------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200501	2020-05-01	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	35,00 \$
Total :						35,00 \$

Référence Fourn.:	59458	Nom:	SOLIMAN VIOLA	Montant:	16,00 \$:	No chèque/Transit:	161748
--------------------------	-------	-------------	---------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00 \$
Total :						16,00 \$

Référence Fourn.:	59459	Nom:	CHEN XIAO	Montant:	30,00 \$:	No chèque/Transit:	161709
--------------------------	-------	-------------	-----------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200421	2020-04-21	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	30,00 \$
Total :						30,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	59460	Nom:	NOLET RENE	Montant:	15,00 \$:	No chèque/Transit:	161734
--------------------------	-------	-------------	------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200421	2020-04-21	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00 \$
Total :						15,00 \$

Référence Fourn.:	59461	Nom:	BEJANIN SANDRINE	Montant:	18,00 \$:	No chèque/Transit:	161702
--------------------------	-------	-------------	------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200424	2020-04-24	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00 \$
Total :						18,00 \$

Référence Fourn.:	59462	Nom:	MUSTILLE SARAH	Montant:	38,00 \$:	No chèque/Transit:	161732
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200414	2020-04-14	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	38,00 \$
Total :						38,00 \$

Référence Fourn.:	59463	Nom:	OTOU BEYALA STEPHANIE	Montant:	15,00 \$:	No chèque/Transit:	161737
--------------------------	-------	-------------	-----------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200423	2020-04-23	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00 \$
Total :						15,00 \$

Référence Fourn.:	59464	Nom:	TRUDEAU SUZANNE	Montant:	24,00 \$:	No chèque/Transit:	161752
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200429	2020-04-29	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00 \$
Total :						24,00 \$

Référence Fourn.:	59465	Nom:	LETOURNEAU SYLVIE	Montant:	24,00 \$:	No chèque/Transit:	161723
--------------------------	-------	-------------	-------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00 \$
Total :						24,00 \$

Référence Fourn.:	59466	Nom:	BOUCHARD SYLVIE	Montant:	24,00 \$:	No chèque/Transit:	161704
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200501	2020-05-01	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	24,00 \$
Total :						24,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	59467	Nom:	YIN XUE	Montant:	15,00 \$:	No chèque/Transit:	161759
--------------------------	-------	-------------	---------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00 \$
Total :						15,00 \$

Référence Fourn.:	59468	Nom:	DECARIE ANAIS	Montant:	114,00 \$:	No chèque/Transit:	161713
--------------------------	-------	-------------	---------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200526	2020-05-26	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	114,00 \$
Total :						114,00 \$

Référence Fourn.:	59469	Nom:	CAUET VIRGINIE	Montant:	16,00 \$:	No chèque/Transit:	161707
--------------------------	-------	-------------	----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200429	2020-04-29	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	16,00 \$
Total :						16,00 \$

Référence Fourn.:	59474	Nom:	REGISTRAIRE DES ENTREPRISES	Montant:	22,00 \$:	No chèque/Transit:	T1
--------------------------	-------	-------------	-----------------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	----

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-08	20200608-MCARD	2020-06-08	Robert Belliveau	Sylvain Cadieux (2020-1250)	ACHAT PAR CARTE DE CRÉDIT R. BELLIVEAU (2020-1250)	22,00 \$
Total :						22,00 \$

Référence Fourn.:	59476	Nom:	GAGNE VERONIQUE	Montant:	95,00 \$:	No chèque/Transit:	161716
--------------------------	-------	-------------	-----------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200430	2020-04-30	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	95,00 \$
Total :						95,00 \$

Référence Fourn.:	59477	Nom:	VUKOV UROS	Montant:	15,00 \$:	No chèque/Transit:	161756
--------------------------	-------	-------------	------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200424	2020-04-24	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	15,00 \$
Total :						15,00 \$

Référence Fourn.:	59478	Nom:	CHAMBERLAND YVON	Montant:	18,00 \$:	No chèque/Transit:	161708
--------------------------	-------	-------------	------------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200424	2020-04-24	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00 \$
Total :						18,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:	59479	Nom:	WU XIXI	Montant:	28,50 \$:	No chèque/Transit:	161758
--------------------------	-------	-------------	---------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200421	2020-04-21	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	28,50 \$
Total :						28,50 \$

Référence Fourn.:	59480	Nom:	LI JINHUA	Montant:	195,50 \$:	No chèque/Transit:	161724
--------------------------	-------	-------------	-----------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200515	2020-05-15	Josée Véronneau		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	195,50 \$
Total :						195,50 \$

Référence Fourn.:	59481	Nom:	SENET ROBERT	Montant:	18,00 \$:	No chèque/Transit:	161745
--------------------------	-------	-------------	--------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00 \$
Total :						18,00 \$

Référence Fourn.:	59482	Nom:	OJEDA SOFIA	Montant:	18,00 \$:	No chèque/Transit:	161736
--------------------------	-------	-------------	-------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200421	2020-04-21	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00 \$
Total :						18,00 \$

Référence Fourn.:	59483	Nom:	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES WATERMAN -PHASE II	Montant:	89,70 \$:	No chèque/Transit:	161751
--------------------------	-------	-------------	---	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200420	2020-04-20	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	89,70 \$
Total :						89,70 \$

Référence Fourn.:	59484	Nom:	L'ECUYER RITA	Montant:	18,00 \$:	No chèque/Transit:	161721
--------------------------	-------	-------------	---------------	-----------------	----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200428	2020-04-28	Elizabeth Jacques		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	18,00 \$
Total :						18,00 \$

Référence Fourn.:	59485	Nom:	MACDONALD NATASHA	Montant:	117,28 \$:	No chèque/Transit:	161727
--------------------------	-------	-------------	-------------------	-----------------	-----------	---	---------------------------	--------

Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200528	2020-05-28	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	117,28 \$
Total :						117,28 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:						
59486	Nom:	AFFLECK PHILIPPE	Montant:	22,50 \$:	No chèque/Transit: 161701
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-05	20200427	2020-04-27	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	22,50 \$
Total :						22,50 \$
Référence Fourn.:						
59487	Nom:	LIMOGE CHRISTINE	Montant:	30,00 \$:	No chèque/Transit: 161807
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	20200604	2020-06-04	Josée Véronneau		REMBOURSEMENT POUR SPECTACLE VIKINGS ANNULÉ- COVID-19	30,00 \$
Total :						30,00 \$
Référence Fourn.:						
59488	Nom:	ETPOUF	Montant:	258,69 \$:	No chèque/Transit: 161801
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	2020 05 21	2020-05-21	Josée Véronneau		ABRI POUR PIANO	258,69 \$
Total :						258,69 \$
Référence Fourn.:						
59489	Nom:	MALLET TAVAN	Montant:	75,00 \$:	No chèque/Transit: 161809
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	20200312	2020-03-12	Marie-Eve Ferland		SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	75,00 \$
Total :						75,00 \$
Référence Fourn.:						
59490	Nom:	PIERRE ANDRE ROUX	Montant:	75,00 \$:	No chèque/Transit: 161814
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	20200601	2020-06-01	Marie-Eve Ferland		SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	75,00 \$
Total :						75,00 \$
Référence Fourn.:						
59491	Nom:	THIBODEAU FRANCOIS	Montant:	93,00 \$:	No chèque/Transit: 161821
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-12	20200603	2020-06-03	Eric Carignan		REMBOURSEMENT POUR ABONNEMENT TENNIS	93,00 \$
Total :						93,00 \$
Référence Fourn.:						
59492	Nom:	WILKINS TARA	Montant:	197,00 \$:	No chèque/Transit: 161846
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur
2020-06-19	20200526	2020-05-26	Dominique-Anne Soucie		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	197,00 \$
Total :						197,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Référence Fourn.:		Nom:		Montant:		No chèque/Transit:	
59493		ZEGAL WALID		14 070,00 \$		161847	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur	
2020-06-19	20200615	2020-06-15	Eric Painchaud		REMBOURSEMENT POUR PROGRAMME PAD - AIDE FINANCIÈRE - PAIEMENT FINAL	14 070,00 \$	
						Total :	14 070,00 \$
Référence Fourn.:		Nom:		Montant:		No chèque/Transit:	
59494		ROWAN LINDA		20,25 \$		161842	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur	
2020-06-19	20200421	2020-04-21	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	20,25 \$	
						Total :	20,25 \$
Référence Fourn.:		Nom:		Montant:		No chèque/Transit:	
59495		PUBLICATION LE PHARE		517,39 \$		161839	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur	
2020-06-19	652385	2020-03-18	Georges Pichet		PARUTION DU 18 MARS 2020	517,39 \$	
						Total :	517,39 \$
Référence Fourn.:		Nom:		Montant:		No chèque/Transit:	
59496		SALAM SELMAN, NOTAIRE EN FIDEICOMMIS		339,87 \$		161843	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur	
2020-06-19	20200618	2020-06-18	Maxime Marquis		PAIEMENT EN DOUBLE VS 2E VERSEMENT 2020 PAR LE NOTAIRE MOINS LE FRAIS D'/	339,87 \$	
						Total :	339,87 \$
Référence Fourn.:		Nom:		Montant:		No chèque/Transit:	
59655		CREATIONS SAKSAC INC.		2 273,98 \$		161830	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur	
2020-06-19	1027_2020	2020-05-26	Mélissa Mercure	Maxime Marquis (2020-2509)	ACHAT DE MASQUES BARRIÈRE POUR LA COVID-19 (2020-2509)	2 273,98 \$	
						Total :	2 273,98 \$
Référence Fourn.:		Nom:		Montant:		No chèque/Transit:	
59658		DAVID POWERS		54,00 \$		161831	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur	
2020-06-19	20200511	2020-05-11	Eric Carignan		REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	54,00 \$	
						Total :	54,00 \$
Référence Fourn.:		Nom:		Montant:		No chèque/Transit:	
59912		BELL CONFERENCES		3 802,87 \$		161797	
Date	No Facture	Date facture	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Annotation	Payé au fournisseur	
2020-06-12	114658290	2020-04-07	Maxime Marquis		FRAIS POUR SERVICE D'AUDIO CONFERENCE - COVID 19	3 802,87 \$	
						Total :	3 802,87 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2020-06-01 AU 2020-06-21

Grand total : 1 439 622,19



Transactions bancaires
Du : 2020-06-01 au : 2020-06-21
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2020-06-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	5,76
2020-06-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	93,07
2020-06-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	127,50
2020-06-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	136,63
2020-06-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	143,29
2020-06-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	143,29
2020-06-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	339,63
2020-06-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	1 794,95
2020-06-01	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	1 455,76
2020-06-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	3 341,35
2020-06-01	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	1,58
2020-06-02	Salaires nets période 23	34 308,10
2020-06-03	Déductions à la source - fédéral - période 22	5 972,03
2020-06-03	Déductions à la source - fédéral - période 22	27 552,27
2020-06-03	Déductions à la source - provincial - période 22	87 030,90
2020-06-03	Remise - Pension alimentaire période 22	370,26
2020-06-03	Remise - Pension alimentaire période 22	287,09
2020-06-04	Frais perception comptes de taxes	384,15
2020-06-08	Achat carte de crédit	905,40
2020-06-09	Salaires nets période 24	167 857,24
2020-06-10	Déductions à la source - fédéral - période 23	768,83
2020-06-10	Déductions à la source - fédéral - période 23	5 646,80
2020-06-10	Déductions à la source - provincial - période 23	17 935,76
2020-06-10	Remise - Pension alimentaire période 23	287,09
2020-06-15	Frais bancaire pour B-CITI	69,30
2020-06-16	Salaires nets période 25	50 727,30
2020-06-17	Déductions à la source - fédéral - période 24	6 954,15
2020-06-17	Déductions à la source - fédéral - période 24	26 565,91
2020-06-17	Déductions à la source - provincial - période 24	86 546,59
2020-06-17	Remise - Pension alimentaire période 24	287,09
2020-06-17	Remise - Pension alimentaire période 24	370,26
	Total	528 409,33

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-avril à mi-mai 2020
Date effective de paiement : 2020-06-08

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Belliveau, Robert	Amazon	Adaptateurs pour brancher des écouteurs/micro sur un iPadPro - BC 2020-1192	16,73
	Staples.ca	Achat de matériel informatique - BC 2020-1193	93,57
	Amazon	Adaptateurs pour brancher des écouteurs/micro sur un iPadPro - BC 2020-1192	26,97
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	126,47
	Amazon	Adaptateurs pour brancher des écouteurs/micro sur un iPadPro - BC 2020-1192	15,98
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	163,26
	Staples.ca	Achat de deux écouteurs - BC 2020-1220	207,50
	Staples.ca	Retour de matériel informatique - BC 2020-1193	-93,56
	Decathlon Canada inc.	Achat de trampoline pour l'activité Karibou - BC 2020-1208	74,73
	REQ	Enregistrer le nom pour les jardins communautaires - BC 2020-1250	22,00
Fournier, Stéphanie	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	25,29
Gutierrez, Patricia	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 07 avril 2020 au 07 mai 2020	86,46
Mercure, Mélissa	LesLibraires.ca	Achat de matériel pour bibliothèque	40,00
	LesLibraires.ca	Achat de matériel pour bibliothèque	40,00
Pichet, Georges	Zoom	Conférence Zoom	20,00
	Zoom	Conférence Zoom	20,00
	Zoom	Conférence Zoom	20,00
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			905,40

Christina Semper
 Commis comptes à payer
 2020-06-10

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Centre de responsabilité: 02-111-00-971

Budget 2020	Réalisé en 2019	Budget 2020	Réalisé	Disponible 2020	No. Résolution 2020	Date du paiement
Festival Classica - Versement 1	92 500,00 \$	95 000,00 \$	95 000,00 \$	- \$	2019-01-021	5 février 2020
Festival Classica - Versement 2 (Arabesque)	25 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	- \$	2019-01-021	2 mars 2020
Festival Classica - Versement 3	92 500,00 \$	95 000,00 \$		95 000,00 \$	2019-01-021	 Paiement en attente
Festival Classica - Autres	34 027,63 \$	- \$	- \$	- \$		
Sous-total - Festival Classica	244 027,63 \$	205 000,00 \$	110 000,00 \$	95 000,00 \$		
Corporation dév. Comm. - Versement 1	125 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	- \$	2018-05-149 et 2019-02-050	17 janvier 2020
Corporation dév. Comm. - Versement 2	50 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	125 000,00 \$	2018-05-149 et 2019-02-050	 Paiement en attente
Corporation dév. Comm. - Versement 3	125 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	125 000,00 \$	2018-05-149 et 2019-02-050	
Corporation dév. Comm. - Autres	16 710,00 \$					
Sous-total - Corporation dév. Comm.	316 710,00 \$	300 000,00 \$	50 000,00 \$	250 000,00 \$		
Sous-total	560 737,63 \$	505 000,00 \$	160 000,00 \$	345 000,00 \$	-	-
Autres organismes						
AQAIRS	145,00 \$					
Association de hockey mineur	2 000,00 \$					
Associaton des femmes diplômées des universités	50,00 \$			- \$		
Centre d'art Prévile	100,00 \$			- \$		
Chambre de commerce	172,18 \$			- \$		
Chloe Mcara	450,00 \$			- \$		
Chorale des enfants de la rive-sud	80,00 \$			- \$		
Club de patinage artistique de St-Lambert	919,13 \$			- \$		
Conseil du troisième âge	25 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2020-03-071	24 mars 2020
Club de Water-Polo Saint-Lambert	1 188,00 \$			- \$		
Club Richelieu St-Lambert	525,00 \$			- \$		
Communauté Juive de la rive-sud	75,00 \$			- \$		
Conservatoire de musique	6 000,00 \$		5 000,00 \$	(5 000,00) \$	2020-01-008	30 janvier 2020
Corporate Express	61,93 \$			- \$		
Daniel Morris	300,00 \$			- \$		
David La Rue	1 100,00 \$			- \$		
Diocese	250,00 \$			- \$		
Emily Derome	900,00 \$			- \$		
Enseignes Bromar inc.	2 246,73 \$			- \$		
Équipe de natation de St-Lambert	6 890,33 \$			- \$		
(FAC) Foire Art Contemporain	23 000,00 \$			- \$		
Fondation Charles Bruneau	200,00 \$			- \$		
Fondation Eulalie-Durocher	180,00 \$			- \$		
Fondation Hôpital Charles-LeMoyné	100,00 \$			- \$		
Fondatioon la mosaïque	250,00 \$			- \$		
Grande Guignolée			500,00 \$	(500,00) \$		10 janvier 2020
Hockey les Sages	100,00 \$			- \$		
Impatients	3 000,00 \$			- \$		
La traversée Rive-Sud	456,57 \$			- \$		
Lea-Jeanne Tremblay	450,00 \$			- \$		
l'entreclefs	3 800,00 \$			- \$		
Ma deuxième maison à moi	1 100,00 \$			- \$		
Maili-Jade Ouellet			500,00 \$	(500,00) \$	2020-01-009	30 janvier 2020
Marie Bolduc	450,00 \$			- \$		
Operation nez rouge	250,00 \$			- \$		
Orchestre symphonique Montréal	324,14 \$			- \$		
Paroisse Saint-Lambert	200,00 \$			- \$		
Petite Caisse - Sara Brunelle	182,63 \$			- \$		
Reseau ecocitoyen de Saint-Lambert	1 250,00 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête	2 624,69 \$		2 874,38 \$	(2 874,38) \$		5 février 2020
Saint-Lambert en fête (Poste Canada)	8 000,00 \$			- \$		
Scout de la montérégie billets pour le Grand Bal des Scouts	390,00 \$			- \$		
Shred-It International	1 333,34 \$			- \$		
Société canadienne du cancer	- \$		45,00 \$	(45,00) \$		
Société Chorale St-Lambert	5 800,00 \$		5 000,00 \$	(5 000,00) \$	2020-02-033	2 mars 2020
Société d'histoire Mouilleped	- \$		1 550,00 \$	(1 550,00) \$	2020-05-138	5 juin 2020
Transport des aînés accès RTL	56 261,13 \$		7 642,18 \$	(7 642,18) \$		
Un vélo une ville	3 000,00 \$			- \$		
103,3 FM la radio allumée	819,95 \$			- \$		
Autre (budget 2020 - discrétionnaire)		125 000,00 \$		125 000,00 \$		
Sous-total - Autres Organismes	161 975,75 \$	125 000,00 \$	38 111,56 \$	86 888,44 \$	-	-
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$	-	-
Total :	722 713,38 \$	630 000,00 \$	198 111,56 \$	431 888,44 \$	-	-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2) **Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à une émission d'obligations**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint Lambert souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 20 947 000 \$ qui sera réalisé le 29 juillet 2020, réparti comme suit :

CM-2003-120	114 800 \$
2009-56	13 500 \$
2008-47	35 500 \$
2008-50	40 900 \$
2009-53	201 000 \$
2009-54	734 700 \$
2013-107	83 000 \$
2013-107	2 600 \$
2013-107	391 500 \$
2013-108	19 900 \$
2013-108	220 200 \$
2013-108	139 600 \$
2014-115	28 500 \$
2014-115	109 700 \$
2014-117	377 600 \$
2014-119	91 400 \$
2014-120	292 600 \$
2018-162	7 700 000 \$
2018-162	1 300 000 \$
2018-164	229 000 \$
2018-164	771 000 \$
2019-170	1 000 000 \$
2020-177	750 000 \$
2020-178	4 800 000 \$
2020-179	1 500 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-162, 2018-164, 2019-170, 2020-177, 2020-178 et 2020-179, la Ville de Saint Lambert souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02191
564, AVENUE VICTORIA
SAINT LAMBERT, QC J4P 2J5

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint Lambert, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 à 2030, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-162, 2018-164, 2019-170, 2020-177, 2020-178 et 2020-179 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-162, 2018-164, 2019-170, 2020-177, 2020-178 et 2020-179 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de dix (10) ans (à compter du 29 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3)

Country Club Montréal - Investissements

CONSIDÉRANT le bail emphytéotique qui lie le Country Club Montreal et la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la décision prise par la Ville de Saint-Lambert sur ses investissements pour l'année financière 2020 en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de bonne gestion, le Country Club Montreal propose de reporter à l'année financière 2021 certains projets d'investissement;

D'ACCEPTER la proposition du Country Club Montreal dans sa lettre du 22 juin 2020, à savoir:

- DE MAINTENIR en 2020 les projets d'amélioration prévus **pour la portion terrain;**
- DE REPORTER à l'année financière 2021 les projets d'investissements **pour la portion chalet.**



Saint-Lambert, le 22 juin 2020

Monsieur Georges Pichet,
Directeur général
Ville de Saint-Lambert
55, avenue Argyle
Saint-Lambert, Québec
J4P 2H3

Monsieur le Directeur général,

La présente concerne notre récente discussion téléphonique et vise à vous informer de la décision prise par le Country Club de Montréal au sujet de ses investissements au cours de l'année financière 2020.

Comme vous le savez, le bail emphytéotique nous liant jusqu'à l'année 2050 demande au CCM d'investir un minimum de 40 000 \$ annuellement en projets d'amélioration, au terrain et au chalet.

Dans le contexte que nous connaissons tous actuellement, à l'instar de la décision prise par la Ville de Saint-Lambert sur ses investissements cette année et dans un souci de bonne gestion financière, le CCM reporte à l'année financière 2021 les projets d'investissements pour la **portion chalet**. Les projets d'amélioration prévus pour la portion terrain sont maintenus cette année.

Le Country Club de Montréal est fier d'être au cœur de la communauté Lambertoise depuis plus de 110 ans et soyez assuré que nous continuerons à contribuer au maintien et à l'amélioration de l'un des espaces verts de notre ville.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos meilleures salutations.

David-Étienne Bouchard
Directeur général
Country Club de Montréal



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 4 au 23 juin 2020.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1) **Projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria.**

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte de la pandémie, la Corporation de développement économique de Saint-Lambert (CDE) a initié une démarche de plan de relance commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la CDE ont étudié un projet de fermeture partielle de l'avenue Victoria comme moyen à privilégier, dès la réouverture progressive des commerces;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Lambert a mandaté la firme CIMA pour l'élaboration d'un projet de piétonnisation de l'avenue Victoria;

CONSIDÉRANT QUE, dans le contexte de la pandémie, la Corporation de développement économique de Saint-Lambert (CDE) a initié une démarche de plan de relance commerciale et a proposé la fermeture de l'avenue Victoria comme moyen à privilégier le commerce local.

CONSIDÉRANT que la Ville veut soutenir ses restaurateurs, durement touchés par la pandémie de Covid-19;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir un allègement significatif de la réglementation municipale relative à l'implantation des terrasses de restaurants;

CONSIDÉRANT que l'allègement réglementaire permettra aux restaurateurs d'empiéter sur les terrains, trottoirs, partie de la voie publique, là où la circulation automobile le permet;

CONSIDÉRANT que la CDE travaille actuellement sur un plan de relance de l'économie locale qui sera déposé au cours des prochains mois, mais entre-temps, la Ville met en place des mesures d'urgence afin d'aider ses commerçants à traverser cette crise;

CONSIDÉRANT les phases ultérieures du plan de relance visant à bonifier les mesures mises en place rapidement et également appuyer les entreprises d'autres secteurs d'activités

DE REPORTER l'étude et le projet de piétonisation de l'avenue Victoria en 2021 et d'en faire l'étude spécifique dans le plan de de mobilité durable;

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection à délivrer des permis de cafés-terrasses sans frais pour la saison estivale 2020.

D'AUTORISER l'étalage extérieur de biens normalement vendus par le commerce de référence;

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.2) **UMQ - Regroupement d'achat de bacs et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec, ci-après désignée « UMQ », de préparer, en son nom et au nom d'autres organismes municipaux intéressés, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 14.7.1 du Code municipal :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite participer à cet achat regroupé afin de se procurer les bacs roulants et les mini-bacs de cuisine dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

DE CONFIER à l'UMQ le mandat de préparer, au nom de la ville et de celui d'autres organismes municipaux intéressés, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2021;

DE CONFIRMER l'adhésion de la Ville à ce regroupement d'achats gérés par l'UMQ pour l'année 2021;

DE S'ENGAGER à respecter, si l'UMQ adjuge un contrat, les modalités d'un tel contrat comme si la Ville avait elle-même contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

DE S'ENGAGER à fournir à l'UMQ, pour lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, les quantités de produits dont la Ville aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, les fiches techniques d'inscription requises et en les retournant à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

DE S'ENGAGER, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

DE S'ENGAGER, si l'UMQ adjuge un contrat, à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2021, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire du contrat, à titre de frais de gestion, un pourcentage de 0,5 % du montant facturé avant taxes à chacun des participants de l'achat regroupé;

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1) **Aide financière - Foire d'art contemporain de Saint-Lambert**

CONSIDÉRANT QUE la Foire d'art contemporain de Saint-Lambert est un organisme reconnu de la Ville de Saint-Lambert qui apporte une vitalité culturelle et économique à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les rassemblements intérieurs de cinquante personnes ou moins sont maintenant permis dans les lieux publics depuis le 22 juin 2020.

D'AUTORISER la tenue de la 11e édition de l'événement la *Foire d'art contemporain de Saint-Lambert* devant se tenir du 1er au 4 octobre 2020 au Centre multifonctionnel à titre gratuit incluant ses équipements, ainsi que le support logistique et technique de la Ville ;

D'OFFRIR l'intégration de l'événement dans les publications imprimées et sur le web de la Ville de Saint-Lambert.

D'ACCORDER l'aide financière de 15 000 \$ pour la tenue de l'événement; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-111-00-971.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.2) **Imposition d'une réserve pour fins publique - Expropriation du 840 Notre-Dame**

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et la *Loi sur l'expropriation* (R.L.R.Q., c. E-24), décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de tout immeuble nécessaire à des fins municipales et d'imposer les avis de réserve requis.

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Lambert de constituer une réserve pour fins publiques sur le terrain sis au 840 Notre-Dame, plus particulièrement sur les lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT QUE cette réserve pour fins publiques est imposée plus particulièrement aux fins de développement d'un établissement scolaire.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cet effet, de mandater la firme Municonseil avocats Inc. pour imposer une telle réserve.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Ville impose une réserve pour fins publiques sur les lots 2 116 412, 2 355 468 et 2 120 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

QUE la réserve est imposée pour une période initiale de deux (2) ans, avec la possibilité de renouveler ladite réserve pour une période additionnelle de deux (2) ans advenant son expiration, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'expropriation*;

QUE la Ville mandate la firme Municonseil avocats inc. aux fins de la préparation, la signification et la publication de l'avis d'imposition de réserve, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler.

QUE la Ville autorise le directeur général à mandater une firme d'arpenteurs-géomètres, aux fins d'établir les descriptions techniques nécessaires pour entreprendre les procédures aux fins de la présente résolution;

QUE la Ville autorise le trésorier à défrayer les honoraires professionnels requis;

QUE la Ville autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Lambert, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.3) **Analyse pour la création d'un point de dépôt pour le carton excédentaire - conseiller L. Blancquaert**

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert.****

CONSIDÉRANT que la pandémie force les citoyens à consommer de manière différente, ce qui génère des quantités de carton supérieure à la normale;

CONSIDÉRANT que la compagnie en charge de la collecte du recyclage ne peut ramasser le carton excédentaire à côté du bac bleu;

CONSIDÉRANT que plusieurs ménages n'ont pas l'espace pour acquérir un second bac de recyclage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la ville de Saint-Lambert a à cœur la valorisation écologique des matières résiduelles et veut éviter l'enfouissement de matière recyclable;

CONSIDÉRANT que les dernières données publiées par Recyc-Québec indiquent un prix de vente moyen de 149\$ par tonne en avril 2020 pour le carton ondulé;

CONSIDÉRANT que plusieurs villes offrent ce service à leurs citoyens et que ce dernier est très apprécié;

DE DEMANDER à l'administration de la Ville de Saint-Lambert d'analyser la possibilité d'offrir aux citoyens un point de dépôt pour le carton excédentaire et de présenter un sommaire décisionnel en ce sens aux élus.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1) **Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance du 20 mai 2020.**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 20 mai 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

PROJET



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 20 MAI 2020, À 15 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
Mme Monique Dutil
Mme Janet Sader (a quitté après le point 6 de l'ordre du jour)
M. Paul Guenther
M. Pierre-François Chapleau

MEMBRES ABSENTS

M. Kevin Massé (commentaires envoyés par courriel seulement)
M. Philippe Leggett-Bachand

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme
Mme Julie Larose, chef du Service de l'urbanisme

CCU-200520-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 15 h 06, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-200520-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par Mme Monique Dutil, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout d'un dossier entre les points 18 et 19 (PIIA – 366, avenue Maple). Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal du 30 avril 2020
4. PIIA – 127, avenue d'Alsace 2
Transformation de la façade
5. PIIA – 234, rue de Lorraine 2
Transformation de la façade
6. PIIA et dérogation mineure – 165, avenue d'Irvine (dossier d'orientation) 3
Nouvelle construction – Subdivision de lots
7. PIIA – 316, avenue Maple 6
Transformation de la façade
8. PIIA – 318, avenue Maple 6
Transformation de la façade
9. PIIA – 170, avenue d'Irvine 3
Transformation de la façade

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

10.	PIIA – 755, rue Boissy	3
	Agrandissement et transformation de la façade	
11.	PIIA – 599, avenue Curzon.....	7
	Transformation des façades	
12.	PIIA – 637, avenue Oak.....	6
	Transformation de la façade	
13.	PIIA – 410, avenue Berkley	7
	Transformation de la façade	
14.	PIIA – 26, rue de Bretagne.....	3
	Transformation de la façade	
15.	PIIA – 139, chemin Tiffin.....	7
	Agrandissement et transformation de la façade	
16.	PIIA – 430, avenue de Putney.....	7
	Agrandissement	
17.	PIIA – 896, boulevard Queen.....	3
	Transformation de la façade	
18.	PIIA – 181, avenue de Sanford	7
	Agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade	
19.	PIIA – 366, avenue Maple.....	6
	Transformation des façades	
20.	Divers	
21.	Levée de la séance	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-03

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2020

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Philippe Glorieux, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance du 30 avril 2020.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-04

Requérant : M. Nouredine Charki, nouveau propriétaire
Adresse : 127, avenue d'Alsace
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1956.

Analyse du 20 mai 2020

Le propriétaire désire remplacer la brique d'argile existante sous les fenêtres au niveau de l'élévation avant, par un revêtement de bois posé à la verticale, de la compagnie Maibec, de couleur « Ambre algonquin ». Également, il est proposé de teindre l'ensemble de la brique d'argile existante de couleur « Gris orageux », de la compagnie Spray-net. Des panneaux en aluminium de couleur noire, de la compagnie Gentek sont proposés pour remplacer les volets existants.

L'ensemble des portes et fenêtres existantes, actuellement de couleur blanche, sera remplacé par des portes et fenêtres en aluminium de couleur noire, de la compagnie Portes et Fenêtres Boulet. Les portes et fenêtres seront de dimensions identiques à l'existant, mais seront de modèles davantage contemporains.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT	le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1956;
CONSIDÉRANT QU'	à l'exception des bâtiments recouverts de brique déjà peinte, aucun produit non destiné à recouvrir la brique doit être utilisé;
CONSIDÉRANT QUE	les panneaux en aluminium de couleur noire adjacents aux fenêtres ne devraient pas être installés afin d'alléger la façade avant du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de bois posé à la verticale, proposé sous les fenêtres au niveau de l'élévation avant, devrait être aligné avec la largeur des fenêtres;
CONSIDÉRANT QUE	la bande verticale à l'extrémité gauche de l'élévation avant devrait être recouverte de brique tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;
CONSIDÉRANT QUE	la colonne supportant l'avant-toit en projection gauche de l'élévation avant devrait être en bois tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;
CONSIDÉRANT QUE	le calcul du pourcentage de maçonnerie pour l'élévation avant devra être fourni par le demandeur afin de s'assurer qu'un minimum de 60 % de maçonnerie est conservé suite aux travaux.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Les panneaux en aluminium de couleur noire adjacents aux fenêtres ne doivent pas être installés au niveau de l'élévation avant du bâtiment;
- Le revêtement de bois posé à la verticale, proposé sous les fenêtres au niveau de l'élévation avant, doit être aligné avec la largeur des fenêtres;
- La bande verticale à l'extrémité gauche de l'élévation avant doit être recouverte de brique tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;
- La colonne supportant l'avant-toit en projection gauche de l'élévation avant doit être en bois tel que proposé sur le plan 2D de l'élévation avant;
- Le calcul du pourcentage de maçonnerie pour l'élévation avant doit être fourni par le demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-05

Requérant : M. Stéphane Bergevin, propriétaire
Adresse : 234, rue de Lorraine
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à convertir le garage attaché existant en pièce habitable et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1972.

Analyse du 20 mai 2020

Le propriétaire désire convertir le garage attaché existant, situé en projection latérale gauche, en pièce habitable. Dans ce sens, il est proposé de remplacer la porte de garage par une fenêtre composée de trois sections, soit une section fixe et deux sections à battant, de couleur noire. La nouvelle fenêtre sera d'une largeur de 120 pouces et d'une hauteur de 63 pouces.

Un revêtement d'aluminium posé à la verticale, de couleur noire, identique à l'existant, va combler l'espace au-dessus et en dessous de la nouvelle fenêtre proposée.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT	le projet de conversion du garage attaché existant en pièce habitable et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1972;
CONSIDÉRANT QU'	une fenêtre composée de trois sections et un revêtement d'aluminium posé à la verticale, de couleur noire, identique à l'existant, vont combler l'ouverture de la porte de garage existante;
CONSIDÉRANT QU'	une bande de végétation devrait être aménagée devant le nouveau mur suite à la conversion du garage en pièce habitable;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA, à la condition suivante :

- Une bande de végétation doit être aménagée devant le nouveau mur avant suite à la conversion du garage en pièce habitable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-06

Requérant : M. Luc Plante, architecte pour M. Nouredine Charki, futur propriétaire

Adresse : 165, avenue d'Irvine

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et dérogation mineure – Dossier d'orientation

Projet : Nouvelle construction – Subdivision de lots

Demande

Le projet consiste à subdiviser les trois lots existants en deux lots distincts afin de permettre la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée, tout en conservant la maison existante construite vers 1950. Afin de rendre le projet possible, le lien entre le garage attaché et la maison d'origine, qui a été ajouté au fil des années, devra être démoli.

La demande vise à obtenir l'orientation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) par rapport à la subdivision des lots ainsi qu'à l'implantation et à la volumétrie du nouveau bâtiment proposé.

Analyse du 20 mai 2020

Le terrain actuel est composé de trois lots mesure 30,72 mètres de large sur une profondeur de +/- 32,5 mètres, pour une superficie totale d'environ 999 mètres carrés. Suite à la subdivisions des lots, le lot déjà construit mesurera 15,38 mètres de front par 32,5 mètres de profond, pour une superficie d'environ 500 mètres carrés, alors que le lot non construit mesurera 15,36 mètres de front par 32,5 mètres de profond, pour une superficie de 498,4 mètres carrés. La superficie minimale d'un lot dans la zone RA-8 est de 500 mètres carrés. La superficie proposée pour le lot non construit est donc non conforme au *Règlement de lotissement 2008-44*.

En ce qui concerne la volumétrie et l'architecture de la nouvelle construction, l'objectif est de préserver la prépondérance visuelle sur le premier plan de façade en proposant une volumétrie exploitant le même style architectural et intégrant un garage simple en recul. Un volume d'un étage est proposé pour la section avant du bâtiment afin de respecter la hauteur et le gabarit des constructions voisines immédiates, alors qu'un volume de deux étages est proposé pour la section arrière du bâtiment. La superficie habitable proposée permettrait l'aménagement de 3 à 4 chambres à coucher et une cour arrière proportionnelle à la dimension des lots voisins.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE le projet PIIA est déposé pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à subdiviser les trois lots existants en deux lots distincts afin de permettre la construction d'une nouvelle maison unifamiliale isolée, tout en conservant la maison existante construite vers 1950;

CONSIDÉRANT QU' afin de rendre le projet réalisable, le garage attaché ainsi que son lien avec la maison d'origine, qui ont été ajoutés au fil des années, devront être démolis;

CONSIDÉRANT QUE le garage attaché ainsi que son lien avec la maison d'origine s'intègrent peu avec le bâtiment d'origine;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la superficie proposée du lot non construit est inférieure au cadre normatif prescrit dans le Règlement de lotissement 2008-44, et que dans ce sens, une dérogation mineure doit être octroyée afin de permettre la construction du nouveau bâtiment;

Les membres du CCU reçoivent favorablement ce projet et donnent **l'orientation** suivante :

La volumétrie proposée s'intègre bien avec le cadre bâti à proximité, notamment avec les voisins directs;

La subdivision des lots ainsi que l'implantation proposée du nouveau bâtiment semblent s'harmoniser avec l'environnement immédiat;

Des plans d'architecture plus complets devront être déposés afin que les membres du CCU puissent analyser l'ensemble du projet;

En fonction des documents déposés, les membres du CCU sont majoritairement en faveur de l'octroi d'une dérogation mineure pour la superficie du lot non construit. Toutefois, un document préparé par un arpenteur-géomètre précisant les dimensions exactes des nouveaux lots devra être fourni.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Janet Sader quitte la réunion en raison de problèmes informatiques.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-07

Requérants : Mme Caroline Noel et M. Marc Meloche, propriétaires

Adresse : 316, avenue Maple

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1920.

Analyse du 20 mai 2020

Les propriétaires désirent peindre le revêtement de stuc sur l'ensemble des élévations du bâtiment actuellement de couleur bleu pâle. Deux options de couleur dans les teintes de gris foncé sont proposées soit les couleurs « Intellectuel » et « Gris asphalte » de la compagnie Behr. Tous les cadres de fenêtres et de portes resteront de couleur blanche.

Dans le cadre du projet, il est également proposé de restaurer la galerie en façade avant. La structure en béton sera réparée et repeinte, alors que les garde-corps et mains-courantes en bois seront peints de couleur blanche.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1920;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste notamment à peindre le revêtement de stuc sur l'ensemble des élévations du bâtiment actuellement de couleur bleu pâle;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment voisin jumelé va effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;
CONSIDÉRANT QUE	les couleurs proposées dans les teintes de gris sont un peu trop foncées et alourdissent la façade donnant sur rue du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	la couleur de la peinture devrait être un gris plus pâle et plus chaud afin d'alléger la façade et de mieux s'intégrer avec le cadre bâti environnant;
CONSIDÉRANT QUE	certaines membres du CCU suggèrent que deux teintes de couleurs soit proposés en façade, soit au rez-de-chaussée et à l'étage, afin d'apporter un élément architectural intéressant supplémentaire au projet;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- La couleur de la peinture doit être dans des teintes de gris plus pâle et plus chaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-08

Requérante : Mme Dominique Lemieux, propriétaire
Adresse : 318, avenue Maple
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1920.

Analyse du 20 mai 2020

La propriétaire désire peindre le revêtement de stuc sur l'ensemble des élévations du bâtiment actuellement de couleur bleu pâle. Deux options de couleur dans les teintes de gris foncé sont proposées, soit les couleurs « Intellectuel » et « Gris asphalte » de la compagnie Behr. Tous les cadres de fenêtres et de portes resteront de couleur blanche.

Aucune autre modification n'est proposée dans le cadre du projet.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1920;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste à peindre le revêtement de stuc sur l'ensemble des élévations du bâtiment actuellement de couleur bleu pâle;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment voisin jumelé va effectuer les travaux de transformation de la façade au même moment;
CONSIDÉRANT QUE	les couleurs proposées dans les teintes de gris sont un peu trop foncées et alourdissent la façade donnant sur rue du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	la couleur de la peinture devrait être un gris plus pâle et plus chaud afin d'alléger la façade et de mieux s'intégrer avec le cadre bâti environnant;
CONSIDÉRANT QUE	certaines membres du CCU suggèrent que deux teintes de couleurs soit proposés en façade, soit au rez-de-chaussée et à l'étage, afin d'apporter un élément architectural intéressant supplémentaire au projet;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- La couleur de la peinture doit être dans des teintes de gris plus pâle et plus chaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-09

Requérants : Mme Andréanne Mathieu et M. Patrick Beaudoin, propriétaires

Adresse : 170, avenue d'Irvine

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1950.

Analyse du 20 mai 2020

Les propriétaires désirent teindre le revêtement de bois du volume donnant sur la façade avant du bâtiment, de couleur noyer, de la compagnie Sansin. Également, l'ensemble des fenêtres existantes sera peint de couleur noire, de la compagnie Gentek. La porte d'entrée principale sera remplacée par une porte de modèle plein vitrage, de couleur noire.

De plus, il est proposé de remplacer la galerie existante, qui a été abîmée lors des travaux de réfection du drain français, par une nouvelle galerie en bois de cèdre. La nouvelle galerie, incluant les marches, sera d'une largeur de 9 pieds et d'une profondeur également de 9 pieds. La galerie sera d'une hauteur totale de 21 pouces et, dans ce sens, aucun garde-corps n'est requis. La galerie et les marches seront teintées de la même couleur que le revêtement de bois, soit de couleur noyer, de la compagnie Sansin.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1950;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la couleur proposée pour le revêtement de bois du volume donnant sur la façade avant est trop foncée et alourdit la façade donnant sur rue du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' une couleur de teinture plus pâle et plus claire pour le revêtement de bois permettrait de mettre en valeur le volume principal du bâtiment composé de brique d'argile;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- La couleur de la teinture pour le revêtement de bois doit être plus pâle et plus claire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-10

Requérant : M. Paradis Forouzi, nouveau propriétaire

Adresse : 755, rue Boissy

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade et agrandissement

Demande

Le projet consiste à agrandir la maison unifamiliale isolée, érigée vers 1962, par la construction d'un porche avant et à transformer la façade.

Analyse du 20 mai 2020

L'agrandissement sera, en fait, un porche dont la projection avant mesure 10 pieds avec une largeur d'environ 12 pieds. Le toit du porche se continuera vers l'avant sur une distance d'environ 4 pieds afin de surplomber le perron.

La pente du toit de ce porche sera la même que celle de la maison. Le mur avant sera recouvert de pierre provenant de la carrière Ducharme, soit la même provenance que la pierre que l'on retrouve actuellement sur la façade de la maison. Les murs latéraux seront recouverts de revêtement métallique, de la compagnie MAC, de couleur zinc anthracite, placé à l'horizontale.

La fenêtre en baie, à la droite de la façade, sera modifiée pour adopter une forme plus carrée. La projection avant demeure la même. Cette fenêtre, de même que toutes les autres fenêtres de la maison, seront de couleur « minerais de fer » de la compagnie Gentek.

Le revêtement d'aluminium actuellement en place sera remplacé par le revêtement MAC de couleur zinc anthracite, placé à l'horizontale. Les solins, soffites et fascias seront également de cette couleur.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour agrandir et transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1962;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'agrandissement et de transformation de façade des bâtiments doivent s'harmoniser avec le milieu et tenir compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirer en vue d'une intégration;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées mettent en valeur le revêtement en pierre naturelle existant et le style architectural moderne des années 60;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-11

Requérant : M. Stéphane Lefebvre, nouveau propriétaire

Adresse : 599, avenue Curzon

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation des façades

Demande

Le projet consiste à rénover la maison unifamiliale isolée construite vers 1966, située sur un terrain d'angle à l'intersection de l'avenue Curzon et de la rue Lespérance.

Analyse du 20 mai 2020

Dans un premier temps, le propriétaire tentera de récupérer, nettoyer et imperméabiliser la brique actuelle. Cependant, si celle-ci s'avère irrécupérable, une nouvelle brique de la marque Brampton Brick, de couleur Royal Grey, sera utilisée.

La pente du toit au-dessus du perron sera simplifiée de façon à n'avoir qu'une seule pente. Cet avant-toit sera soutenu par une série de poteaux de bois placés en rangée.

La fenêtre en baie actuelle sera enlevée et remplacée par une fenêtre plate, de couleur « minerais de fer », de la compagnie Gentek. Les portes et fenêtres donnant sur la brique seront également de cette même couleur.

Le clin de bois sur la façade avant ainsi que sur la partie garage sera peint de couleur « gris lunaire », de la compagnie Rona, soit un beige gris.

Le clin de bois de la lucarne et du volume arrière sera de couleur « Retraite Zen », soit un gris assez foncé. Les fenêtres donnant sur cette partie seront de couleur aluminium anodisée claire, de façon à créer un contraste.

Contrairement à ce qui est représenté sur la perspective, la brique de la cheminée sera la même.

Les aménagements paysagers viseront à mettre en valeur la maison.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment possède une façade avant donnant sur l'avenue Curzon et une façade avant secondaire donnant sur la rue Lespérance;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de clin de bois proposé pour la lucarne et pour le volume arrière devrait être de couleur plus pâle afin de diminuer l'effet de masse et de minimiser le contraste avec les autres revêtements extérieurs;
CONSIDÉRANT QUE	la brique existante devrait être récupérée, mais si celle-ci s'avère irrécupérable, une nouvelle brique similaire dans les teintes de beige, de format identique, devrait être utilisée;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le revêtement de clin de bois proposé pour la lucarne et pour le volume arrière doit être de couleur plus pâle;
- La brique existante doit être récupérée, mais si celle-ci s'avère irrécupérable, une nouvelle brique similaire dans les teintes de beige, de format identique, doit être utilisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-12

Requérante : Mme Louise Hurtubise, propriétaire

Adresse : 637, avenue Oak

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1921.

Analyse du 20 mai 2020

La propriétaire désire rénover la galerie existante donnant sur la façade avant du bâtiment, et ce, en conservant la structure et l'implantation existante.

Les garde-corps et les mains courantes seront en bois d'une largeur de 2 pouces. Les garde-corps, d'une hauteur de 36 pouces, seront regroupés par 3, avec un espacement de 2 pouces entre chaque barre et de 4 pouces entre chaque groupe. Pour soutenir le toit existant, quatre colonnes de 9 pieds de hauteur et de 6,5 pouces de largeur sont proposées. Les marches menant à la galerie seront légèrement élargies, soit d'une largeur totale de 60 pouces afin d'être alignées avec les colonnes situées au niveau du plancher de la galerie.

Les garde-corps, mains courantes et colonnes seront de couleur blanche, alors que les marches, le plancher de la galerie et le treillis sous la galerie seront de couleur gris ardoise.

Aucune modification n'est proposée au niveau du bâtiment principal.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1921;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à rénover la galerie existante donnant sur la façade avant du bâtiment, et ce, en conservant la structure et l'implantation existante;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau de la galerie respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-13

Requérants : Mme Patricia Lévesque et M. Frédéric Lavigne, propriétaires

Adresse : 410, avenue Berkley

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952.

Analyse du 20 mai 2020

Les propriétaires désirent remplacer le revêtement d'aluminium à l'étage et le revêtement de pierre au rez-de-chaussée. À l'étage, il est proposé d'installer un revêtement de bois posé à la verticale, d'une largeur de 6 pouces, de couleur « écume argentée », de la compagnie Maibec. Au rez-de-chaussée, il est proposé d'installer une brique d'argile de format et de couleur identiques à la brique d'argile existante.

L'ensemble des fenêtres existantes donnant sur l'élévation avant, actuellement de couleur blanche, sera remplacé par des fenêtres en aluminium de couleur noire. Les nouvelles fenêtres seront de modèles davantage contemporains. L'ensemble des volets existants sera retiré. Les soffites, fascias et gouttières seront peints de couleur noire afin de s'harmoniser avec l'ensemble du projet.

De plus, il est proposé de remplacer l'avant-toit existant situé à la limite du rez-de-chaussée et de l'étage, par un nouveau en aluminium de couleur noire. Il sera d'une profondeur de 20 pouces, soit la même profondeur que l'avant-toit existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT	le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952;
CONSIDÉRANT QUE	tous projets de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment s'intègrent peu avec la façade avant existante du bâtiment voisin jumelé;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement de pierre devrait être conservé afin de garder une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé et de préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment d'origine;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être posé à l'horizontale, et l'avant-toit devrait garder sa forme d'origine afin d'assurer une continuité avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être de couleur plus pâle;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée à l'étage en projection gauche de l'élévation avant devrait être davantage de forme verticale afin de s'harmoniser avec l'ensemble des ouvertures donnant sur l'élévation avant;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-14

Requérant : M. Sébastien Majeau, propriétaire
Adresse : 26, rue de Bretagne
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite dans la seconde moitié du 18^e siècle.

Analyse du 20 mai 2020

La maison Marcil-Brosseau est une ancienne habitation rurale en pierre des champs, d'un étage et demi, coiffée d'un toit à deux versants très pentu en bardeau de cèdre, construite probablement dans la seconde moitié du 18^e siècle. La maison de plan, presque carrée et de petite superficie, comporte des ouvertures distribuées de façon asymétrique, sauf pour les deux lucarnes qui éclairent les combles. Deux cheminées disposées en chicane, une à chaque pignon, caractérisent aussi la vieille demeure. Une adjonction en bois, construite dans la seconde moitié du 20^e siècle, s'adosse également à l'une des façades latérales, tandis qu'un petit bâtiment en pierre, probablement un caveau à légumes, se localise tout près de la maison. Cette dernière bénéficie d'une très importante marge de recul par rapport à la rue de Bretagne. Un dégagement tout aussi important sépare la maison de la route 132 (façade faisant face historiquement à cette voie et au fleuve Saint-Laurent).

Le propriétaire désire changer le revêtement de la toiture ainsi que le revêtement mural de l'annexe située en projection latérale gauche. L'objectif du propriétaire est de conserver et de préserver les caractéristiques architecturales d'origines du bâtiment.

Actuellement, le revêtement de la toiture est composé de bardeau de cèdre. Il sera remplacé par un revêtement de toiture d'acier Galvalume, soit une tôle d'acier non peinte, posée selon la méthode dite « à la canadienne ». Le revêtement mural recouvrant l'annexe, actuellement composé de bardeau de cèdre, sera remplacé par un revêtement en bois, posé à la verticale, de couleur « grège des champs », de la compagnie Maibec.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau de l'extérieur du bâtiment.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite dans la seconde moitié du 18^e siècle;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer le revêtement de la toiture ainsi que le revêtement mural de l'annexe située en projection latérale gauche, et ce, tout en conservant les caractéristiques architecturales d'origines du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les transformations extérieures proposées respectent l'époque de construction du bâtiment d'origine;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que le revêtement de toiture du bâtiment accessoire situé à la droite du bâtiment principal soit également remplacé par un revêtement de toiture d'acier Galvalume, soit une tôle d'acier non peinte;

CONSIDÉRANT QUE les bandes métalliques situées aux extrémités latérales de la toiture devraient être composées d'acier galvanisé et être de même couleur que l'ensemble du nouveau revêtement de toiture proposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Les bandes métalliques situées aux extrémités latérales de la toiture doivent être composées d'acier galvanisé et être de même couleur que l'ensemble du nouveau revêtement de toiture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-15

Requérant : M. Martin Lussier, nouveau propriétaire
Adresse : 139, chemin Tiffin
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à construire un garage attaché et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1961.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 18 mars 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2020

- CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1961;*
- CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;*
- CONSIDÉRANT QUE le format de brique d'argile proposé devrait être réduit et que le choix de couleur foncée de brique d'argile augmente l'effet de masse du nouveau volume;*
- CONSIDÉRANT QUE les trois différents types de maçonnerie proposés rendent incohérente l'architecture de la façade avant du bâtiment;*
- CONSIDÉRANT QUE la mezzanine proposée au niveau du nouveau garage attaché n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;*
- CONSIDÉRANT QUE la hauteur du garage attaché proposée devrait être abaissée afin de créer une séparation avec le volume du bâtiment existant;*
- CONSIDÉRANT QU' un décroché plus important au niveau de l'implantation de l'agrandissement permettrait de briser l'effet de linéarité de la façade avant du bâtiment;*

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le choix de matériau et l'alignement du bas de la toiture au niveau de l'élévation avant du bâtiment ont été revus afin de tenter de rencontrer les objectifs et critères du CCU. Le propriétaire nous soumet maintenant une nouvelle version du projet.

Analyse du 20 mai 2020

L'agrandissement, en projection latérale gauche, mesurera 14 pieds de largeur sur 25 pieds et 4 pouces de profondeur. La façade du garage attaché sera en retrait de 2 pieds de la façade de la maison existante.

La nouvelle section sera munie d'un toit à deux versants s'harmonisant avec la toiture existante. La hauteur de l'agrandissement sera identique à la hauteur du faîte de toit de la maison actuelle. Le revêtement de toiture sera en bardeau d'asphalte de couleur noire. Contrairement au projet initial, le bas de la toiture de l'agrandissement donnant sur l'élévation avant sera aligné avec le reste de la toiture existante.

L'agrandissement sera recouvert, en façade avant, d'une brique d'argile de modèle et de dimension identiques à la brique d'argile existante. La porte de garage sera en aluminium de couleur noire et comportera 4 panneaux vitrés dans la section de gauche.

Au niveau du bâtiment existant, il est proposé de remplacer l'ensemble des fascias et soffites par des fascias et soffites en aluminium de couleur noire.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1961;
CONSIDÉRANT QUE	les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;
CONSIDÉRANT QUE	le choix de matériau pour l'agrandissement et l'alignement du bas de la toiture au niveau de l'élévation avant du bâtiment ont été revus;
CONSIDÉRANT QUE	l'agrandissement sera recouvert, en façade avant, d'une brique d'argile de modèle et de dimension identiques à la brique d'argile existante;
CONSIDÉRANT QUE	le bas de la toiture de l'agrandissement donnant sur l'élévation avant sera aligné avec le reste de la toiture existante afin de favoriser l'horizontalité du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	la mezzanine initialement proposée au niveau du garage a été retirée du projet et que dans ce sens le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur selon les plans déposés;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-16

Requérant : M. Luc Plante, architecte pour M. Hilaire Cloutier, propriétaire

Adresse : 430, avenue de Putney

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement

Demande

Le projet consiste à agrandir la maison unifamiliale isolée construite en 1951.

Analyse du 20 mai 2020

L'agrandissement à toit plat sera en projection latérale droite sur un étage. Il mesurera 20 pieds et 8 ¾ pouces de large par 24 pieds et 6 ¾ pouces de profond, et sera visible de la rue sur environ 5 pieds. L'agrandissement sera en recul de 17 pieds et 9 pouces par rapport à la façade principale du bâtiment. Le nouvel espace servira de mudroom et de cuisine. Suite aux travaux d'agrandissement, le taux d'implantation sera augmenté à 23,83 %, alors que la zone RA-5 autorise un taux d'implantation maximal de 33,33 %.

Le nouveau volume sera recouvert, sur l'élévation avant, d'un revêtement de brique d'argile de format modulaire, de couleur « Sienna Ironspot », de la compagnie Endicott Clay. Une porte de modèle plein vitrage, de couleur « Minerai de fer », sera visible de la rue. L'ensemble des éléments métalliques au niveau de l'agrandissement sera de couleur « Minerai de fer ».

Aucune modification n'est prévue au niveau de la façade avant du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour agrandir la maison unifamiliale isolée construite vers 1951;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à la façade principale du bâtiment, ce qui favorise l'intégration du nouveau volume;

CONSIDÉRANT QU' aucune modification n'est prévue au niveau de la façade avant du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-17

Requérants : Mme Marie-Lucie Gauthier et M. Yves Lafond, propriétaires

Adresse : 896, boulevard Queen

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1974.

Analyse du 20 mai 2020

L'architecture d'origine de cette résidence s'inspire du courant Midcentury avec sa simplicité, ses toits à faible pente et ses couleurs sobres.

Suite à plusieurs problèmes d'infiltration d'eau au niveau des ouvertures, ainsi qu'à un bris mécanique au niveau de la porte de garage, les propriétaires désirent remplacer la totalité des portes et fenêtres. L'ensemble des ouvertures donnant sur la façade avant du bâtiment sera remplacé par des portes et fenêtres de modèle plus contemporain, de couleur « Minerai de fer », de la compagnie Gentek. La dimension des ouvertures demeure identique.

Il est également proposé de prolonger la façade en construisant en avant-plan un muret de pierre naturelle, de format et de couleur appareillés à la pierre existante, de la compagnie Carrières Ducharme, de façon à couvrir la portion du garage et à allonger le profil de la résidence. Le muret de pierre permet de relayer la porte de garage, relativement large, en deuxième plan. Une pergola architecturale est également proposée au-dessus de la porte de garage. De plus, une nouvelle marquise à toit plat donnant sur l'entrée principale du bâtiment, de même dimension que le perron existant, est proposée.

Les éléments métalliques existants (fascias, soffites et ouvertures) seront peints ou remplacés, et seront de couleur « Minerai de fer » de la compagnie Gentek.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1974;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-18

Requérant : M. Luc Plante, architecte pour Mme Sylvie Tremblay et M. Martin Racicot, nouveaux propriétaires

Adresse : 181, avenue de Sanford

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissement (ajout d'un étage) et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à ajouter un deuxième étage et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950.

Analyse du 20 mai 2020

L'agrandissement, par l'ajout d'un deuxième étage, sera de 50 pieds et 8 pouces de largeur par 42 pieds et 7 pouces de profondeur. La majorité du nouveau volume à l'étage se fera dans la continuité des murs de la maison existante et une nouvelle section sera construite en projection latérale droite. Le nouveau toit sera à multiples versants avec des pentes de 4/12. La hauteur totale de la maison après l'ajout de l'étage sera de 29 pieds et 0 ¾ pouces. Les deux maisons voisines possèdent deux étages et aucune cote de hauteur n'a été fournie par le requérant afin de juger de l'intégration. Les nouveaux espaces serviront de salle de séjour et de garage au rez-de-chaussée, et de chambres à coucher, de salles de bain et de gymnase à l'étage.

La section d'agrandissement en projection latérale droite comportant le garage attaché sera de 18 pieds et 4 pouces de largeur par 27 pieds et 4 pouces de profondeur. La façade avant du garage attaché sera en retrait de 3 pieds de la façade avant principale du bâtiment. Ce volume est construit en recul de manière à identifier le corps principal de la maison. La construction du garage attaché au niveau du sol permet de réduire la hauteur du toit de l'agrandissement et minimise ainsi son impact visuel sur rue. Un bandeau de toiture composé d'acier et de bois, rattachant le garage au vestibule, est également proposé afin d'ajouter un élément plus contemporain dans le cadre de la transformation du bâtiment.

L'ensemble des revêtements extérieurs sera remplacé. L'élévation avant du bâtiment sera recouvert de deux types de brique d'argile, soit une brique de format modulaire, de couleur « Wakefield Bordeaux », de la compagnie Meridian Bricks, et une brique de format modulaire, de couleur « Maganese Brown », de la compagnie Endicott Clay. L'ensemble des élévations respecte le pourcentage minimal de maçonnerie exigé par le règlement de zonage, soit 60 % par façade.

De nouvelles portes et fenêtres, de couleur « Minerai de fer », seront installées sur l'ensemble du bâtiment.

Les soffites, fascias, solins et gouttières existants seront remplacés par des soffites, fascias, solins et gouttières, en aluminium, de couleur « Minerai de fer », de la compagnie Gentek.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1950;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE les projets d'agrandissement des bâtiments doivent s'harmoniser avec le milieu et tenir compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirer en vue d'une intégration;
- CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
- CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se questionne sur la possibilité de réaliser l'agrandissement autrement, en reculant vers l'arrière, de façon à mettre en valeur le volume existant;
- CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont d'avis que le nouveau volume proposé est imposant;
- CONSIDÉRANT QUE l'entrée principale devrait être conservée au même endroit afin d'effectuer un rappel de la construction d'origine;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU sont d'accord avec l'ajout d'un étage, mais un travail architectural supplémentaire doit être apporté au projet;
- CONSIDÉRANT QU' aucune donnée n'a été fournie pour valider si les murs du rez-de-chaussée et les fondations peuvent supporter un étage supplémentaire;
- CONSIDÉRANT QUE le projet devra être soumis au comité de démolition;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200520-19

Requérant : M. Yves Des Rochers, propriétaire
Adresse : 366, avenue Maple
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation des façades

Demande

Le projet consiste à transformer les façades de la maison unifamiliale isolée construite en 1945.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 30 avril 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2020

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1945;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude fait partie du répertoire « King Cottage »;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;

CONSIDÉRANT QUE la marquise donnant sur la façade avant du bâtiment ne devrait pas empiéter sur les jeux de briques au-dessus de la porte d'entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU sont d'avis que la marquise donnant sur la façade avant devrait être en arc afin de s'harmoniser avec le détail architectural entourant la porte d'entrée principale;

CONSIDÉRANT QUE les pentes de toit proposées pour les marquises ne s'harmonisent pas avec les pentes de toit du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les deux marquises proposées sont trop imposantes et devraient être réduites en profondeur, en largeur et en hauteur;

CONSIDÉRANT QUE le choix de revêtement de toiture en cuivre pour les marquises ne respecte pas le caractère architectural d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' aucun volet ne devrait être installé afin d'alléger la façade avant du bâtiment et de respecter le caractère spécifique de ce dernier;

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les plans ont été revus afin de tenter de rencontrer les objectifs et critères du CCU. Les propriétaires nous soumettent maintenant une nouvelle version du projet. Plusieurs modifications sont proposées par rapport au projet initial.

Analyse du 20 mai 2020

Il est proposé de construire une marquise au-dessus de la porte d'entrée existante. L'avant-toit sera à deux versants composés de pentes de toit similaires aux pentes de toit du pignon du bâtiment principal donnant sur l'élévation avant. La structure sera en bois de couleur brun foncé et la toiture sera recouverte d'un revêtement en bardeau d'asphalte de couleur et de modèle identiques au revêtement de toiture du bâtiment principal.

Une deuxième marquise sera également construite sur le mur latéral gauche pour recouvrir la porte d'entrée secondaire. Les matériaux seront les mêmes qu'en façade.

Dans l'ensemble, les deux marquises ont été réduites en profondeur, en largeur et en hauteur par rapport au projet initial.

De nouveaux paliers en pierres naturelles seront installés pour créer un nouveau passage piéton menant du stationnement à la porte d'entrée. Sur le palier le plus haut, de nouveaux garde-corps seront installés; ils seront en fer forgé de couleur noire et auront une hauteur de 36 pouces.

Le revêtement de bois du pignon à l'étage, actuellement de couleur crème, sera repeint de couleur brune, dans les teintes plus pâles que la brique et les fenêtres.

Au niveau de l'annexe du côté droit, une fenêtre sera réduite en hauteur et le revêtement de crépi sera restauré.

Les volets initialement proposés au niveau de la façade principale du bâtiment ont été retirés du projet.

Mme Monique Dutil déclare un conflit d'intérêts, se retire et s'abstient de participer.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2020

CONSIDÉRANT	le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1945;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment à l'étude fait partie du répertoire « King Cottage »;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées par rapport au projet initial répondent à la majorité des recommandations du CCU du 30 avril 2020;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU suggèrent que la marquise proposée, construite sur le mur latéral gauche pour recouvrir la porte d'entrée secondaire, devrait être davantage réduite en hauteur et en superficie;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le perron et les marches menant à l'entrée principale sont trop imposants et que dans ce sens, le volume et le choix de matériau tel que proposé sur la perspective 3D devraient être revus afin d'alléger la façade;

CONSIDÉRANT QUE les marches menant à l'entrée principale devraient être orientées vers la rue et mener directement au niveau du sol, telles que les marches existantes et les marches des bâtiments voisins;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Le perron et les marches menant à l'entrée principale doivent être réduits en volume et être composés d'un matériau de pierre plus léger que celui proposé sur la perspective 3D;
- Les marches donnant sur le perron de l'entrée principale doivent être orientées vers la rue et mener directement au niveau du sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Monique Dutil réintègre la séance.

CCU-200520-20

Divers

- **Discussion sur la refonte réglementaire**
Julie Larose fait une mise à jour de l'avancement de la refonte réglementaire d'urbanisme notamment concernant le document de caractérisation qui a servi à élaborer le guide architectural et le règlement sur les PIIA. Une rencontre spéciale avec les membres du CCU sera organisée afin de discuter de ces éléments.
- **Discussion concernant le projet du Temple Maçonnique (263, Elm)**
Richard Boulet mentionne qu'une rencontre spéciale avec les membres du CCU sera organisée prochainement afin d'analyser le projet du Temple Maçonnique situé au 263, rue Elm.
- **Discussion concernant la réglementation relative à la plantation d'arbres**
Pierre-François Chapleau se questionne concernant la réglementation d'urbanisme en vigueur en ce qui concerne la plantation d'arbres, notamment l'obligation d'avoir minimalement un arbre en façade. Julie Larose mentionne qu'une attention particulière est portée à ce sujet dans le cadre de la refonte réglementaire.

CCU-200520-21

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Glorieux que la séance soit levée à 18 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(globale)

Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme tenu le 17 juin 2020;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentés pour les propriétés suivantes selon les conditions soumises aux projets de résolution y afférents :

- 160, avenue de Bedford
- 171, avenue Hickson;
- 173, avenue Berkley
- 220, rue Logan;
- 305, avenue de Stanley;
- 206, avenue de Merton;
- 212, rue du Dauphiné;
- 350, avenue Victoria;
- 593, boulevard Desaulniers;
- 238, avenue Oak;
- 410, avenue Berkley;
- 105, rue Upper Edison;
- 578-580 avenue Victoria;
- 110, avenue de Sanford;
- 459, avenue Wickham;
- 790, avenue Oak;
- 257, avenue de Dulwich;
- 306, avenue de Putney;
- 235, rue Logan.

DE REFUSER les les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentés pour les propriétés suivantes selon les conditions soumises aux projets de résolution y afférents :

- . 588, avenue Mercille;
- . 825, rue Boissy.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 160, avenue de Bedford (district 4)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1955;

CONSIDÉRANT QUE selon l'alinéa j) de l'article 4.7 du Règlement de zonage 2008-43, la brique ne peut être peinte par un produit non destiné à recouvrir la brique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les murs de fondation existants ne soient pas peints;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 160, avenue de Bedford.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 171, avenue Hickson (district 4)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade, de la maison unifamiliale isolée construite vers 1957;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer le revêtement de pierre existant ainsi que le revêtement de brique d'argile existant par un nouveau revêtement de brique d'argile de format et de modèle similaires à la brique d'argile existante;

CONSIDÉRANT QU' un projet a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre de novembre dernier et que le conseil municipal a accepté le projet de PIIA par la résolution numéro 2019-12-381, adoptée lors de la rencontre du 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de pierre existant, situé à la gauche de la cheminée donnant sur l'élévation avant, devrait être conservé;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes de la galerie donnant sur l'élévation avant devraient être en pierre tels que l'existant.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 171, avenue Hickson aux conditions suivantes :

- Le revêtement de pierre existant, situé à la gauche de la cheminée donnant sur l'élévation avant, doit être conservé;
- Les garde-corps et les mains courantes de la galerie donnant sur l'élévation avant doivent être en pierre tels que l'existant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 173, avenue Berkley (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1959;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que la maçonnerie de la cheminée soit teinte de couleur foncée afin de s'harmoniser avec le revêtement de toiture, les fascias et les soffites;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de maçonnerie proposé doit être un revêtement de brique d'argile afin d'être conforme au Règlement de zonage 2008-43;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de brique proposé devrait être de format identique ou plus petit que le revêtement de brique existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le remplacement de la façade de l'immeuble situé au 173, avenue Berkley à la condition que :

- Le revêtement de brique proposé doit être de format identique ou plus petit que le revêtement de brique existant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 220, rue Logan (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1923;

CONSIDÉRANT QUE l'option sans volet devrait être retenue;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 220, rue Logan à la condition suivante:

- L'option sans volet doit être retenue.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 305, avenue de Stanley (district 5)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1960;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment, de même que les soffites, fascias et gouttières, devraient être peints ou remplacés de la même couleur que le nouveau revêtement d'acier proposé, soit de couleur anthracite;

CONSIDÉRANT QUE si les propriétaires désirent conserver les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment, de même que les soffites, fascias et gouttières, actuellement de couleur blanche, le nouveau revêtement proposé devra être également de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle fenêtre fixe proposée au rez-de-chaussée devrait être composée de trois sections afin de s'harmoniser avec la fenêtre située à l'étage.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 305, avenue de Stanley aux conditions suivantes :

- Les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment, de même que les soffites, fascias et gouttières, doivent être peints ou remplacés de la même couleur que le nouveau revêtement d'acier proposé, soit de couleur anthracite;
- La nouvelle fenêtre fixe proposée au rez-de-chaussée doit être composée de trois sections afin de s'harmoniser avec la fenêtre située à l'étage.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.6) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 206, avenue de Merton (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1955;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent qu'aucun volet ne soit installé au niveau du rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QU' un certificat de localisation devra être fourni afin de valider la conformité de l'implantation de la nouvelle marquise;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 206, avenue de Merton tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.7) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 212, rue du Dauphiné (district 2)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1967;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées respectent les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la brique devrait être de format « CSR » ou plus petit, et de modèle « Michigan-Arenac »;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 212, rue du Dauphiné à la condition que :

- La brique soit de format « CSR » ou plus petit, et de modèle « Michigan-Arenac »



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.8) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 350, avenue Victoria (district 5)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade du bâtiment multifamilial isolé, comportant 14 logements, construit vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer l'ensemble des fenêtres des logements en façade de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 350, avenue Victoria tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.9) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 593, boulevard Desaulniers (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation la façade de la maison unifamiliale construite en 1929;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer l'ensemble des fenêtres donnant sur la façade avant principale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 593, boulevard Desaulniers, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.10) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 238, avenue Oak (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1923 et transformée dans les années 70;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au niveau du bâtiment doivent être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de clin de cèdre proposé en façade avant devrait être de largeur similaire au revêtement de clin de bois du bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes proposés s'intègrent peu avec le bâtiment voisin jumelé et ne respectent pas les caractéristiques architecturales d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes devraient être posés à la verticale et être de plus petit gabarit;

CONSIDÉRANT QUE les modèles de garde-corps et de mains courantes devront être présentés à nouveau lors d'une prochaine rencontre du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 238, avenue Oak aux conditions suivantes :

- Le revêtement de clin de cèdre proposé en façade avant doit être de largeur similaire au revêtement de clin de bois du bâtiment voisin jumelé;
- Les modèles de garde-corps et de mains courantes doivent être présentés à nouveau lors d'une prochaine rencontre du CCU.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.11) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 588, avenue Mercille (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison bifamiliale contiguë construite en 1945;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés ou contigus, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé ou les bâtiments contigus;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une deuxième porte d'entrée en façade avant ne respecte pas l'architecture d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le balcon à l'étage ne devrait pas être agrandi afin de conserver le caractère distinct de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les garde-corps et les mains courantes devraient être de forme carrée;

CONSIDÉRANT QUE les linteaux en béton existants au-dessus des ouvertures devraient être conservés.

DE REFUSER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 588, avenue Mercille tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.12) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 410, avenue Berkley (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1952;

CONSIDÉRANT QUE pour tous projets de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover cette façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées par rapport au projet initial répondent à la majorité des recommandations du CCU du 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée à l'étage, en projection gauche de l'élévation avant, n'a pas été modifiée contrairement aux recommandations des membres du CCU, en raison que l'aménagement intérieur (salle de bain) ne permet pas la construction d'une fenêtre de forme verticale;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois proposé à l'étage devrait être de couleur blanche afin de s'harmoniser avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 410, avenue Berkley à la condition que :

- Le revêtement de bois proposé à l'étage soit de couleur blanche.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.13) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 105, rue Upper Edison (district 8)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation des façades du bâtiment construit vers 1922;

CONSIDÉRANT QUE différents projets ont été déposés au courant des derniers mois pour obtenir une orientation de la part des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations et les agrandissements mettent en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les arbres abattus pour permettre la construction de l'agrandissement et pour l'aménagement de l'aire de stationnement devront être remplacés ou replantés ailleurs sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des colonnes, garde-corps, mains courantes, planchers et escaliers des galeries donnant sur la rue Upper Edison et sur l'avenue Sainte-Hélène, devraient être composés de bois de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QU' un calcul concernant la démolition des murs existants et du toit existant devra être fourni afin de valider si le projet est assujéti au comité de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour l'agrandissement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 105, rue Upper Edison aux conditions suivantes:

- L'ensemble des colonnes, garde-corps, mains courantes, planchers et escaliers des galeries donnant sur la rue Upper Edison et sur l'avenue Sainte-Hélène, doivent être composés de bois de couleur blanche;

- Un calcul concernant la démolition des murs existants et du toit existant doit être fourni afin de valider si le projet est assujetti au comité de démolition.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.14) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 578-580, avenue Victoria (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade et d'installation d'une enseigne projetante pour le commerce « Melanie X Victoria »;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne projetante proposée, composée d'un boîtier lumineux, est non conforme au Règlement de zonage 2008-43 en ce qui concerne le type d'éclairage;

CONSIDÉRANT QU' uniquement les enseignes lumineuses composées de lettres individuelles de type « Channel » et d'un éclairage par réflexion sont autorisées dans la zone CA-1;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade et affichage de l'immeuble situé au 578-580, avenue Victoria à la condition que :

- Le type d'éclairage pour l'enseigne projetante proposée soit composé de lettres individuelles de type « Channel » ou d'un éclairage par réflexion.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.15) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 110, avenue de Sanford (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement à l'arrière de la résidence unifamiliale construite vers 1949;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est un lot transversal, et que dans ce sens, la demande doit être étudiée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) selon le règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à l'emprise de l'avenue de Dulwich;

CONSIDÉRANT QUE l'option 2 devrait être retenue pour les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 110, avenue de Sanford à la condition que:

- L'option 2 soit retenue pour les travaux d'agrandissement.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.16) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 459
, avenue Wickham (district 4)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à démolir le garage attaché existant en projection latérale droite, et à reconstruire un nouveau garage en conservant la même implantation;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux, il est proposé de prolonger la structure de la toiture jusqu'au mur latéral droit du nouveau garage;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement en vinyle proposé au niveau de l'élévation latérale droite du garage, n'est pas un matériau conforme selon la réglementation d'urbanisme en vigueur, et que dans ce sens, un revêtement conforme devra être proposé lors de la demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE les fascias, soffites et gouttières du nouveau garage attaché devront être de couleur identique aux fascias, soffites et gouttières du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QU' un détail architectural en pierre ou en béton devrait être installé entre la nouvelle porte de garage et la nouvelle toiture;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 459, avenue Wickham à la condition suivante :

- Un détail architectural en pierre ou en béton doit être installé entre la nouvelle porte de garage et la nouvelle toiture.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.17) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 790, avenue Oak (district 8)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1952;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à la façade principale du bâtiment, ce qui favorise l'intégration du nouveau volume;

CONSIDÉRANT QUE la ligne de toit de l'agrandissement devrait être alignée avec la ligne de toit du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment voisin jumelé possède actuellement des portes et fenêtres de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 790, avenue Oak à la condition que :

- La ligne de toit de l'agrandissement soit alignée avec la ligne de toit du bâtiment existant.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.18) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 257, avenue du Dulwich (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1955;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 257, avenue du Dulwich tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.19) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 306, avenue de Putney (district 7)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1951;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'agrandissement des bâtiments doivent s'harmoniser avec le milieu et tenir compte du caractère et des lignes de force de l'environnement immédiat et s'en inspirer en vue d'une intégration;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et la transformation de la façade devraient mettre en valeur le caractère architectural d'origine du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur proposée du faîte de toit de l'agrandissement devrait être abaissée;

CONSIDÉRANT QU' une lucarne similaire à la lucarne existante donnant sur la façade avant du bâtiment devrait être aménagée au niveau de l'étage de l'agrandissement donnant sur rue;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement d'acier à l'étage devrait être posé à l'horizontale tel que proposé sur les perspectives 3D.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 306, avenue de Putney aux conditions suivantes :

- La hauteur proposée du faîte de toit de l'agrandissement doit être abaissée;

- Une lucarne similaire à la lucarne existante donnant sur la façade avant du bâtiment doit être aménagée au niveau de l'étage de l'agrandissement donnant sur rue;
- Le revêtement d'acier à l'étage doit être posé à l'horizontale tel que proposé sur les perspectives 3D.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.20) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 235, rue Logan (district 6)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de la maison unifamiliale isolée construite en 1910;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est en recul important par rapport à la rue;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume sera peu visible de la rue en raison de la végétation présente en bordure de l'avenue Oak;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés pour l'agrandissement s'harmonisent bien avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 235, rue Logan tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.2.21) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 825, rue Boissy (district 3)**

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1970;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude, soit la résidence Henri-Mercier, fait partie du répertoire patrimonial de la ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la physionomie et le caractère spécifique d'un bâtiment, notamment en termes de gabarit et de forme, doivent être préservés;

CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' aucune modification ne devrait être faite au niveau de la façade avant du bâtiment afin de conserver son caractère distinct;

CONSIDÉRANT QUE si les propriétaires désirent augmenter la superficie habitable du bâtiment, l'agrandissement devrait se faire en projection arrière et être non visible de la rue.

DE REFUSER la demande d'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 825, rue Boissy, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à [indiquer l'heure du début de la période] et se termine à [indiquer l'heure de la fin de la période]. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];
- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de [indiquer l'heure du début de la période] à [indiquer l'heure de la fin de la période].

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 6 juillet 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3) **Levée de la séance**

Le maire procède à la levée de la séance à [indiquer l'heure].

PROJET